



Ministère de la Santé  
et des Services sociaux

# L'itinérance au Québec

Deuxième portrait

Septembre 2022

Édition :

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 978-2-550-92900-0 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2022

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin aux travaux menés en vue d'établir le deuxième portrait de l'itinérance au Québec, et tout particulièrement aux ressources qui ont fourni des données, sans lesquelles la réalisation de cet exercice n'aurait pas été possible.

## Liste des collaborateurs

### Présidence du comité consultatif

Céline Bellot  
Professeure, École de travail social de l'Université de Montréal

### Coordination des travaux

Esther Samson (jusqu'en janvier 2020)  
Conseillère en itinérance, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Andrée Gourde  
Coordonnatrice en itinérance, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Louise Beaulieu-Bourgeois  
Directrice par intérim, ministère de la Santé et des Services sociaux

### Rédaction du rapport

Céline Bellot  
Professeure, École de travail social de l'Université de Montréal

Jocelyn Gadbois  
Conseiller en itinérance, ministère de la Santé et des Services sociaux

### Membres du comité consultatif du deuxième portrait

Carmen Baciú  
Conseillère en promotion et en prévention de la santé, ministère de la Santé et des Services sociaux

Louis-Simon Corriveau  
Conseiller aux politiques, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Catherine Giroux  
Cheffe du service régional de l'itinérance, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Marie-Andrée Gourde  
Coordonnatrice en itinérance, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Andrée Gravel  
Analyste, Institut de la statistique du Québec

Laurie Grondines  
Conseillère en orientation et coordination de la recherche, ministère de la Santé et des Services sociaux

Philippe Guay  
Conseiller en itinérance, ministère de la Santé et des Services sociaux

Eric Latimer  
Chercheur, Institut universitaire en santé mentale Douglas, et professeur titulaire, Université McGill

Ariane Leblanc  
Répondante régionale en itinérance, CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Sue-Ann MacDonald  
Professeure agrégée, École de travail social de l'Université de Montréal

Alexandre Morin  
Conseiller en surveillance de l'état de santé de la population, ministère de la Santé et des Services sociaux

Esther Samson  
Chargée de projet de recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Rosalie Sioui  
Gestionnaire du développement social, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Priscilla Taché  
Conseillère stratégique et coordonnatrice du dossier LGBT+, ministère de la Santé et des Services sociaux

Boromir Vallée Dore  
Coordonnateur, Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (depuis novembre 2020)

La structure de gouvernance entourant l'élaboration du deuxième portrait de l'itinérance au Québec incluait, en plus du comité consultatif, un comité portant spécifiquement sur le volet dénombrement. Sa composition est présentée au sein du rapport *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* (Latimer et Bordeleau, 2019).

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>Le cadre conceptuel</b> .....	<b>17</b>
La définition de l'itinérance .....	18
L'itinérance comme processus.....	19
Les trajectoires menant à l'itinérance.....	20
Les enjeux de visibilité et d'invisibilité.....	21
Les points de bascule .....	23
La durée.....	24
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Les constats</b> .....	<b>25</b>
L'itinérance visible.....	26
L'itinérance de rue .....	27
L'itinérance hébergée.....	29
Les enjeux.....	34
L'itinérance cachée.....	39
La mesure de l'itinérance cachée au Québec.....	40
L'itinérance cachée en région .....	43
Les diverses formes.....	45
Les enjeux.....	48
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Les facteurs de fragilisation</b> .....	<b>53</b>
Les facteurs structurels .....	56
L'accès aux logements.....	56
La pauvreté et les inégalités sociales.....	58
La marginalisation et les discriminations.....	59

Les facteurs systémiques.....	65
Les barrières d'accès .....	65
Les sorties d'établissement.....	67
Les facteurs relationnels .....	69
La violence interpersonnelle, conjugale et familiale .....	70
Les décès et les ruptures.....	71
Les facteurs individuels.....	72
<b>Conclusion.....</b>	<b>75</b>
Un portrait de l'itinérance qui ne connaissait pas la COVID-19.....	78
<b>Annexes.....</b>	<b>81</b>
Annexe 1 : Démarches de consultation .....	82
Annexe 2 : Démarches méthodologiques des différents volets.....	83
Annexe 3 : Typologie des situations d'itinérance de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri .....	85
Annexe 4 : Typologie canadienne de l'itinérance selon l'Observatoire canadien sur l'itinérance (en ligne).....	87
<b>Bibliographie.....</b>	<b>89</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Définitions des trajectoires menant à l'itinérance	20
Tableau 2 : Définitions des formes d'itinérance	21
Tableau 3 : Définitions des points de bascule	23
Tableau 4 : Définitions des durées de l'expérience	24
Tableau 5 : Tableau-synthèse comparatif de certains éléments structurels	64

## Liste des encadrés

Encadré 1 : L'histoire de Pierre	10
Encadré 2 : L'histoire de Kevin	16
Encadré 3 : L'itinérance des Autochtones	28
Encadré 4 : L'itinérance jeunesse	38
Encadré 5 : L'histoire de Geneviève	51
Encadré 6 : L'histoire de Claudia	52
Encadré 7 : L'histoire de Paul	74

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition des personnes en situation d'itinérance hébergée	29
Figure 2 : Le cycle de l'itinérance dans les régions rurales et semi-rurales	44
Figure 3 : Raisons évoquées pour la perte de logement	55





# SOMMAIRE

## Contexte

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a affirmé, dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance – ensemble pour éviter la rue et en sortir (MSSS, 2014a) et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance (MSSS, 2014b), son intention d'accroître sa compréhension du phénomène de l'itinérance. À cette fin, il a choisi de réaliser *L'itinérance au Québec : deuxième portrait*, dont les objectifs sont de :

- majorer ses connaissances à l'égard du phénomène;
- suivre son évolution dans le temps;
- recueillir des données sur l'utilisation des services par les personnes en situation d'itinérance;
- soutenir l'établissement des priorités d'action répondant aux besoins des personnes.

Les orientations du deuxième portrait s'appuient sur les apprentissages faits lors du premier portrait de l'itinérance au Québec (2014c) et sur les conclusions d'une recension des écrits portant sur la vie et la surveillance de l'itinérance au Canada et ailleurs dans le monde (Hurtubise et Bellot, 2016). Le deuxième portrait a été réalisé à partir d'une diversité d'indicateurs complémentaires provenant de sources de données tant quantitatives que qualitatives permettant d'avoir une compréhension globale de l'itinérance dans une perspective intégrative des connaissances développées.

## Un exercice en quatre volets

Les travaux relatifs au deuxième portrait ont été structurés en fonction des quatre volets suivants :

- 1) l'itinérance visible;
- 2) l'itinérance cachée;
- 3) l'utilisation des services;
- 4) l'approfondissement des connaissances à l'aide d'une approche qualitative.

Bien que ces quatre volets aient servi d'assise à la réalisation du deuxième portrait, le rapport final présente les données selon une logique intégrative, c'est-à-dire en fusionnant les résultats des quatre volets évoqués ci-dessus et en exposant ces résultats selon certaines thématiques. Ce rapport met ainsi de l'avant : les définitions et les enjeux des mesures du phénomène de l'itinérance, l'expérience et les visages de l'itinérance, les trajectoires et les processus y menant et les recours à certains programmes et services. Par ailleurs, une attention particulière est portée tout au long du document aux réalités spécifiques des Autochtones en situation d'itinérance.

**À noter :** les données présentées ont été majoritairement collectées avant le début de la pandémie de COVID-19. Lorsque possible, certaines informations complémentaires ont toutefois été ajoutées pour tenir compte de ce contexte. Cela dit, des travaux additionnels seront incontournables pour avoir une compréhension plus juste des effets de celle-ci au regard du phénomène de l'itinérance.

## Définitions

Le deuxième portrait s'appuie sur la définition de l'itinérance mise de l'avant dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance. L'itinérance désigne ainsi :

« [...] un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. » (MSSS, 2014a, p. 30)

La définition de l'itinérance utilisée dans la Politique demeure inclusive. Il s'agit là d'une caractéristique qui permet de :

- comprendre l'itinérance comme un processus sur lequel tant la personne se trouvant dans cette situation que l'ensemble de la société ont un pouvoir d'agir;
- développer une approche globale qui tient compte de plusieurs aspects du processus : le logement, les soins de santé et les services sociaux, le revenu, l'éducation, la réinsertion sociale et socioprofessionnelle, la cohabitation sociale et les enjeux de judiciarisation;
- rendre compte de la grande complexité des réalités qui sont vécues en ce qui concerne les enjeux de visibilité et d'invisibilité de l'itinérance, ainsi que rendre compte du caractère non linéaire et multifactoriel du processus de désaffiliation qui mène à l'itinérance.

L'itinérance peut être visible ou cachée; les définitions entourant ces deux formes d'itinérance demeurent toutefois changeantes en fonction des études et du point de vue des acteurs concernés. Par exemple, une voiture ou un abri de fortune peuvent être considérés, selon les études, comme une forme d'itinérance visible ou cachée. Les prochaines définitions sont celles retenues dans le cadre du dénombrement<sup>1</sup> des personnes en situation d'itinérance le 24 avril 2018.

Ainsi, dans le présent portrait, une personne est considérée comme étant en situation d'**itinérance visible** si elle n'a pas de domicile fixe permanent et se trouve sans abri au moment du dénombrement, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (exemples : voiture, squat), dans une ressource d'hébergement d'urgence, dans un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, dans une ressource de transition ou, de façon temporaire, dans un centre de thérapie, un centre de réadaptation en dépendance, un centre de crise, un centre hospitalier ou un établissement de détention (Latimer et Bordeleau, 2019).

Une personne est décrite, dans le cadre du dénombrement des personnes en situation d'itinérance le 24 avril 2018, comme étant en situation d'**itinérance cachée** si elle est hébergée temporairement chez d'autres ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent, ou si elle demeure dans une maison de chambres (Latimer et Bordeleau, 2019). À noter que les situations où les personnes vivent dans un logement non sécuritaire, insalubre ou surpeuplé peuvent aussi constituer des situations d'itinérance cachée lorsqu'elles se conjuguent avec un processus de fragilisation sociale.

---

<sup>1</sup> Voir la page suivante.

## Itinérance visible

Le 24 avril 2018, on a estimé, dans le cadre de l'exercice de dénombrement<sup>2</sup> réalisé dans 11 régions du Québec, à 5 789 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible ce jour-là, dont 3 149 (soit 54 %) seulement à Montréal (Latimer et Bordeleau, 2019).

L'itinérance visible est déclinée dans ce rapport de deux façons, soit : l'itinérance de rue (vécue dans l'espace public) et l'itinérance hébergée (vécue dans des structures d'hébergement d'urgence ou temporaire).

### Itinérance de rue

Dans le cadre de l'exercice de dénombrement, on a estimé que 15 % des personnes en situation d'itinérance visible (n = 845) auraient passé la nuit dans des lieux extérieurs. Ces dernières sont concentrées à Montréal : 678 sur 845, soit 80 %.

- 89 % sont des hommes cisgenres;
- 38 % ont 50 ans et plus;
- 13 % s'identifient comme Autochtones;
- 37 % n'ont pas fréquenté une ressource d'hébergement d'urgence l'année précédant l'exercice de dénombrement;
- 61 % ont été en situation d'itinérance toute l'année sans interruption.

Les personnes qui ont passé la nuit dans des lieux extérieurs présentent un profil préoccupant à plusieurs égards et semblent plus ancrées que les autres dans l'itinérance. Parmi les enjeux associés à l'itinérance de rue, il faut noter la stigmatisation, la désaffiliation sociale des personnes qui la vivent, les enjeux associés au contrôle de l'occupation de l'espace public et à la judiciarisation ainsi que la détérioration rapide de la santé physique et mentale. Sur ce dernier point, des études montrent que les personnes en situation d'itinérance de rue ont une espérance de vie de 10 à 20 années de moins que la population en général (Eynard, 2019; Roncarati et al., 2020).

---

<sup>2</sup> L'exercice de dénombrement consiste à estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible sur un jour donné. Il est important de rappeler que ce nombre est inférieur au nombre total de personnes qui connaissent un épisode d'itinérance au cours d'une année. En outre, il convient d'insister sur le fait qu'il s'agit d'une estimation et qu'elle comporte en conséquence des limites. Il serait pour ainsi dire impossible de calculer avec exactitude le nombre total de personnes qui passent la nuit dans des lieux extérieurs, et ce, malgré les nombreux ajustements effectués. De plus, ce ne sont pas tous les organismes accueillant des personnes en situation d'itinérance qui ont fourni des données relatives à leur fréquentation le jour de l'exercice. Le nombre de personnes qui s'y trouvaient n'a pu qu'être estimé à partir de leur capacité et du taux d'occupation moyen, ce soir-là, dans les ressources du même type qui ont collaboré. Pour plus de précision, ces taux d'occupation moyens ont été calculés séparément pour Montréal et pour les autres régions.

## Itinérance hébergée

Dans le cadre de l'exercice de dénombrement, on a estimé à 4 944 le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergée, soit 85 % du nombre estimé de personnes en situation d'itinérance visible.

- Parmi ces personnes, 39 % (n = 1 909) étaient hébergées dans une ressource de transition<sup>3</sup>, 22 % (n = 1 091) dans des ressources ou des services d'hébergement d'urgence<sup>4</sup> et 10 % dans des services pour femmes victimes de violence conjugale (n = 510). Les 1 434 autres personnes étaient, au moment du dénombrement, hébergées dans des structures d'hébergement institutionnelles, privées ou communautaires comme des centres de thérapie (15 %), des établissements de détention ou un quartier cellulaire d'un poste de police (5 %), des centres hospitaliers (1 %) ou autres (8 %).
- Les personnes se trouvant dans une **ressource d'hébergement d'urgence** étaient, dans 81 % des cas, des hommes cisgenres. Près de 49 % d'entre elles avaient 50 ans et plus. Dans 72 % des cas, elles ont vécu leur premier épisode il y a un an ou plus. Toutefois, les ressources d'hébergement d'urgence accueillent aussi de nombreuses personnes nouvellement en situation d'itinérance; ainsi, 28 % des personnes ayant utilisé ces ressources avaient vécu leur premier épisode d'itinérance au cours de l'année précédant le dénombrement (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 33).
- Les personnes hébergées dans une **ressource de transition** se distinguent tout particulièrement de celles qui fréquentent les ressources d'hébergement d'urgence ou qui ont passé la nuit dans des lieux extérieurs lors de la nuit du dénombrement. En effet, le dénombrement de 2018 indique que près de 34 % des personnes rencontrées dans ces services étaient des femmes cisgenres, alors que leur présence dans les structures d'hébergement d'urgence est d'à peine plus de 16 %. Par ailleurs, 46 % des personnes rencontrées dans ces services avaient moins de 30 ans, contre seulement 12 % en hébergement d'urgence. De plus, les personnes hébergées dans ces ressources de transition se distinguent également au regard de leur expérience de l'itinérance. En effet, elles rapportent avoir vécu l'itinérance depuis moins longtemps que les autres personnes rencontrées dans le cadre du dénombrement; le tiers d'entre elles déclarent être en situation d'itinérance depuis moins d'un an. Ces mêmes personnes rapportent aussi avoir vécu moins d'épisodes d'itinérance durant la dernière année que les autres et sont plus nombreuses à bénéficier d'un emploi officiel (Latimer et Bordeleau, 2019). À noter que cette catégorie inclut à la fois les données collectées dans les ressources d'hébergement de transition et celles collectées dans les logements de transition.

Certes, la proportion significative de personnes en situation d'itinérance hébergée parmi les personnes en situation d'itinérance visible soulève l'importance de prévoir des mécanismes d'entrée et de sortie de ces services. La détection des situations d'itinérance au début de la prise en charge et la planification des sorties sont des enjeux incontournables. Cela

---

<sup>3</sup> Une ressource de transition permet d'accueillir soit dans un hébergement, soit dans un logement une personne pour une durée qui peut être de quelques semaines à quelques années. Dans ces ressources, les personnes accompagnées ont généralement un plan d'intervention et peuvent recevoir différents services de soutien de la part de la ressource en vue de leur réaffiliation et de leur stabilisation résidentielle.

<sup>4</sup> « Installation conçue pour répondre aux besoins immédiats des personnes qui sont sans abri » (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 201).

concerne autant les hébergements en milieux communautaires que ceux en milieux institutionnels (exemples : centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, établissements de détention, etc.).

## Itinérance cachée

Selon les analyses réalisées par l'équipe de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2020) qui a traité les données de l'Enquête sociale générale de 2014 menée auprès de personnes n'étant pas en situation d'itinérance : 7 % des personnes de 15 ans et plus vivant dans un ménage non institutionnel au Québec ont déjà vécu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie, soit sept fois plus que l'itinérance visible à vie. Elle concernerait tout autant les hommes que les femmes, ainsi que les personnes scolarisées ou non. Elle toucherait en particulier les personnes qui ont déclaré des revenus inférieurs à 20 000 \$ au moment de l'enquête.

Parmi les personnes sondées dans le cadre de l'exercice de dénombrement, 670 personnes étaient en situation d'itinérance cachée ce jour-là. Il est à noter que :

- 74 % sont des hommes cisgenres. Bien que les résultats recueillis au regard de l'itinérance cachée dans le cadre du dénombrement concernent majoritairement les hommes, il n'en demeure pas moins que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à adopter des stratégies associées à l'itinérance cachée qu'à adopter des stratégies associées à l'itinérance visible (Grenier et al., 2019; Bellot et Rivard, 2017);
- 71 % des personnes ont 50 ans et plus. C'est d'ailleurs dans ce groupe que l'on observe de loin le plus grand pourcentage de personnes de 65 ans et plus;
- plus d'une personne en situation d'itinérance cachée sur cinq a déclaré dans son questionnaire qu'elle était Autochtone ou qu'elle avait une ascendance autochtone.

Le profil des personnes en situation d'itinérance cachée lors du dénombrement se situait entre celui des personnes qui ont passé la nuit dans un lieu extérieur et celui des personnes qui ont passé la nuit soit dans une ressource d'hébergement d'urgence, soit dans une ressource de transition. Cela concorde avec le fait que de nombreuses personnes en situation d'itinérance alternent entre différents types de lieux, y compris ceux associés à l'itinérance cachée (Latimer et Bordeleau, 2019).

Parmi les enjeux d'importance liés à l'itinérance cachée, on retrouve le maintien de certaines personnes dans des conditions inadéquates. La crainte d'être stigmatisées et marginalisées ferait en sorte que des personnes vont chercher à échapper à la rue et à invisibiliser leur situation.

## Surreprésentation

Les visages de l'itinérance sont multiples et comportent plusieurs enjeux spécifiques. Deux sous-groupes nécessitent notamment une attention particulière : les Autochtones et les personnes LGBT+.

### Autochtones

- « Comme les minorités visibles, les Autochtones sont victimes de racisme ou de préjugés résultant d'une méconnaissance de leur histoire, de leur culture et de leurs réalités » (Groupe d'action contre le racisme, 2020).
- À Montréal, la proportion des Autochtones en situation d'itinérance visible est estimée à près de 12 % dans le cadre de l'exercice de dénombrement, soit un taux 17 fois supérieur à la représentation populationnelle (Latimer et Bordeleau, 2019; Rotenberg, 2016).
- Les Inuit sont huit fois plus nombreux en proportion que l'ensemble de la population du Québec à se retrouver en situation d'itinérance. En outre, parmi les personnes qui se sont déclarées Autochtones dans le cadre du dénombrement, 4 % des femmes se sont déclarées Inuk contre seulement 0,7 % des hommes.

Au-delà des chiffres, il faut prendre en considération la très grande complexité des problèmes vécus : héritage colonial, racisme, faibles revenus, problèmes liés à l'usage de substances, problèmes liés à la santé mentale, judiciarisation, disponibilité des logements, etc. À ces problèmes s'ajoutent ceux liés à la mobilité (dont les déplacements des personnes), qui peuvent générer leur lot de marginalisation économique et sociale (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador [CSSSPNQL], 2016).

### Personnes LGBT+

Parmi les personnes en situation d'itinérance qui ont répondu au questionnaire dans le cadre du dénombrement (Latimer et Bordeleau, 2019), 12 % d'entre elles (n = 443) s'identifient comme lesbiennes, gaies, bissexuelles, bispirituelles, en questionnement, queers ou d'une façon qui n'a pas été identifiée dans cette liste. Par ailleurs, 2,3 % des personnes rencontrées sont trans et/ou non binaires<sup>5</sup> (n = 88).

À titre informatif, dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 4 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité et 0,24 % ont indiqué être des personnes trans et non binaires (Jaffray, 2020). De son côté, le Recensement de la population de 2021 a aussi indiqué que la proportion de personnes LGBT+ chez les Canadiens de 15 ans et plus est de 4 %. De leur côté, la proportion de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui s'identifient à un genre différent du sexe qui leur a été attribué à la naissance est de 0,33 % (Statistique Canada, 2021; Thompson, 2022).

---

<sup>5</sup> Dans ce portrait, l'expression *personnes trans et non binaires* inclut les hommes et les femmes trans ainsi que les personnes bispirituelles, queers et agenres. Le questionnaire distribué dans le cadre de l'exercice de dénombrement permettait aussi d'ajouter un élément qui n'était pas dans cette liste.

L'étude de Côté et Blais (2019) indique que les jeunes LGBT+ en situation d'itinérance choisissent bien souvent de taire leur différence dans les ressources pour éviter d'être la cible d'intimidation et de discrimination et, par extension, pour éviter l'itinérance de rue.

## Trajectoires menant à l'itinérance

Si on analyse les récits des personnes en situation d'itinérance, on peut rarement identifier les éléments qui sont à l'origine des épisodes d'itinérance. Dans la plupart des cas, les facteurs de vulnérabilité s'enchevêtrent et se multiplient jusqu'à devenir très complexes, et ce, tant pour les personnes que pour les prestataires de services (MacDonald et al., 2020). Le deuxième portrait distingue quatre types de facteurs : 1) les facteurs structurels, comme ceux associés aux taux d'effort et aux besoins impérieux en matière de logement ainsi qu'aux évictions, à la pauvreté, aux inégalités sociales, aux discriminations et aux marginalisations; 2) les facteurs systémiques, comme ceux liés à l'accessibilité des services en logement, en santé et services sociaux ou en éducation, ainsi que ceux liés aux sorties d'établissement; 3) les facteurs relationnels, qui permettent d'aborder les questions de violence interpersonnelle, qu'elle soit conjugale, familiale ou autre, ainsi que celles sur les décès et les ruptures; 4) les facteurs personnels, qui seront l'occasion de traiter des enjeux entourant les problèmes de dépendance et de santé physique et mentale.

## Utilisation des services

Tout au long du rapport, le deuxième portrait présente des données sur l'utilisation des services et les soutiens offerts aux personnes en situation d'itinérance. Celles ayant répondu au questionnaire dans le cadre du dénombrement (Latimer et Bordeleau, 2019) ont été questionnées sur les services qu'elles ont utilisés au cours de l'année précédant cet exercice.

- 56 % des personnes rencontrées disent avoir visité les urgences;
- 35 % ont vécu une hospitalisation;
- Près de 20 % ont vécu en détention;
- Près de la moitié ont été en contact avec des services policiers dans un cadre répressif (par exemple : arrestations, fouilles, contraventions) et un quart dans un cadre de relation d'aide;
- 40 % ont été en contact avec des travailleurs de rue;
- 47 % ont visité un centre de jour durant l'année précédant le dénombrement;
- 71 % ont déclaré recevoir de l'aide sociale ou de l'aide au revenu.

Pour recueillir des données sur l'utilisation des ressources d'hébergement d'urgence et transitoire, des questionnaires ont été remplis par 152 ressources dans le cadre d'une consultation réalisée par le MSSS en 2019<sup>6</sup>. Le taux d'occupation a été calculé en divisant le nombre total de nuits occupées par le nombre total de nuits disponibles<sup>7</sup>.

Dans les ressources d'hébergement d'urgence, le taux d'occupation est globalement de 86 % sur une base annuelle, variant peu entre les saisons. Toutefois, le taux d'occupation est de 94 % pour les ressources d'hébergement genrées, alors qu'il est de 67 % pour les ressources mixtes. L'usage genré des chambres ou des dortoirs dans les ressources

<sup>6</sup> Par comparaison, le dénombrement a contacté 289 ressources d'hébergement pour les 11 communautés désignées et a reçu des données administratives de 206 d'entre elles.

<sup>7</sup> Il est à noter que ce taux ne peut pas être plus élevé que 100 % et qu'il ne tient pas compte des raisons des refus, des débordements ou encore de l'accompagnement nécessaire pour pouvoir offrir des services.



mixtes fait en sorte qu'elles peuvent être au maximum de leur capacité d'accueil pour les hommes, alors que les lits pour les femmes ne sont pas entièrement occupés. Il importe en outre de considérer que le taux varie selon les régions et les ressources; le taux calculé sur l'ensemble des nuitées occupées et disponibles ne permet pas de refléter les fluctuations que vivent les ressources au cours d'une année.

Dans le cadre du premier portrait de l'itinérance au Québec, le taux d'occupation annuel a été établi à 79 %. Le taux d'occupation aurait donc augmenté entre les deux portraits, ce qui semble correspondre aux propos des intervenants dans ces ressources d'hébergement d'urgence, qui notent un accroissement de l'utilisation de l'hébergement d'urgence. Il importe d'ajouter que la plupart des ressources utilisent 25 % de l'année des lits de débordement non comptabilisés dans leur taux d'occupation.

Dans les ressources transitoires, le taux d'occupation calculé à partir des nuitées occupées sur les nuitées disponibles s'établit à 82 % pour l'ensemble des types de ressources. Il est de 86 % pour les ressources pour femmes, de 78 % pour les ressources mixtes et de 84 % pour les ressources pour hommes.

### Effets de la COVID-19

Afin de tenir compte du contexte de la COVID-19 et d'apporter un éclairage complémentaire, des données ont été recueillies au sein des ressources offrant des services d'hébergement d'urgence de trois villes du Québec (Montréal, Gatineau et Québec), couvrant la période entre le 24 avril 2018 et le 27 avril 2021. Selon les résultats obtenus par Eric Latimer (2021), il semble y avoir eu une augmentation notable du nombre de personnes en situation d'itinérance, particulièrement à Montréal et à Gatineau et, dans une moindre mesure, à Québec, au cours de cette période. On conclut : « À Montréal, l'augmentation a débuté dès [2018-2019], possiblement favorisée par l'accroissement des prix des loyers qui dépasse de loin celui de la capacité de payer des ménages moins fortunés » (2021, p. 10). Pendant la pandémie, on a observé une importante accentuation de cette augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance. À Gatineau, cette augmentation a été très substantielle, plus qu'à Montréal, toutes proportions gardées. Or, elle n'a vraiment commencé qu'avec la pandémie. Les données pour Québec ne sont disponibles qu'à partir de janvier 2020, mais l'augmentation observée dans cette ville semble globalement plus modeste. Les raisons qui sous-tendent ces différents profils d'évolution restent à éclaircir; ces résultats pourraient davantage témoigner de l'évolution de l'offre et de l'usage des services plutôt que de l'évolution du phénomène comme tel. Un nouvel exercice de dénombrement pourrait contribuer à éclaircir la situation.

### Conclusion

En somme, *L'itinérance au Québec : deuxième portrait* représente une avancée significative dans la compréhension de ce phénomène. Ce travail a constitué une occasion de mobilisation sans précédent autour de la question de l'itinérance au Québec : plus de 200 ressources d'hébergement et plusieurs centaines de bénévoles et d'intervenants ont participé à son élaboration. Il a également permis de rendre disponible une diversité de résultats à l'échelle régionale, donnant ainsi un précieux éclairage sur la diversité des réalités de l'itinérance au Québec. La démarche a permis de donner la parole aux personnes en situation d'itinérance et aux intervenants qui les accompagnent pour que ces réalités retrouvent leur visage humain. Enfin, les constats préliminaires des effets de la COVID-19 sur le phénomène de l'itinérance témoignent de l'importance de poursuivre les travaux pour en saisir toute la portée et unir les efforts.

## L'histoire de Pierre<sup>8</sup>

Pierre a 53 ans. Il vivait à Gatineau depuis son jeune âge. Sa vie a basculé il y a 13 ans à la suite d'un conflit avec son employeur qui s'est conclu par son licenciement. Pierre considère avoir été victime d'une injustice et n'a pas le sentiment d'avoir été écouté. Il a voulu se tourner du côté des tribunaux, mais on n'a retenu de la situation que le fait qu'il a proféré des menaces, propos qu'il regrette d'avoir formulés. Sa colère a débordé sur sa vie personnelle, ce qui a entraîné une rupture amoureuse et le bris des liens avec ses proches. Il n'est pas fier de son comportement. Pour cacher sa honte, il a augmenté substantiellement sa consommation d'alcool.

Un an après son congédiement, il a perdu à nouveau son emploi, cette fois parce qu'il lui arrivait régulièrement de boire de l'alcool pendant ses quarts de travail. Son ancien employeur lui a conseillé de demander de l'aide, mais Pierre ne voulait rien entendre. Il était nourri par la croyance que cela allait lui coûter toute la fierté personnelle qui lui restait. Il a dès lors sombré dans la dépression, sans pourtant qu'il le reconnaisse. Il n'a pas voulu faire une demande d'aide sociale, convaincu qu'il trouverait une manière de se débrouiller. Il n'a toutefois pas réussi à garder un nouvel emploi plus que quelques semaines.

Après avoir vendu un à un tous ses objets qui avaient un tant soit peu de valeur, il s'est retrouvé sans moyens pour payer son appartement. Son propriétaire, sensible à ce que son locataire vivait, lui a proposé de le rémunérer pour de menus travaux, mais Pierre l'a envoyé balader pour lui cacher la véritable raison : il n'en avait pas la force. Voyant qu'il ne réussirait pas à payer son loyer pour un deuxième mois consécutif, il a préféré quitter son logement plutôt que d'avouer au propriétaire qu'il n'allait pas bien. Il voyait ce passage à la rue comme une occasion d'effacer sa vie. Il a fait du pouce pour se rendre à Montréal.

Ses plans pour refaire sa vie ne se concrétiseront pas.

Trois ans plus tard, Pierre erre dans les rues du centre-ville entre ses cachettes. Il utilise sporadiquement les ressources d'hébergement d'urgence et fréquente un centre de jour environ deux ou trois fois par semaine, où il peut avoir un bon repas et un peu de répit. Il se méfie des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, mais surtout de lui-même.

Depuis qu'il vit dans la rue, sa santé physique et sa santé mentale se sont détériorées. Sa consommation d'alcool est importante et il a reçu, au fil des années, une quantité incalculable de constats d'infraction pour ébriété publique ou pour flânage. Il estime avoir une dette de plus de 50 000 \$ à la cour municipale de Montréal. Pour survivre, il quête à différents endroits au centre-ville, et il a réussi à obtenir des chèques d'aide sociale en utilisant l'adresse d'un organisme qu'il fréquente.

<sup>8</sup> Les histoires de Pierre, de Kevin, de Geneviève, de Claudia et de Paul qui ont été insérées çà et là dans ce portrait sont fictives. Les récits ont été construits à partir des différentes données et des divers témoignages recueillis.

# INTRODUCTION

Étudier le phénomène de l'itinérance constitue un enjeu de taille tant les défis scientifiques, méthodologiques, éthiques et organisationnels sont nombreux (Hurtubise et Bellot, 2016). Les personnes en situation d'itinérance, par définition sans domiciliation ou avec une domiciliation précaire et mouvante, sont à la marge des enquêtes méthodologiques habituelles. Par conséquent, des avenues différentes doivent être prises pour étudier le phénomène. Plusieurs États et villes ont développé différentes stratégies au cours des dernières décennies pour mieux mesurer l'ampleur et comprendre les différentes réalités de l'itinérance : dénombrements, estimations indirectes, suivis de cohortes, analyses de l'utilisation de services en itinérance, etc. Pour chaque stratégie employée, on observe des forces et des limites (Echenberg et Munn-Rivard, 2020).

Pour le gouvernement du Québec, la nécessité de broser le portrait de l'itinérance s'est imposée dès 2009, avec la publication du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec. Ce dernier rapport, intitulé *Itinérance : agissons ensemble*, faisait suite à une large consultation publique qui a réuni plus d'une centaine d'acteurs œuvrant dans le champ de l'itinérance. Il soulignait l'importance de mieux décrire les différentes facettes de l'itinérance en vue de soutenir davantage l'action collective à l'endroit de l'itinérance.

De fait, l'élaboration d'un portrait de l'itinérance au Québec est devenue une priorité du premier plan d'action interministériel du gouvernement (MSSS, 2009). Le MSSS s'est ainsi lancé dans cet exercice et l'a conclu en 2014. Centré sur les ressources d'hébergement d'urgence et de transition et sur les déterminants structurels de l'itinérance, *L'itinérance au Québec : premier portrait* rendait compte de l'utilisation des services ainsi que des facteurs de risque économiques et sociaux pouvant mener à l'itinérance, comme la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'accès à un logement abordable, salubre et sécuritaire. Il a permis d'offrir les premiers outils pour orienter les travaux entourant le phénomène sur l'ensemble du territoire et de dégager des jalons pour avoir un état de la situation (MSSS, 2014c). Force était toutefois d'admettre que le premier portrait ne permettait pas de mieux comprendre qui étaient les utilisateurs des services et quels étaient leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs difficultés personnelles et leurs besoins. Il ne permettait pas davantage d'évaluer l'ampleur du phénomène. Par conséquent, le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 (MSSS, 2014b) a proposé d'élargir l'exercice en y intégrant ces aspects.

Afin de déterminer les meilleurs outils pour réaliser un nouveau portrait national, Roch Hurtubise et Céline Bellot ont rédigé en 2016 une revue de littérature systématique, *Vigie et surveillance de l'itinérance. Méthodologie, outils et usages*, qui a rappelé l'importance de multiplier les stratégies méthodologiques pour décrire les différentes réalités de ce phénomène.

Fort de ces réflexions, le MSSS a entrepris l'élaboration du deuxième portrait en 2017. Pour assurer sa réalisation, un comité consultatif composé de représentants des secteurs communautaires, institutionnels, autochtones et de la recherche (tout en veillant à une représentation régionale) a été constitué, et ses membres se sont rencontrés à sept reprises durant le processus. En outre, à l'automne 2018, une consultation régionale<sup>9</sup> a permis de dégager les besoins en matière de connaissances et de stratégies à déployer.

Ainsi, il a été déterminé par ce comité que le deuxième portrait allait s'inscrire en continuité avec les connaissances établies, tout en cherchant à renforcer les démarches antérieures et les multiples regards sur le phénomène de l'itinérance. Pour y parvenir, quatre volets ont été constitués<sup>10</sup>, soit : 1) l'itinérance visible; 2) l'itinérance cachée; 3) l'utilisation des

<sup>9</sup> La démarche de consultation est présentée dans l'annexe 1.

<sup>10</sup> Les différentes démarches méthodologiques sont présentées dans l'annexe 2.

services (s'apparentant en partie à ce qui a été réalisé au moment du premier portrait); 4) l'approfondissement des connaissances relatives aux personnes en situation d'itinérance à l'aide d'une approche qualitative.

Pour le volet 1, soit l'itinérance visible, le deuxième portrait a pu compter sur le rapport du dénombrement des personnes en situation d'itinérance publié par le MSSS le 25 mars 2019 et rédigé par Eric Latimer et François Bordeleau, soutenus par toute une équipe. Plus précisément, ce dénombrement visait, d'une part, à estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible le 24 avril 2018 dans 11 régions du Québec<sup>11</sup>. Pour ce faire, les données administratives de plus de 200 ressources d'hébergement ont été analysées et plusieurs centaines de bénévoles et d'intervenants ont sillonné les rues pendant une soirée. D'autre part, le dénombrement visait à décrire, grâce à un questionnaire, les caractéristiques des personnes en situation d'itinérance visible et cachée rencontrées. À ce chapitre, il faut préciser que 3 915 personnes en situation d'itinérance ont répondu à ce questionnaire, dont 670 personnes (17 %) étaient en situation d'itinérance cachée. Ce travail colossal a été réalisé dans le cadre d'une entente convenue entre les gouvernements du Québec et du Canada, par l'entremise de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. À ce titre, le dénombrement réalisé dans les 11 communautés désignées au Québec s'ajoute à l'exercice similaire de dénombrement ponctuel réalisé dans plus de 50 communautés du reste du Canada entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2018<sup>12</sup>.

Pour le volet 2, l'ISQ a rédigé un rapport spécifique au Québec à partir des résultats concernant l'itinérance cachée provenant de l'Enquête sociale générale – Victimisation de 2014 de Statistique Canada. Ce rapport, publié en septembre 2020 sous le titre *Itinérance cachée : définitions et mesures*, a permis de revenir sur les enjeux de définition relatifs à l'itinérance cachée et d'établir, pour la première fois, l'ampleur de l'itinérance cachée ainsi que le portrait des personnes ayant vécu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie dans la population québécoise. Enfin, ce rapport permet de dégager des caractéristiques distinctives de la population qui a vécu un épisode d'itinérance cachée. En outre, une partie des questionnaires du volet 1 (670) concernaient des personnes en situation d'itinérance cachée.

Le volet 3 porte sur l'utilisation des lits d'urgence, de l'hébergement de transition et des logements de transition par les personnes en situation d'itinérance. La démarche, réalisée à l'automne 2019, reposait sur une collecte de données administratives provenant de 152 ressources qui offrent des lits d'urgence ou de transition, des lits non spécifiques destinés aux personnes en situation d'itinérance ou des logements de transition. Quelques statistiques globales sur les caractéristiques des personnes complètent le tout.

Le volet 4 visait à développer, grâce à l'analyse de données qualitatives, une meilleure compréhension des réalités de l'itinérance dans les différentes régions du Québec ainsi que des trajectoires d'itinérance s'articulant autour des points de bascule déterminants du parcours des personnes. Le mandat a été confié à une équipe de chercheurs dirigée par Sue-Ann MacDonald de l'Université de Montréal. Il consistait, d'une part, à recueillir des informations sur la diversité des réalités et les perceptions de l'itinérance dans toutes les régions du Québec, en portant une attention particulière à l'itinérance cachée, par le biais de groupes de discussion avec les acteurs concernés. D'autre part, les trajectoires d'itinérance autour de points de bascule ont été étudiées, notamment les sorties d'établissement et les processus de perte de logement, principalement via des entrevues individuelles auprès de personnes en situation d'itinérance. En tout, 300 personnes ont été rencontrées.

---

<sup>11</sup> Soit les régions de la Mauricie–Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, et une partie des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Alma et Saguenay) et de la Capitale-Nationale (ville de Québec).

<sup>12</sup> Pour plus d'information sur la stratégie canadienne de dénombrement, voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/rapports/faits-saillants-denombrement-2018.html>.

En ce qui a trait au volet Autochtones<sup>13</sup>, la CSSSPNQL a publié en novembre 2016 le *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. Ce dernier visait à circonscrire les différents profils des personnes en situation d'itinérance tant visible que cachée et ceux des personnes à risque dans 13 communautés. En 2020, un second portrait de la situation a été réalisé en synthétisant cette fois les constats des acteurs clés impliqués dans la lutte contre l'itinérance qui ont été formulés dans le cadre de trois ateliers de discussion. Ces deux rapports ont donné la possibilité d'apporter un éclairage non seulement sur les diversités des situations d'itinérance vécues dans les communautés des Premières Nations, mais également sur les défis à relever tant sur le plan de la (re)connaissance des situations que sur le plan des réponses durables à offrir pour prévenir et réduire l'itinérance.

Considérant ces différents volets, il apparaît évident que le deuxième portrait a nécessité, au fil des années, la contribution de nombreux acteurs qui œuvrent dans le champ de l'itinérance, tant dans le domaine de l'intervention et de la recherche que dans celui de l'organisation des services, pour la conceptualisation de la démarche et la collecte de données. Ces contributions ont été d'autant plus précieuses en fin de processus alors que la pandémie a fortement mobilisé les organismes communautaires et les institutions, les intervenants ainsi que les gestionnaires pour répondre à cette crise (Cyrułnik, 2020) et aux besoins urgents de personnes déjà en situation de grande vulnérabilité (Bellot, 2020). Enfin, la rédaction du rapport final *L'itinérance au Québec : deuxième portrait* ainsi que certaines analyses sous-jacentes ont été confiées à Céline Bellot, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal. Il importe de remercier toutes les personnes qui ont travaillé à réaliser ce deuxième portrait, à exploiter les données existantes, à promouvoir de nouvelles données et à mettre en place les enquêtes nécessaires.

Toutefois, il faut rappeler que ce cadre a été réfléchi et établi et que les données ont été collectées avant la pandémie de COVID-19. Or, la pandémie a assurément bouleversé tant la vie des personnes en situation en itinérance que l'organisation des services à leur endroit, en plus de fragiliser et de précariser de nombreuses personnes qui ont pu basculer dans l'itinérance. À ce titre, et pour prendre en considération le contexte de la pandémie, le deuxième portrait présentera des données préliminaires de l'étude conduite par Céline Bellot et son équipe sur la réorganisation des services institutionnels et communautaires auprès des personnes en situation d'itinérance et sur les besoins de ces dernières pour faire face à la pandémie de COVID-19 ainsi que celles du rapport de Latimer (2021) déposé au MSSS, qui estime le nombre de personnes en service d'hébergement d'urgence le 27 avril 2021 dans trois villes du Québec. Il s'agit dans les deux cas de résultats préliminaires, et il est encore difficile de mesurer complètement les effets de la pandémie sur le phénomène de l'itinérance et leur durée, tant en ce qui concerne les trajectoires qu'en ce qui a trait à l'expérience de l'itinérance. Il est indéniable que la pandémie a modifié les situations d'itinérance, soit en les provoquant, soit en les précipitant, soit en les compliquant. Ce portrait ne peut présenter l'ensemble de ces transformations. Il importe cependant de poursuivre l'effort de documentation des conséquences de la pandémie sur le phénomène de l'itinérance.

Malgré les différents volets et éléments mobilisés dans le cadre de ce deuxième portrait, et tout en considérant les limites inhérentes à chacune de ces démarches méthodologiques, la volonté du MSSS et du comité consultatif a été de travailler à rédiger un rapport dans une logique intégrative, c'est-à-dire en fusionnant les résultats des quatre volets évoqués ci-dessus et en présentant ces résultats selon certaines thématiques. De fait, le deuxième portrait met de l'avant, dans une première partie, les définitions et les enjeux des mesures du phénomène de l'itinérance. Dans une seconde partie, il est question de l'expérience et des visages de l'itinérance. Dans une troisième partie, les trajectoires et les processus menant à l'itinérance sont traités. Quant au recours à certains programmes et services, les données ont été présentées dans

<sup>13</sup> Pour être plus précis, les travaux de la CSSSPNQL rapportés tout au long du rapport portent sur les Premières Nations vivant dans les communautés. Les travaux ne portent pas sur la nation crie ni sur les Inuit.

différentes sections. Ainsi, le deuxième portrait est porté par l'ambition de pousser un peu plus loin les jalons de la connaissance, en particulier en ce qui a trait à la compréhension de certains points de bascule qui contribuent au passage des personnes vers une situation d'itinérance. Il appelle également à la production de nouvelles données et de nouvelles connaissances, pour cheminer vers une compréhension plus dynamique et toujours plus juste du phénomène, et surtout à la mise en place de solutions durables aux problèmes observés.

## L'histoire de Kevin

Kevin a 20 ans. Il a vécu toute son adolescence dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, dans le cadre d'une ordonnance de protection. Selon lui, ces années de prise en charge ont contribué à l'éloigner de ses parents, mais aussi de sa parenté. Il a fait de nombreuses fugues durant son adolescence, cherchant un peu de liberté. Alors qu'il a été victime de mauvais traitements de la part de ses parents, il ne s'explique toujours pas pourquoi c'est lui qui a été enfermé. À chacune de ses fugues, il est allé dans le centre-ville de Montréal, s'intégrant progressivement à un groupe de jeunes qui ont, pour la plupart, un parcours semblable au sien. Il y découvre le crack.

À ses 18 ans, il sort des centres jeunesse avec un grand sentiment de libération, mais sans projet de vie. Il n'a pas réussi à obtenir sa 4<sup>e</sup> secondaire. Il va vivre quelque temps chez un ami qu'il a connu au centre de réadaptation, mais, très rapidement, les conflits surviennent, car il n'a pas de revenu pour payer sa part de loyer et il ne contribue pas davantage aux tâches ménagères.

En partant de ce logement, il se sent perdu, sans ressource et ne sait pas trop ce qu'il va faire. Comme c'est l'été, il s'organise pour vivre dans les parcs du centre-ville et se faire de nouveaux amis. Il souhaite vivre sans contrainte et sans personne pour lui dire quoi penser, quoi faire, quoi dire. Pour subvenir à ses besoins, quelques hommes d'affaires le paient un bon prix pour passer un moment avec lui dans les saunas du coin. Durant l'automne et l'hiver, il fréquente quelques fois les refuges, mais vit surtout d'appartement en appartement, au gré des rencontres et des propositions qui lui sont faites.

Au printemps, des personnes qu'il croyait ses amis se retournent contre lui, l'accusant à tort d'avoir volé un paquet de drogues destiné à la revente. Ils le menacent avec un couteau et le rouent de coups de pied. Au cours de son séjour à l'hôpital, il décide de faire confiance à une travailleuse sociale qui le dirige vers une ressource communautaire offrant de l'hébergement de transition. Il obtient une réponse positive et intègre la ressource. Il y vivra pendant neuf mois, le temps d'entamer ses démarches de réintégration sociocommunautaire. Les débuts sont difficiles, car il a du mal à respecter les consignes et son plan d'intervention, mais, progressivement, il entreprend des démarches pour finir son secondaire. Il trouve un emploi dans une boutique de vêtements.

À la fin de son séjour dans la ressource de transition, il a terminé son secondaire. Il en est très fier et a conservé son emploi. Toutefois, il appréhende cette nouvelle étape. Il finit par trouver un logement qui correspond à son budget, mais ce dernier est très loin du centre-ville de Montréal et il doit faire plusieurs heures de transport en commun par jour.

Il s'ennuie seul dans cet appartement.



# CHAPITRE 1

## LE CADRE CONCEPTUEL

## La définition de l'itinérance

Les réalités de l'itinérance sont multiples et diverses (Echenberg et Munn-Rivard, 2020). Chercher à en brosser le portrait constitue donc un exercice complexe, d'autant plus qu'il existe plusieurs définitions de l'itinérance, tant au Canada qu'à l'étranger (Bellot et al., 2016). Le plus souvent, les définitions s'inscrivent autour de deux axes principaux, soit la question du logement et celle de la désaffiliation sociale. Ainsi, la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (ETHOS), présentée en annexe 3, est développée autour de quatre situations de vie relatives d'abord au logement : les personnes sans-abri, les personnes utilisant les refuges d'urgence, les personnes logées provisoirement et les personnes à risque d'itinérance.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) définit l'itinérance comme « la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un [...] » (Gaetz et al., 2012). C'est à partir de cette définition et de la typologie qui en découle que les catégories de situation d'itinérance ont été développées dans le cadre du dénombrement.

La Commission du développement social des Nations Unies a adopté en février 2020 une résolution qui stipule que « le sans-abrisme ne se résume pas à la seule absence physique de logement, mais est souvent lié à la pauvreté, à l'absence d'emplois productifs et au manque d'accès aux infrastructures, ainsi qu'à d'autres problèmes sociaux comme la perte de tout sentiment d'appartenance » (ONU, 2020, paragr. 7).

Dans le cadre de ce portrait, c'est la définition de la **Politique nationale de lutte à l'itinérance** qui servira d'assise. Cette dernière la conçoit comme :

« un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. »

Elle s'explique par « la combinaison de facteurs structurels, institutionnels et individuels inscrits dans le parcours de vie des personnes, menant à un processus de rupture sociale, qui se manifeste entre autres par la difficulté d'obtenir ou de maintenir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre. » (MSSS, 2014a, p. 30)

En demeurant inclusive, cette définition cherche à considérer la personne en situation d'itinérance dans sa globalité et à considérer l'ensemble des expériences de l'itinérance dans leur diversité et leur complexité en montrant qu'elles peuvent être associées à différents types de trajectoires et qu'elles peuvent demeurer visibles ou invisibles au regard des autres. De fait, elle reconnaît autant la question de la privation du logement que celle de la désaffiliation sociale. Cependant, qu'il soit question de contextes, de trajectoires, de populations ou encore de stratégies de survie ou de difficultés personnelles, l'expérience de l'itinérance est aussi bien singulière par l'unicité des parcours que collective, puisqu'elle est fortement liée au tissu social.

En ce sens, le présent portrait, en s'appuyant sur la définition de la Politique, visera à mettre en lumière les contours des multiples visages de l'itinérance tant sur le plan quantitatif que sur celui qualitatif, sans renoncer à la singularité des parcours et des expériences des personnes.

## L'itinérance comme processus

En respectant l'esprit de la définition de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, MacDonald et al. (2020) ont colligé les points de vue des différents acteurs dans l'ensemble des régions du Québec, y compris ceux des personnes en situation d'itinérance. Leur rapport a permis de décrire une partie du processus de fragilisation qui mène certaines personnes vers des situations d'itinérance. Cette fragilisation sociale permet de cerner les différents contextes, facteurs et processus qui participent à la vulnérabilisation des personnes et à leur passage dans une situation d'itinérance. Ainsi, l'itinérance est souvent le résultat d'une série d'évènements par l'intermédiaire desquels les personnes cumulent les pertes de liens sociaux, familiaux, affinitaires, communautaires et institutionnels. Certes, les personnes en situation d'itinérance ont souvent encore des liens avec des pairs, des intervenants, des organismes, des institutions. Or, le processus de fragilisation sociale identifié ici vise à montrer que les personnes en situation d'itinérance ont perdu ou ont vu s'effriter différents liens sociaux porteurs d'intégration, de reconnaissance et de protection au sens de Paugam (2009), c'est-à-dire des liens qui, en reliant la personne à la société, assurent sa reconnaissance et sa protection. Dès lors, l'effritement ou la perte de ces liens crée un déficit plus ou moins avancé de protection et un déni plus ou moins marqué de reconnaissance. Cette situation alimente le processus de disqualification ou de désaffiliation sociale que vivent ces personnes. Souvent, différents types de difficultés (par exemple des difficultés personnelles sur le plan de la santé physique et mentale ou des rapports sociaux marqués par la discrimination, l'exclusion et les inégalités) s'ajoutent aux enjeux de liens sociaux, ce qui va précipiter la mise à la marge de la société des personnes en processus de désaffiliation (Laberge et al., 1998). Ainsi, les personnes en situation d'itinérance sont non seulement vulnérables face à leur présent et à leur avenir, mais aussi accablées par le poids du regard stigmatisant que la société pose sur elles.

Pour comprendre l'itinérance comme un processus de fragilisation sociale, il faut s'intéresser tant aux expériences et aux évènements qui conduisent les personnes dans des situations d'itinérance qu'aux expériences et aux évènements qui les maintiennent dans ces situations, ou qui les font évoluer d'une forme d'itinérance vers une autre.

En s'appuyant sur cette lecture processuelle en constante mouvance, tant en ce qui concerne le phénomène de l'itinérance qu'en ce qui concerne les expériences vécues par les personnes en situation d'itinérance, le présent portrait met en relief différentes situations à partir des données disponibles, aussi bien quantitatives que qualitatives. Ainsi, la lecture de la fragilisation du parcours de vie des personnes contribue à cerner différentes réalités liées à la situation du logement et à la perte d'ancrage dans des liens sociaux. Ces derniers demeurent des vecteurs d'intégration, d'épanouissement et de mieux-être.

## Les trajectoires menant à l'itinérance

Habituellement, les trajectoires menant à l'itinérance sont présentées sous trois formes dites « trajectoires typiques » (Peressini, 2009) :

Trajectoire	Définition
Longue ou progressive	Trajectoire inscrite dans un processus sur plusieurs mois ou années de fragilisation qui mène la personne vers une situation d'itinérance. Dans ce type de trajectoire, ce n'est pas un évènement en particulier ou une expérience spécifique qui déclenche le passage vers l'itinérance; plusieurs expériences et évènements y participent, comme la perte d'un emploi, la séparation conjugale, la réduction des revenus, la survenance ou l'aggravation de problèmes de santé physique ou mentale, l'apparition ou l'aggravation de problèmes de dépendance, etc. Ces expériences et ces évènements vont contribuer, sur le long terme, au processus de fragilisation sociale dans lequel s'inscrit la perte du logement.
Brève ou abrupte	Trajectoire au cours de laquelle la personne bascule dans l'itinérance en quelques jours ou quelques semaines en raison d'un évènement ou d'une expérience en particulier. La sortie d'un établissement, le décès d'une personne proche, l'issue d'une situation de violence ou l'éviction du logement constituent le plus souvent des évènements qui vont précipiter la personne dans une situation d'itinérance.
En yoyo	Trajectoire marquée par des périodes d'itinérance et des périodes de stabilisation résidentielle qui permet de considérer les processus par lesquels une personne, à force d'expériences et d'évènements, parvient à sortir de l'itinérance, sans toutefois maintenir cette sortie de manière permanente. Ce type de trajectoire donne l'occasion de saisir les éléments de fragilisation et de protection qui entourent la vie de la personne.

S'intéresser aux différentes trajectoires menant à l'itinérance permet de saisir les situations qui placent les personnes à risque d'itinérance. Il faut toutefois insister sur le fait que les différentes trajectoires menant à l'itinérance s'expliquent à la fois par des facteurs structurels, systémiques, relationnels et individuels, comme les inégalités sociales, le manque d'emplois ou des conditions difficiles de travail, le coût et la disponibilité de logements, de faibles revenus, les discriminations, la violence conjugale et familiale ou encore différents enjeux institutionnels. Ces facteurs se superposent aux difficultés personnelles comme les dépendances ou les problèmes de santé mentale (Gaetz et al., 2013; Chamberlain et Johnson, 2011; Roy et Grimard, 2006). En outre, les recherches insistent également sur le fait qu'il n'y a pas un facteur explicatif général, mais plutôt une diversité de facteurs qui jouent dans le passage à l'itinérance et dont l'importance varie en fonction de la personne ou du sous-groupe de personnes.

Il y aurait donc des spécificités en ce qui a trait au passage à l'itinérance des hommes, des femmes, des personnes trans et non binaires, des jeunes, des Autochtones, etc. (Peressini, 2009). Ainsi, la question des violences interpersonnelles subies est plus souvent identifiée dans les trajectoires vers l'itinérance des femmes. De plus, ces dernières vont développer de nombreuses stratégies pour que leur situation demeure cachée (Grenier et al., 2019; Cousineau et al., 2018; Géliveau et al., 2008). Pour les jeunes, les prises en charge par la protection de la jeunesse sont un élément distinctif, comme il

en sera question dans le chapitre suivant. Pour les Autochtones, les enjeux liés aux traumatismes vécus des conséquences du colonialisme et des pensionnats, mais également le surpeuplement dans les communautés ainsi que la mobilité entre différents lieux et territoires, sont des éléments souvent présents dans les trajectoires menant vers l'itinérance (Thistle, 2017). Pour les hommes, les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives et à la pratique des jeux de hasard et d'argent, l'incarcération, les ruptures conjugales et les pertes d'emploi font partie des difficultés habituellement observées dans les trajectoires. Quant aux personnes trans et non binaires, les difficultés d'acceptation et le sentiment d'exclusion dans les réseaux primaires de sociabilité (famille, école, amis) sont souvent évoqués comme des motifs contribuant au passage vers l'itinérance (Côté et Blais, 2019).

Au-delà des situations qui mènent les trajectoires des personnes vers l'itinérance, les formes de l'itinérance peuvent également être variées.

## Les enjeux de visibilité et d'invisibilité

Les questions de la visibilité et de l'invisibilité de l'itinérance constituent une occasion pour rendre compte non seulement de la diversité des formes de l'itinérance à travers différents territoires, mais aussi de la diversité des personnes concernées, des dispositifs communautaires et institutionnels existants (ou non) et des pressions socioéconomiques sur le marché du logement (MacDonald et al., 2020). Ainsi, on distingue habituellement l'itinérance visible de l'itinérance cachée même si les définitions de l'une et de l'autre ne sont pas mutuellement exclusives.

Forme de l'itinérance	Définition
Visible	Dans le cadre du dénombrement, une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile fixe permanent et se trouve sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, par exemple : une voiture, un abri de fortune, une entrée de porte, une ressource d'hébergement d'urgence, un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, une ressource de transition ou, de façon temporaire, un centre de thérapie, un centre de réadaptation en dépendance, un centre de crise, un centre hospitalier ou un établissement de détention (Latimer et Bordeleau, 2019).
Cachée	Les circonstances entourant l'itinérance dite <i>cachée</i> sont multiples. Il peut s'agir d'une stratégie de la personne pour dissimuler l'ampleur des problèmes vécus ou pour survivre, du résultat d'une absence de choix, d'une solution temporaire, d'un concours de circonstances, etc. Dans le dénombrement, une personne est décrite comme étant en situation d'itinérance cachée si elle est hébergée temporairement chez d'autres ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent, ou si elle demeure dans une maison de chambres (Latimer et Bordeleau, 2019).

Au-delà des enjeux de définition et d'appréhension des contours de la visibilité ou non des situations d'itinérance, il importe de mentionner que le phénomène de l'itinérance fait également face à des tensions liées à sa visibilité et à son invisibilité, c'est-à-dire de reconnaissance plus ou moins forte des réalités vécues sur un territoire par les instances. Durant la pandémie de COVID-19, les mesures de distanciation sociale ont contribué, dans de nombreuses collectivités, à rendre visibles des personnes jusque-là non perçues comme des personnes en situation d'itinérance. Ces visages étaient

demeurés discrets et se cachaient dans les restaurants ouverts 24 h, les bibliothèques, les espaces publics commerciaux et autres pour survivre sans recours à des services existants (Bellot, 2020). Cette visibilisation a été un tremplin dans le développement de services ou, au contraire, a engendré une forte résistance (Bellot, 2020).

Dans la définition d'**itinérance visible** utilisée dans le cadre de l'exercice de dénombrement, on distingue, à l'instar d'Echenberg et Munn-Rivard (2020), de Gaetz et al. (2012) et de la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) (2007), deux grandes formes d'itinérance visible. La première se vit dans l'espace public. On la nommera *itinérance de rue*.

L'itinérance de rue se définit comme une situation où des personnes se trouvent sans abri, c'est-à-dire des personnes qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui constituent des abris de fortune, le plus souvent dans l'espace public ou considéré comme tel, comme des entrées de bâtiment, des immeubles abandonnés ou encore des parcs ou des terrains vagues.

La seconde catégorie de lieux renvoie aux structures d'hébergement d'urgence ou temporaire. On la nommera *itinérance hébergée*.

L'itinérance hébergée ou en hébergement se définit comme une situation où des personnes sont hébergées ou logées, de manière volontaire ou non, à court ou moyen termes et dont la sortie est programmée à plus ou moins brève échéance. Ces différents lieux d'hébergement ou logements temporaires peuvent être des ressources d'hébergement d'urgence, des services d'hébergement à court ou moyen termes ou des logements de transition. Il peut s'agir aussi de lieux de détention, de thérapie ou de réadaptation ou encore d'hôpitaux, lorsque les personnes ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance à leur entrée.

De son côté, le rapport de l'ISQ (2020) identifie, après l'analyse des différentes définitions à l'international, quatre facteurs qui caractérisent l'**itinérance cachée** : 1) l'absence d'options en matière d'habitation; 2) le caractère temporaire de la situation; 3) le lien avec le ménage qui héberge la ou les personnes en situation d'itinérance; 4) l'absence d'un droit réel d'occupation. L'Enquête sociale générale, quant à elle, définit l'itinérance cachée comme « l'obligation d'une personne d'habiter temporairement chez un membre de la famille, chez des amis, dans une voiture ou ailleurs parce qu'elle n'avait aucun autre endroit où habiter » (ISQ, 2020, p. 52). La définition d'itinérance cachée utilisée dans le dénombrement (et inscrite plus haut) reprend plusieurs éléments, mais inclut le fait d'habiter dans une maison de chambres.

Les contours de ces deux situations d'itinérance visible et cachée, voire des situations à risque d'itinérance, ne sont pas toujours considérés de la même façon dans les études lorsque l'on s'intéresse aux lieux inappropriés pour l'habitation. Par exemple, dans le dénombrement, les personnes qui vivent dans des voitures, des caravanes ou des abris de fortune sont considérées comme vivant une situation d'itinérance visible, alors que, dans le cadre de l'Enquête sociale générale, il s'agit d'une situation d'itinérance cachée. En outre, l'étude conduite par MacDonald et al. (2020) a montré que ces situations étaient souvent perçues par les intervenants et les répondants rencontrés comme des situations d'itinérance cachée, car souvent vécues par des personnes très éloignées des services. De manière encore plus élargie, certaines définitions de l'itinérance cachée incluent des réalités où la personne vit dans une situation non sécuritaire, non abordable ou surpeuplée. Ainsi, le fait qu'une personne inscrite dans un processus de fragilisation sociale se maintienne en logement malgré, par exemple, une situation de violence pourrait être inclus, dans certaines définitions, comme une forme

d'itinérance cachée si cette personne demeure en absence de protection et de reconnaissance de sa vulnérabilité résidentielle.

La diversité des situations d'itinérance cachée constitue donc un enjeu pour la cerner et la décrire. La plupart des études montrent que l'itinérance cachée est une situation beaucoup plus répandue que l'itinérance visible. L'OCI estimait en 2016 que, pour une personne en situation d'itinérance visible répertoriée, il y avait au moins trois personnes en situation d'itinérance cachée non recensées (Gaetz et al., 2016a). En outre, le fait que les contours des situations d'itinérance ne sont pas définis de la même manière rend parfois difficile l'observation même des situations ou leur comparaison. Dans le deuxième portrait, le recours à la définition inclusive de la Politique nationale de lutte à l'itinérance, qui tient compte d'une multiplicité de situations, permet de démontrer la diversité des réalités et, par extension, de mieux agir auprès des personnes qui les vivent.

## Les points de bascule

Le portrait présentera donc les multiples réalités et formes recensées autant de l'itinérance visible que de l'itinérance cachée. Il est essentiel, à ce stade, d'insister sur le fait que certaines personnes peuvent vivre ces deux situations dans une période relativement courte; d'autres, en avoir vécu ou n'en vivre qu'une seule; et d'autres, enfin, osciller sur une longue période entre l'itinérance visible et l'itinérance cachée. Il n'y a donc pas nécessairement de logique étagée entre les différentes situations d'itinérance. Cependant, certains événements ou contextes peuvent faire basculer les personnes de manière plus abrupte vers l'itinérance : on parle alors généralement de points de bascule associés tantôt à des facteurs systémiques, tantôt à des facteurs individuels ou relationnels, dans la mesure où ils témoignent tous de ruptures rapides.

Point de bascule	Définition
Systémique	Les points de bascule systémiques concernent le plus souvent la fin d'une prise en charge institutionnelle ou le non-accès à une prise en charge institutionnelle. Les études montrent ainsi que les sorties de centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, de prison, de centre de thérapie et d'hôpital général ou psychiatrique sont autant de situations de basculement vers l'itinérance si la personne est déjà inscrite dans un processus de fragilisation sociale qui ne lui permet pas d'activer les filets de protection dont elle aurait besoin pour éviter l'itinérance (Goyette et al., 2019; Gaetz et Dej, 2017). D'un autre côté, des personnes en difficulté, en souffrance ou en détresse qui ne parviennent pas à accéder aux services dont elles ont besoin et qui sont sans protection peuvent vivre un point de bascule qui les précipite dans une situation d'itinérance.
Relationnel	Puisque l'itinérance implique un processus de fragilisation sociale, il doit être mentionné que le cumul de ruptures de liens peut participer à faire basculer les trajectoires des personnes vers l'itinérance. Ces ruptures peuvent être parfois abruptes. Les décès et les séparations conjugales sont des événements qui peuvent mener à l'itinérance lorsque les personnes sont déjà fragilisées socialement.
Personnel	La question de l'éviction d'un logement, l'aggravation de problèmes de dépendance et de santé mentale et physique ainsi que la perte d'autonomie constituent autant d'événements personnels qui, dans la trajectoire des personnes, les ont entraînées vers une situation d'itinérance.

## La durée

Si les chemins menant à l'itinérance, l'arrivée dans l'itinérance et l'expérience de l'itinérance peuvent être divers, la durée de ladite expérience peut l'être tout autant. Cette dimension est importante dans la mesure où les effets de cette situation tant sur la personne que sur son environnement seront différents et exigeront des réponses différentes également. Au regard de la durée de l'expérience de l'itinérance, on distingue trois types de situations :

Durée de l'expérience	Définition
Itinérance situationnelle	L'itinérance situationnelle fait référence à la situation des personnes qui, momentanément en difficulté, sont sans logement, sans chez-soi. Ces situations se distinguent par le fait qu'après un épisode passé sans logement, ces personnes parviennent à se reloger, à établir de nouveaux contacts sociaux et à rétablir leur situation tant sur le plan social que sur le plan résidentiel, et ce, de manière durable. Ce type d'itinérance serait le plus répandu même s'il s'agit d'une situation difficile à recenser, car l'épisode peut être de courte durée, la personne ne se perçoit pas et n'est pas perçue comme une personne en situation d'itinérance et cette situation demeure souvent cachée. Il s'agit le plus souvent de femmes et de jeunes (Grenier et al., 2019; Gaetz et al., 2016b). Elles demeurent des situations dont il faut se préoccuper afin d'éviter une chronicisation de la situation dans une perspective préventive.
Itinérance cyclique	L'itinérance cyclique se traduit par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance dans la vie des personnes. Les personnes dans cette situation alternent entre des épisodes d'itinérance et des épisodes en logement. Ainsi, malgré différentes formes d'intervention en matière, par exemple, de logement, de santé et de revenus, les personnes ne parviennent pas à s'inscrire de manière durable dans une stabilité sociale et résidentielle.
Itinérance à long terme	L'itinérance à long terme implique que la situation où la personne n'a pas de chez-soi se prolonge dans le temps, sur une longue période. La mesure de ladite période varie selon les situations et peut se manifester de différentes manières.

L'itinérance cyclique s'inscrit par essence dans la trajectoire en yoyo décrite plus haut, puisque les éléments menant à l'itinérance sont aussi ceux qui la font réapparaître dans la trajectoire de la personne. De leur côté, les trajectoires brèves et longues menant à l'itinérance ne caractérisent pas nécessairement la durée de l'expérience de l'itinérance. Ainsi, si, pour certaines personnes, l'arrivée rapide dans une situation d'itinérance va se limiter à une expérience situationnelle, pour d'autres, au contraire, cette fragilisation rapide les aura déstabilisées si fortement qu'elles vont s'inscrire dans une expérience d'itinérance à long terme. Pour d'autres personnes, la trajectoire longue vers l'itinérance peut les amener à basculer dans un réseau d'interventions qui alimentera une sortie rapide de l'itinérance; leur expérience situationnelle de l'itinérance aura agi comme un électrochoc. Pour certaines personnes, le long parcours vers l'itinérance se transformera en long parcours dans l'itinérance.



## CHAPITRE 2

### LES CONSTATS

Après avoir posé les concepts clés de ce deuxième portrait, il est question de plonger au cœur de l'expérience de l'itinérance en s'intéressant à l'ampleur des différentes situations, mais également aux caractéristiques des personnes qui les vivent. Pour ce faire, on présentera des données sur l'itinérance visible puis des données sur l'itinérance cachée, ainsi que leurs enjeux respectifs. Il faut rappeler ici que le deuxième portrait a été construit dans une perspective intégrative de différentes sources de données. Pour en savoir plus sur chaque type de données et sur les volets utilisés, le lecteur est invité à consulter les rapports intégraux de recherche de chacun des volets.

## L'itinérance visible

L'itinérance visible demeure la forme la plus connue et reconnue. Étant donné le traitement médiatique qu'elle suscite, les représentations sociales entourant l'itinérance renvoient le plus souvent à l'image de personnes qui vivent dans la rue ou dans des services d'hébergement d'urgence.

L'exercice de dénombrement a permis d'estimer à 5 789 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible la nuit du 24 au 25 avril 2018 dans 11 régions du Québec.

**Fait à noter :** si on estime que plus de la moitié (soit 54 % ou  $n = 3\,149$ ) des personnes en situation d'itinérance visible se trouvent à Montréal, on estime aussi que 80 % des personnes en situation d'itinérance de rue se trouvent à Montréal ( $n = 678$ ). Il se dessine dès lors des spécificités régionales. Pour ne donner que les grandes lignes, le portrait de l'itinérance à Montréal est marqué – si on la compare à celle des autres régions où s'est tenu l'exercice de dénombrement – par la rue, et celle des 10 autres régions qui ont participé à l'exercice du dénombrement se reconnaît davantage dans d'autres types d'itinérance, notamment l'itinérance hébergée et cachée. Il ne faut toutefois pas pour autant sous-évaluer ces dernières formes d'itinérance, qui sont aussi présentes à Montréal.

## L'itinérance de rue

Les personnes sans-abri, en utilisant l'espace public comme espace de vie, vivent inévitablement sous le regard des autres, n'ayant pas accès à l'espace d'intimité et de sécurité que représente un chez-soi. À ce titre, il importe de rappeler que les personnes vivant en situation d'itinérance de rue vivent souvent un isolement social important, une situation de judiciarisation marquée ainsi que des défis quotidiens pour répondre à leurs besoins fondamentaux (alimentation, hygiène, logement, etc.). L'itinérance de rue est plus souvent rapportée dans les grands centres-villes et s'inscrit dans un mode de survie urbaine.

Dans le cadre du dénombrement, il a été estimé que 845 personnes auraient passé la nuit dans des lieux extérieurs, soit près de 15 % du nombre de personnes estimées en situation d'itinérance visible.

Chez les personnes en situation d'itinérance de rue qui ont répondu au questionnaire dans le cadre du dénombrement :

- 89 % sont des hommes cisgenres;
- 38 % ont 50 ans et plus;
- 13 % s'identifient comme Autochtones;
- 11 % s'identifient comme personnes issues de la diversité sexuelle;
- 2 % s'identifient comme personnes issues de la pluralité des genres;
- 37 % n'ont pas fréquenté une ressource d'hébergement d'urgence l'année précédant l'exercice de dénombrement;
- 84 % ont connu leur premier épisode d'itinérance il y a 1 an et plus, dont 50 % depuis 10 ans et plus;
- 61 % ont été en situation d'itinérance toute l'année sans interruption<sup>14</sup>.

Si les données du dénombrement permettent de distinguer les personnes vivant l'itinérance de rue des autres sur plusieurs plans, d'autres études apportent un éclairage complémentaire sur ces dernières et les enjeux derrière cette expérience de l'itinérance.

---

<sup>14</sup> Il est à noter que les personnes en situation d'itinérance de rue qui ont connu leur premier épisode il y a moins d'un an déclaraient plus souvent avoir vécu en situation d'itinérance durant toute l'année qui a précédé l'exercice du dénombrement et moins souvent une situation d'itinérance récente de moins d'un mois.

## L'itinérance des Autochtones

Au Québec, si les Autochtones représentent 2 % de la population selon le recensement de 2016, 10 %<sup>15</sup> des personnes en situation d'itinérance qui ont répondu au questionnaire du dénombrement se sont déclarées Autochtones. À Montréal, alors que les Autochtones ne représentent que 0,7 % de la population (Statistique Canada, 2016), la proportion des personnes en situation d'itinérance issues des Premières Nations et des Inuit est estimée à 12 %, soit un taux environ 17 fois supérieur à la représentation populationnelle; pour l'itinérance de rue, la proportion grimpe à 15 %<sup>16</sup>. Ces données issues du dénombrement vont dans le même sens que les recherches au Canada, qui indiquent que les Autochtones sont proportionnellement de 10 à 20 fois plus nombreux que les allochtones à vivre un épisode d'itinérance (Christensen, 2017; Lévesque et Comat, 2018).

Au Québec, les Inuit représentaient 1,6 % des répondants en situation d'itinérance visible lors du dénombrement, comparativement à 0,2 % de la population dans son ensemble : une proportion huit fois plus grande. Or, ils représentent 4,6 % des répondants qui ont dit, dans leur questionnaire, passer la nuit à l'extérieur. Parmi les femmes autochtones ayant répondu au questionnaire, 4 % se sont déclarées Inuk, alors que seulement 0,7 % des répondants masculins se sont déclarés Inuk. De manière plus générale, ce sont plus de 19,4 % des femmes en situation d'itinérance qui se sont déclarées Autochtones, alors que 13,4 % des hommes en situation d'itinérance se sont déclarés Autochtones (Latimer et Bordeleau, 2019).

Dans le *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec* réalisé par la CSSSPNQL (2016), on insiste sur l'idée que, si l'itinérance est également bien visible dans les communautés, elle demeure présente de manière inégale entre les régions (en particulier dans les régions urbaines) et les saisons. Pour chercher à saisir d'un point de vue qualitatif l'ampleur du phénomène de l'itinérance chez les Autochtones, il est nécessaire de prendre en considération les éléments fondamentaux liés de manière historique et contemporaine au colonialisme et à ses effets. Cette surreprésentation des Autochtones dans les situations d'itinérance témoigne de la très grande complexité des problèmes vécus qui les mènent à l'itinérance, comme ceux qui les maintiennent dans ces situations : héritage colonial, traumatismes, faibles revenus, problèmes liés à l'usage de substances, problèmes liés à la santé mentale, judiciarisation. À ces problèmes s'ajoutent ceux, entre autres, liés à la mobilité aspirée ou imposée, au coût du transport dans certaines circonstances, aux mauvaises planifications et au mauvais soutien lors des sorties d'établissement (hôpital, établissement carcéral, centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation), qui peuvent générer leur lot de marginalisation économique et sociale.

En ce sens, la CSSSPNQL tient à spécifier que l'itinérance dans les communautés est entre autres « la conséquence des nombreux traumatismes du passé » (2020, p. 4). Elle ajoute qu'elle « est bien entendu directement liée à la crise du logement qui sévit dans plusieurs communautés » (2020, p. 6).

<sup>15</sup> Il est à noter que le dénombrement a eu lieu en 2018, alors que le recensement de Statistique Canada a été réalisé en 2016.

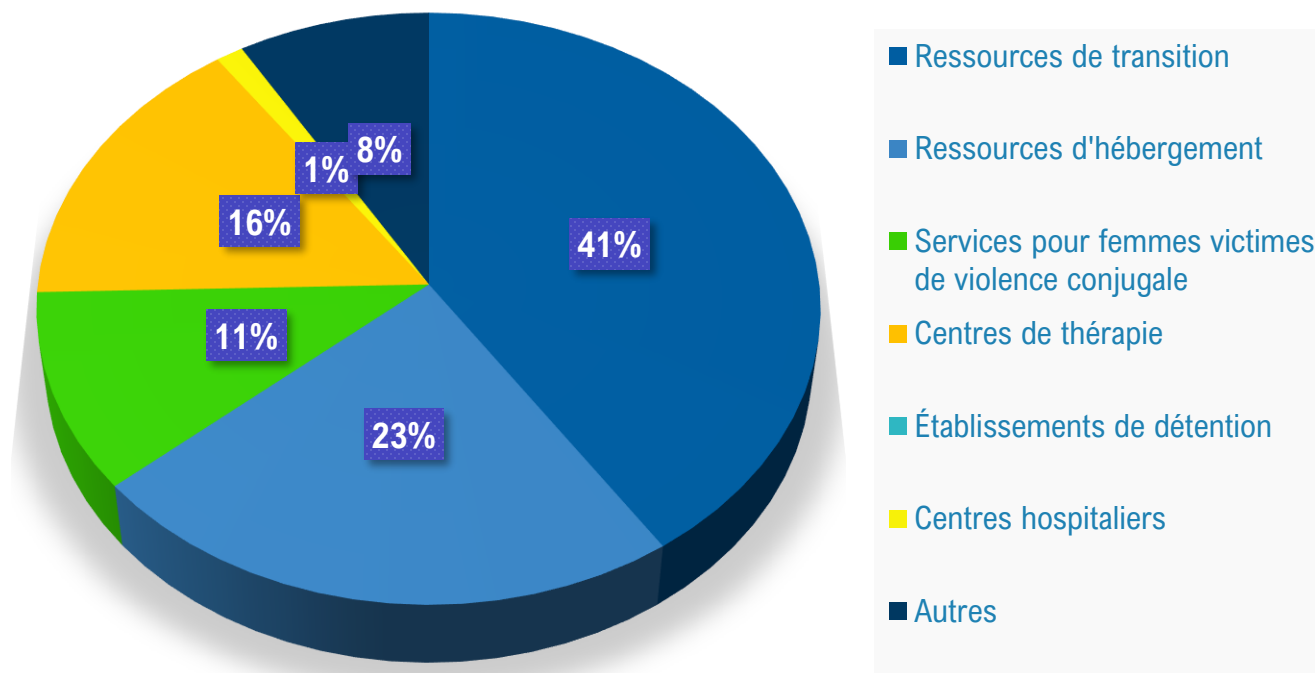
<sup>16</sup> Même commentaire que la note précédente.

## L'itinérance hébergée

Dans le cadre du dénombrement, sur les 5 789 personnes que l'on a estimées être en situation d'itinérance visible dans la nuit du 24 au 25 avril 2018 dans les 11 régions du Québec, 4 944 personnes ont été hébergées dans les différents types de ressources (soit 85 %). Les autres ont passé la nuit à l'extérieur (itinérance de rue).

Ainsi, cette mesure ponctuelle de l'itinérance révèle que l'expérience de l'itinérance visible se vit majoritairement dans des ressources d'hébergement, qui fournissent différentes modalités d'accompagnement et de services.

**Figure 1 : Répartition des personnes en situation d'itinérance hébergée selon les estimations de l'exercice de dénombrement du 24 avril 2018**



Source : Latimer et Bordeleau, 2019.

Toujours dans la nuit du 24 au 25 avril 2018, 22 % des personnes hébergées se trouvaient dans des ressources d'hébergement d'urgence (n = 1 091). Il faut rappeler que l'ensemble de ces personnes sont, jour après jour, en quête d'un lit où passer la nuit, car leur hébergement n'est pas garanti et que la capacité des ressources ne suffit pas toujours à la demande. En ce qui concerne les ressources de transition, 39 % des personnes hébergées (soit 1 909 personnes) se trouvaient dans ces types de ressources, alors que 10 % (soit 510 personnes) étaient hébergées dans des services pour femmes victimes de violence conjugale.

Ainsi, c'est au total plus de 70 %<sup>17</sup> des personnes hébergées qui ont eu recours à des services d'urgence, à un hébergement ou à un logement de transition ou, plus largement, à des organismes communautaires. L'importance du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergée témoigne du rôle clé du secteur communautaire dans le domaine de l'itinérance, apportant le plus souvent réponse aux besoins primaires, mais assurant également la création de liens significatifs avec des intervenants, des organismes, des milieux de vie. À ce titre, il faut rappeler que même les personnes rencontrées dans la rue lors du dénombrement ont affirmé dans 63 % des cas avoir eu recours au moins une nuit à un refuge dans la dernière année.

Les personnes hébergées dans un autre type de ressource se répartissaient ainsi : 15 % dans des centres de thérapie ou de réadaptation (735 personnes); 5 % (238 personnes) dans un établissement de détention ou dans un quartier cellulaire d'un poste de police; 1,2 % (58 personnes) hospitalisées; et, enfin, 8 % (403 personnes) dans des centres de crise ou dans des organismes mixtes offrant plus d'un type d'hébergement.

**Fait à noter :** en analysant le lieu de provenance des répondants en centre de thérapie ou de réadaptation, les données du dénombrement ont permis de constater que près de la moitié recevaient cette intervention dans une autre région que celle de leur provenance. En outre, il est important de souligner que l'estimation de 4 944 personnes en situation d'itinérance hébergée à l'échelle des 11 régions ciblées du Québec se rapporte à la nuit du 24 au 25 avril 2018. On peut imaginer que, sur une base annuelle, un nombre plus grand de personnes fait face aux mêmes défis et recourt, à plus ou moins brève échéance, à de l'aide en vue d'éviter la rue ou d'en sortir.

### L'hébergement d'urgence

Lors du dénombrement, 81 % des répondants en hébergement d'urgence étaient des hommes cisgenres. Environ 40 % avaient entre 30 et 49 ans, et près de 49 % avaient 50 ans et plus. Ces hommes ont généralement affirmé avoir des problèmes de dépendance. Ils déclarent pour la plupart d'entre eux être bénéficiaires de l'aide sociale. Dans 59 % des cas, ils déclarent être dans cette situation depuis plus de six mois au cours de la dernière année. Toutefois, les ressources d'hébergement d'urgence offrent aussi un filet de protection pour de nombreuses personnes nouvellement en situation d'itinérance. En effet, 28 % de ces personnes ont vécu leur premier épisode d'itinérance dans la dernière année (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 33). Ainsi, l'hébergement d'urgence demeure un rempart essentiel pour les personnes qui n'ont nulle part où aller, qu'elles soient dans cette situation depuis longtemps ou depuis peu (Rivard et al., 2019).

Les femmes qui fréquentent les ressources d'hébergement d'urgence arrivent le plus souvent dans ces services après avoir épuisé l'ensemble de leurs ressources et de leurs réseaux relationnels. Elles ont tenté par tous les moyens d'éviter de rendre visible leur itinérance, surtout lorsqu'elles ont des enfants, afin d'éviter des prises en charge par la protection de la jeunesse (Grenier et al., 2019; Bellot et al., 2016; Gélinau et al., 2008). Elles se sont heurtées aussi plusieurs fois à des ressources qui les ont refusées, pour des raisons diverses. Elles sont généralement épuisées. Elles ont vécu dans leur parcours différentes formes de violence et de traumatisme. Elles aspirent le plus souvent à un répit dans un espace sécurisant et sécuritaire qui leur permettra de renouer avec la confiance en elles-mêmes et envers les autres (Cousineau et al., 2018).

---

<sup>17</sup> Il faut toutefois spécifier que la catégorie « autres », qui n'est pas comptabilisée dans ce résultat, correspond entre autres à des organismes mixtes qui offrent par exemple à la fois de l'hébergement d'urgence et un logement de transition.

## L'utilisation des services

L'analyse des données du troisième volet sur l'utilisation des ressources d'hébergement d'urgence repose sur la compilation de questionnaires remplis par 56 ressources ayant déclaré avoir des lits d'urgence pour un total d'environ 1 413 lits, soit 834 lits dans des ressources pour hommes, 188 lits dans des ressources pour femmes et 391 lits dans des ressources mixtes. Parmi ces ressources, 43<sup>18</sup> déclarent avoir accueilli plus de 14 400 personnes<sup>19</sup> entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, dont 2 143 personnes dans les ressources pour femmes exclusivement, 5 137 dans les ressources pour hommes uniquement et 7 162 dans les ressources mixtes.

Le taux d'occupation des ressources a été calculé en divisant le nombre total de nuits occupées par le nombre total de nuits disponibles<sup>20</sup>. Il s'élève globalement à 86 % sur une base annuelle, variant peu entre les saisons pour les 41<sup>21</sup> ressources concernées. Toutefois, le taux d'occupation est de 94 % pour les ressources d'hébergement genrées, alors qu'il est de 67 % pour les ressources mixtes. L'usage genré des chambres ou des dortoirs dans les ressources mixtes fait en sorte qu'elles peuvent être au maximum de leur capacité d'accueil pour les hommes et devoir refuser des demandes d'hommes, alors que les lits pour les femmes ne sont pas entièrement occupés. Il importe en outre de considérer que le taux varie selon les régions et les ressources et que le taux calculé sur l'ensemble des nuitées occupées et disponibles ne permet pas de refléter les fluctuations que vivent les ressources au cours d'une année.

Dans le cadre du premier portrait, sur la base de 1 263 lits d'urgence recensés dans les 41 ressources d'hébergement d'urgence ayant participé à la collecte de données, le taux d'occupation annuel a été établi à 79 %. Si toute chose est égale par ailleurs, le taux d'occupation aurait donc augmenté entre les deux portraits, ce qui semble correspondre aux propos des intervenants dans ces ressources d'hébergement d'urgence, qui notent un accroissement de l'utilisation de l'hébergement d'urgence. De la même façon, le taux canadien d'occupation est de 91 % en 2016 et est en augmentation depuis 2005 (Emploi et Développement social Canada, 2021). Enfin, le taux d'occupation ne concerne que les nuits occupées dans des lits réguliers et n'inclut donc pas les lits de débordement offerts par les ressources.

Pour autant, dans le cadre du deuxième portrait, le taux d'occupation vise à montrer que plus de 1 300 personnes sont hébergées jour après jour dans les hébergements d'urgence, pour un total de près de 500 000 nuitées. Au Canada, l'étude sur les refuges montre que près de 14 000 personnes ont dormi en moyenne chaque nuit dans un refuge. En agissant le plus souvent au maximum de leur capacité, les hébergements d'urgence doivent aussi refuser de nombreuses demandes d'hébergement.

Les ressources d'hébergement d'urgence pour femmes ont déclaré avoir refusé 9 673 demandes durant l'année de l'enquête. En moyenne, elles ont refusé des personnes 75 % des jours. Pour les ressources d'urgence pour hommes, le nombre annuel durant l'enquête de demandes d'hébergement refusées s'élève à 6 133. En moyenne, elles déclarent le faire la moitié des jours de l'année. Quant aux ressources mixtes, elles ont une proportion de jours avec refus beaucoup plus faible, soit environ 26 % des jours de l'année, et on compte 7 010 refus durant l'année de l'enquête.

Enfin, de manière régulière, les ressources d'hébergement d'urgence ont recours à des lits de débordement lorsque la demande est forte en ce qui a trait à l'hébergement. Ces données permettent alors de mieux cerner les utilisations des

---

<sup>18</sup> Seules 43 des ressources ont répondu à cette question sur le nombre de personnes accueillies.

<sup>19</sup> Une même personne peut avoir utilisé des ressources différentes au cours de la collecte de données.

<sup>20</sup> Il ne peut donc être plus élevé que 100 %.

<sup>21</sup> Seules 41 des ressources ont répondu à la question sur le nombre de nuits occupées.

services qui excèdent les lits disponibles. Ainsi, les ressources pour femmes ont déclaré recourir en moyenne 21 % des jours à des lits de débordement; les ressources pour hommes, 23 % des jours; et les ressources mixtes, 4 %.

### Les ressources de transition

L'hébergement ou le logement de transition peut prendre plusieurs formes, notamment au regard de la durée, qui peut varier de quelques semaines à quelques années. En outre, le type de service peut aussi varier, allant de la chambre partagée à un appartement supervisé. Dans la plupart des cas, les personnes peuvent rester dans la ressource durant la journée et y réaliser les démarches associées à leur plan d'intervention. L'accès à un hébergement ou à un logement de transition sous-tend des critères d'admission plus ou moins contraignants. Ces critères sont généralement définis en fonction de la mission de l'organisme, des programmes des bailleurs de fonds et des besoins des communautés locales. En général, un comité se penche sur l'admissibilité d'une personne. Toutefois, il faut souligner que plusieurs ressources proposent diverses modalités d'hébergement et de logement, qui vont de l'hébergement d'urgence au logement de transition. Les ressources peuvent même avoir établi au sein de leur organisation des trajectoires entre ces différentes modalités. Comme mentionné précédemment, c'est au sein de ces services que se trouve la population en situation d'itinérance visible la plus importante (Latimer et Bordeleau, 2019).

Le profil des personnes hébergées dans les services de transition se distingue de celui des personnes qui fréquentent les ressources d'hébergement d'urgence ou qui ont passé la nuit dans des lieux extérieurs lors de la nuit du dénombrement. En effet, l'exercice a permis de dégager le fait que plus de 34 % des personnes rencontrées dans ces services étaient des femmes cisgenres, alors que leur présence dans les structures d'hébergement d'urgence est d'à peine plus de 16 %. Par ailleurs, alors que 46 % des personnes rencontrées dans ces services avaient moins de 30 ans, seulement 12 % des personnes en hébergement d'urgence se trouvaient dans ce groupe d'âge. De plus, les personnes hébergées dans ces ressources de transition se distinguent également en ce qui a trait à leur expérience de l'itinérance. En effet, elles rapportent davantage que les autres personnes rencontrées dans le cadre du dénombrement avoir vécu l'itinérance depuis moins longtemps; le tiers déclarant être en situation d'itinérance depuis moins d'un an. Ces mêmes personnes rapportent également avoir vécu moins d'épisodes d'itinérance durant la dernière année que les autres et sont plus nombreuses à bénéficier d'un emploi. Ces données ne permettent toutefois pas de conclure si les ressources de transition jouent un rôle de prévention pour éviter la rue aux personnes ou si elles assurent un rôle pour permettre une sortie rapide d'une situation d'itinérance de rue ou en hébergement. À cet égard – et considérant l'importance du nombre de personnes dans ces ressources –, des analyses approfondies sur les trajectoires des personnes vivant en ressources de transition tout comme sur l'accompagnement qui leur est offert mériteraient d'être développées.

### L'utilisation des services

Dans le cadre de l'enquête menée dans le troisième volet, les ressources d'hébergement qui avaient des lits de transition en ont répertorié un peu plus de 1 200, soit environ 600 lits dans des ressources d'hébergement de transition pour femmes seulement, environ 100 lits<sup>22</sup> dans des ressources d'hébergement de transition pour hommes seulement et 500 dans des ressources d'hébergement mixtes. Les données compilées montrent que 5 828 personnes ont été hébergées dans ces ressources d'hébergement de transition (84 ressources répondantes), soit 2 461 personnes dans les ressources

<sup>22</sup> Il faut spécifier que les ressources de transition pour hommes seulement sont peu nombreuses à avoir répondu à l'enquête.



d'hébergement de transition uniquement pour les femmes, 768 personnes dans les ressources d'hébergement de transition uniquement pour les hommes et 2 599 personnes dans les ressources d'hébergement de transition mixtes<sup>23</sup>.

L'ensemble de ces ressources totalisait un peu plus de 300 000 nuitées disponibles. Le taux d'occupation calculé à partir des nuitées occupées sur les nuitées disponibles s'établit à 82 % pour l'ensemble des types de ressources, à 86 % pour les ressources pour femmes seulement, à 78 % pour les ressources mixtes et à 84 % pour les ressources pour hommes seulement.

De plus, 83 % des ressources d'hébergement de transition ont déclaré avoir dû refuser des personnes durant l'année, dont 89 % des ressources de transition uniquement pour femmes, 92 % des ressources de transition uniquement pour hommes, et 83 % des ressources de transition mixtes. En outre, les 35 ressources d'hébergement de transition qui détiennent des listes d'attente déclarent avoir 194 personnes sur les listes d'attente, soit 94 personnes pour les ressources d'hébergement de transition pour femmes uniquement, 29 personnes pour les ressources d'hébergement de transition pour hommes uniquement et 71 personnes pour les ressources d'hébergement de transition mixtes.

Si les listes d'attente semblent jouer un rôle important, les ressources d'hébergement de transition déclarent moins de 2 % de recours à des lits de débordement durant l'année. L'aménagement physique et la mission des ressources semblent ne pas permettre le recours à des lits de débordement, comme c'est le cas dans les ressources d'hébergement d'urgence.

### L'hébergement en détention ou pour des soins de santé et des services sociaux

L'itinérance peut aussi être hébergée dans un dispositif de prise en charge institutionnelle ou communautaire comme un hôpital, un établissement de détention, un centre de réadaptation ou un centre de thérapie. Dans le dénombrement, on estime que plus de 1 200 personnes (soit plus de 28 % des personnes en situation d'itinérance hébergée) ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance à leur entrée dans un de ces milieux. Cela montre l'importance de considérer, là aussi, la question de la sortie d'un établissement institutionnel ou communautaire, dans la mesure où l'accès à des services de santé ou à des services carcéraux peut peut-être mettre en suspens une situation d'itinérance, sans nécessairement solutionner ce qui a mené à cette situation. Il faut souligner ici l'importance du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées dans les centres de réadaptation ou les centres de thérapie, soit 735 personnes sur les 5 789 personnes estimées dans le dénombrement, ce qui témoigne de l'enjeu des dépendances dans la réalité des personnes en situation d'itinérance. D'ailleurs, pour les personnes interrogées dans le cadre du dénombrement, la question de la dépendance constitue la principale raison de la perte de logement chez les hommes en situation d'itinérance cisgenres et chez les personnes trans et non binaires dans la même situation. Chez les femmes cisgenres, il s'agit de la deuxième raison, après la violence subie par un conjoint (Latimer et Bordeleau, 2019). En analysant les données administratives, on réalise que les personnes hébergées dans ces types d'établissements sont pour plus de la moitié des personnes âgées de 30 à 49 ans. Il serait intéressant de mieux saisir les articulations entre les trajectoires d'itinérance et de consommation des personnes hébergées dans ces centres de traitement.

---

<sup>23</sup> Les limites méthodologiques ne permettent pas de dire s'il s'agit de personnes différentes.

## Les enjeux

Les enjeux entourant l'itinérance visible sont nombreux; il serait vain de chercher à en dresser un inventaire exhaustif. Il n'en demeure pas moins que certains sont d'intérêt. À ce chapitre, le premier enjeu lié à l'itinérance de rue qui doit être soulevé est celui de la **perte d'autonomie**. En effet, les conséquences délétères sur les plans de la santé physique et de la santé mentale de la vie de rue pour une période prolongée sont largement démontrées. Il est courant dans ces circonstances de dire de ces personnes qu'elles ont connu « une longue vie de rue », et ce, même si elles ont moins de 50 ans (Gagné et Poirier, 2013). En outre, de nombreuses études montrent que les personnes en situation d'itinérance de rue ont une espérance de vie de 10 à 20 années de moins que la population en général (Eynard, 2019). « Dans la rue on vieillit vite et on meurt jeune » (Maisondieu, 2002) demeure le constat partagé par de nombreuses études et par de nombreux intervenants. Par exemple, les témoignages des expériences d'itinérance vécues par Dave et Jocelyn rapportés dans le récit de pratique *De la rue au CHSLD : franchir les barrières de l'itinérance* montrent les effets d'une consommation sévère d'alcool sur une longue durée et les défis d'accompagnement de ces personnes vers et dans des centres de soins de longue durée (Hurtubise et Rose, 2013a).

La question de la **désaffiliation sociale** vécue par les personnes en situation d'itinérance visible constitue un autre enjeu. Force est de constater que l'itinérance de rue constitue assurément l'une des expériences les plus extrêmes qu'il soit sur le plan de la perte de liens sociaux, du déni de reconnaissance et du manque de protection, alimentant disqualification, stigmatisation et marginalisation. À ce chapitre, Roy (1995) a affirmé que l'itinérance était une forme exemplaire d'exclusion. En raison des nombreuses ruptures sociales que cette situation entraîne, la vie de rue s'inscrit dans un parcours d'errance à travers la ville, de solitude et d'ennui qui, comme le nomme Simard (2016), témoigne de la « perte de l'enveloppe psychosociale ». À cet égard, les récits de pratique d'intervenants en itinérance illustrent à quel point le travail d'accompagnement et de « *reliance*<sup>24</sup> » (Simard, 2016) prend du temps, d'autant plus s'il s'agit de personnes ayant vécu une situation d'itinérance qui s'est prolongée. Ainsi, dans le récit *Partir de zéro dans l'intervention*, Hurtubise et Rose (2013b) montrent à quel point la construction d'un lien et d'une relation de confiance a été un défi à long terme avec une personne psychotique dont les intervenants ne connaissaient rien de la vie et de la trajectoire. Malgré cet enjeu de la désaffiliation sociale, il est tout de même important de noter que ces personnes se bâtissent un réseau de rue qui leur assure un peu de soutien, de sécurité et de solidarité. Le phénomène de communauté de rue a été notamment observé chez les Autochtones en situation d'itinérance visible.

« [Avec] des amis, on dort tout le temps ensemble [dans la rue], tout le temps des chiens pour quand on dort, ça réveille si quelqu'un approche. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance de l'Estrie  
(MacDonald et al., 2020, p. 32)

Un autre enjeu d'importance est la question de la **stigmatisation**. Bien que cette question concerne la plupart des personnes en situation d'itinérance, celles qui vivent à la rue la subissent davantage, tant en ce qui a trait à leurs interactions ordinaires dans l'espace public que dans l'aménagement même de cet espace; certains mobiliers urbains ne permettent pas de s'allonger, des parcs sont fermés, etc. (Margier et al., 2014; Parazelli et al., 2011). Cette stigmatisation contribue à renforcer la méfiance et l'isolement social des personnes en situation d'itinérance. S'il existe aussi des manifestations positives et

<sup>24</sup> C'est-à-dire un travail de reconstruction de liens sociaux significatifs porteurs de protection et de reconnaissance.

des gestes de solidarité à l'endroit des personnes vivant dans la rue, force est de constater que les discriminations et les enjeux de stigmatisation demeurent encore bien présents.

Les enjeux soulevés par le mode de survie de rue renvoient à une double tension, soit celle de la survie et celle du contrôle. L'enjeu de la **survie au quotidien** s'articule le plus souvent autour de la réponse à des besoins primaires. Pour parler de ce mode de vie de rue, Namian évoque le concept de « la vie moindre » (Namian, 2012). Ainsi, le quotidien de la survie impose aux personnes d'être « captives du présent », en se centrant sur la satisfaction des besoins primaires comme chercher de la nourriture et de l'eau, chercher un lieu pour dormir, se laver ou tout simplement aller aux toilettes. Les contacts de ces personnes avec les centres de jour, les travailleurs de rue et les intervenants qui utilisent les approches de proximité sont autant d'occasions de créer ou de rétablir des relations significatives, de retisser des liens, mais aussi de bénéficier d'un répit, en obtenant la possibilité de « se déposer » et de « se reposer » un court moment (Décary-Secours, 2017). À ce chapitre, les personnes en situation d'itinérance qui ont répondu au questionnaire ont affirmé dans une proportion de 40 % avoir été en contact avec des travailleurs de rue, et près de la moitié ont visité un centre de jour durant l'année précédant le dénombrement. Pour autant, la vie de rue n'est pas que survie; elle comporte aussi des plaisirs, du développement personnel et des expériences formatrices et créatrices qui mériteraient d'être reconnues et mieux considérées à titre de savoirs expérientiels.

Dans le *Portrait des centres de jour destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance à Montréal*, on précise que : « l'objectif [des centres de jour] est d'offrir une forme de sanctuaire où une communauté ouverte et tolérante permet de se mettre à l'abri des préjugés, des injustices et de l'oppression du monde externe » (Décary-Secours, 2017, p. 24). Plus largement, Roy et al. (1998) soulignent que la diversification des services dans les centres de jour leur permet de jouer des rôles de stabilisation, de sécurité et de socialisation. La question de la réinsertion sociale y est posée dans le sens d'une réforme non pas uniquement de « l'individu », mais du lien social (Simard, 2016).

Les enjeux du **contrôle de l'occupation de l'espace public**, de la **cohabitation sociale** et de la **judiciarisation** font aussi partie du quotidien de l'ensemble des personnes en situation d'itinérance visible dans l'espace public. Ces dernières interagissent souvent avec les services policiers, comme en témoignent les données du dénombrement. En effet, près de la moitié des personnes qui ont répondu au questionnaire ont été en contact avec des services policiers dans un cadre répressif, et un quart dans un cadre de relation d'aide. Les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur sont les plus nombreuses à avoir des contacts répressifs avec les policiers, soit près des deux tiers. La question de la judiciarisation demeure un enjeu important pour les personnes en situation d'itinérance, car elle alimente les maintiens dans l'itinérance et les difficultés à la sortie de l'itinérance (Bellot et al, 2021). Ces interactions, bien qu'elles puissent prendre la forme de soutien et d'aide, constituent un contexte propice à la judiciarisation et à la délivrance de constats d'infraction. L'étude de Bellot et al. (2021) a démontré une augmentation des constats d'infraction remis aux personnes en situation d'itinérance durant la période 2012-2019. Sur ce point, l'équipe a démontré que les personnes en situation d'itinérance ont reçu près de 40 % des constats d'infraction délivrés en 2017-2018 en vertu de certains règlements de la Ville de Montréal et de la Société des transports de Montréal. Ces données soulèvent des questions en ce qui concerne le profilage social. En outre, les Autochtones en situation d'itinérance, et plus particulièrement les femmes autochtones à Montréal et à Val-d'Or, semblent davantage ciblés (Bellot et Sylvestre, 2016). Les défis de cohabitation dans l'espace public sont aussi nombreux, encore plus dans les secteurs où l'embourgeoisement alimente la volonté d'éloigner les signes visibles de la pauvreté et de la marginalité.

La visibilité de l'itinérance de rue ramène de manière constante la question de la cohabitation. Toutefois, derrière ce questionnement sur la cohabitation se trament des enjeux relatifs au droit d'occupation de l'espace public, à sa fonction

comme espace de vie, de loisirs et de circulation ainsi qu'aux défis de la revitalisation et du développement urbain. Ces enjeux concernent également le travail de solidarité et de protection à mettre en place pour définir un vivre-ensemble dans l'espace public où chacun pourrait avoir sa place (Parazelli, 2021). L'importance de mieux décrire les enjeux entourant l'occupation de l'espace public tout comme les défis de la cohabitation du point de vue de l'ensemble des acteurs (y compris celui des personnes en situation d'itinérance) constitue assurément une manière de travailler à développer des pistes de solution et d'action pour sortir des rapports actuels de discrimination, de contrôle et d'exclusion que l'on observe tant dans les pratiques de judiciarisation que dans celles d'expulsion des campements (Bellot et al., 2021).

Si on s'intéresse maintenant à l'itinérance hébergée, il importe de mentionner qu'au cours des trois dernières décennies, les ressources se sont transformées. Plusieurs nouveaux services complémentaires à l'hébergement d'urgence sont apparus : hébergements de transition, logements de transition, logements sociaux avec soutien communautaire, Auberges du cœur, etc. (Greissler, 2014; MSSS, 2014b; Rivard et al., 2019). Qui plus est, on a vu apparaître des programmes de stabilité résidentielle avec accompagnement. Ainsi, les ressources actuelles s'éloignent de l'image classique du dortoir en offrant une complémentarité de services d'hébergement.

L'offre d'hébergement d'urgence demeure toutefois la principale porte d'entrée pour répondre à un besoin immédiat des personnes, soit bénéficier, pour la nuit, d'un endroit sécuritaire pour dormir. Or, dans certaines villes, voire régions, cette offre de base d'hébergement d'urgence est inexistante ou jugée insuffisante quant au nombre de lits par les acteurs du milieu.

Lorsqu'elle existe, la porte d'entrée en ressource d'hébergement d'urgence suscite différents enjeux. Tout d'abord, son **accès** s'inscrit dans une dynamique où les personnes doivent le plus souvent se soumettre à une file d'attente en fin de journée pour obtenir une place. Elles doivent aussi répondre à des critères plus ou moins stricts en ce qui concerne l'âge, l'identité et/ou l'expression de genre, ainsi qu'à certaines normes comportementales, notamment en ce qui concerne la consommation ou l'état d'intoxication. D'autres situations, comme le fait de vouloir être hébergé en couple ou en famille ou d'avoir des animaux de compagnie, constituent aussi, pour certaines personnes, des barrières d'accès à ce type d'hébergement (Latimer et Bordeleau, 2019). En outre, les personnes admises doivent généralement se conformer à des règles de fonctionnement qui, le plus souvent, leur imposent de rester la nuit complète sans pouvoir ressortir.

Un autre enjeu d'accessibilité à l'hébergement concerne la disponibilité de services adaptés aux conditions de santé physique des personnes, alors que le vieillissement de la population en situation d'itinérance s'accroît (Gagné et al., 2016). Dans certaines ressources, l'hébergement offert se résume à des matelas au sol dans des édifices où l'accès adapté n'est pas possible.

De leur côté, les enjeux liés à l'hébergement de transition sont de multiples ordres. Un de ceux-là s'inscrit dans la dynamique même de la transition, qui peut jouer dans la trajectoire des personnes. En effet, l'hébergement de transition joue un **double rôle** : préventif d'un côté, pour éviter le passage à la rue ou la complexification des problèmes liés au mode de vie de rue; et d'accompagnement de l'autre côté, dans le soutien à la sortie de l'itinérance. D'ailleurs, les ressources d'hébergement et de logement de transition constituent une option pour de nombreuses personnes en situation d'itinérance qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas accéder à un logement locatif sur le marché (Greissler, 2014). Ces services sont alors une option qui leur permet de retrouver leur autonomie, la confiance en elles. Qui plus est, dans de nombreuses ressources, la vie communautaire devient aussi un moyen privilégié pour tisser de nouveaux liens sociaux (St-Jacques et al., 2018). Toutefois, il existe peu de connaissances sur ce type d'hébergement et de logement au Canada et au Québec pour rendre compte de leurs effets, notamment au regard du rétablissement des personnes et des

répercussions sur leurs difficultés personnelles et sur leur réaffiliation à une vie communautaire; et cela, malgré le nombre important de personnes hébergées dans ces ressources et leur diversité, et malgré les formes variées que prennent ces dernières (Leloup, 2017).

On l'a vu, les ressources d'hébergement reposent le plus souvent sur des approches d'accompagnement orientées vers la réinsertion sociale et la réaffiliation, en privilégiant des interventions qui soutiennent le retour aux études, l'intégration en emploi, le rétablissement de la santé, etc. (Leloup, 2017). Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être accordés à l'offre de **soutien posthébergement** afin de faciliter la transition vers le logement. De plus, le soutien à la transition des personnes hébergées vers une stabilisation résidentielle se heurte à différents facteurs structurels et systémiques tels que le manque de logement abordable, la pauvreté, les exigences de l'accès à l'emploi, celles de l'accès au logement social et celles de l'accès à l'éducation et à des services de garde pour les enfants, qui s'ajoutent aux difficultés des personnes hébergées (Fleury et al., 2019; Gabet et al., 2020; Hallée et al., 2014). Les quelques études disponibles rappellent, à cet égard, l'importance, pour répondre aux besoins des personnes, d'inscrire le travail d'accompagnement et d'hébergement dans un continuum d'options résidentielles, de l'hébergement d'urgence au logement permanent, de même que dans un continuum de services et de soutien, et donc de maintenir une pluralité de réponses pour soutenir la diversité des situations et des personnes (Leloup, 2017). Les données du dénombrement semblent indiquer que l'itinérance cyclique ou situationnelle concerne davantage les personnes qui ont été rencontrées dans ces services d'hébergement. Il serait intéressant d'étudier plus précisément les caractéristiques des trajectoires de ces personnes, afin de mieux repérer les leviers susceptibles de conduire à une stabilisation résidentielle.

Enfin, l'hébergement dans des établissements (carcéraux, hospitaliers, centres de réadaptation, etc.) pose également son lot d'enjeux. Dans un premier temps, la **détection** des situations d'itinérance au début de la prise en charge peut éclairer la réflexion sur les interventions à mettre en place, en intégrant la dimension logement aux besoins de la personne. Or, la question du logement est rarement considérée dans la prise en charge institutionnelle ou communautaire, à l'exception entre autres des ressources de transition et des établissements de détention de plus de deux ans. De la même manière, si de nombreuses personnes entrent dans un dispositif de prise en charge alors qu'elles sont en situation d'itinérance, d'autres risquent de se trouver dans cette situation à la fin de la prise en charge, particulièrement si celle-ci est de longue durée. L'implantation de l'outil Instrument de repérage et d'identification des situations résidentielles instables et à risque (IRIS)<sup>25</sup> devrait permettre une meilleure détection des situations et des personnes et, à cet égard, devrait être suivie comme un levier de documentation également.

Dans un second temps, des services de **planification de la sortie** devraient être développés pour soutenir le retour à la vie en société, et cela, peu importe le type d'établissement, que l'on pense aux établissements de détention, à l'hôpital général ou psychiatrique, aux programmes de soins en santé mentale, aux services de protection de la jeunesse ou encore aux établissements de traitement des dépendances (Goyette et al., 2019; MSSS, 2014a). De nombreuses personnes rapportent que leur sortie s'est résumée à se faire offrir un simple billet d'autobus, sans autre soutien.

---

<sup>25</sup> Disponible en ligne à cette adresse : <https://www.cremis.ca/publications/dossiers/outils-de-reperage-de-linstabilite-residentielle/>.

## L'itinérance jeunesse

Si plusieurs jeunes rencontrés dans le cadre du dénombrement semblent avoir passé la nuit du 24 avril 2018 davantage dans des ressources de transition, il importe de poser un regard plus large sur les expériences des jeunes en situation d'itinérance. Dans les années 1990, le phénomène des jeunes qui étaient dits « en situation de rue » était une réalité visible à Montréal, mais aussi dans d'autres centres-villes du Québec. Cette itinérance jeunesse, vécue le plus souvent en groupe et reconnue par la pratique du *squeegee* comme stratégie de survie, a contribué à la mise en place de multiples interventions. Parmi les interventions qui ont été tentées, on compte l'exclusion des jeunes des parcs, leur judiciarisation, mais aussi le déploiement d'équipes de travail de rue et d'équipes spécialisées en itinérance jeunesse. Depuis les années 2000, l'itinérance jeunesse n'occupe plus la rue de la même façon et s'est très largement invisibilisée, posant un grand nombre de défis quant au repérage des jeunes qui vivent des difficultés (Conseil jeunesse de Montréal, 2017).

Aujourd'hui, les visages de l'itinérance jeunesse sont diversifiés, même si les jeunes partagent des éléments communs, notamment celui de l'expérience de la transition vers la vie adulte, comme le rappelle la définition canadienne de l'itinérance des jeunes<sup>26</sup> (OCI, 2016). Même si les jeunes sont une partie importante des personnes dénombrées dans les ressources de transition, il ne s'agit que de la pointe de l'iceberg, puisque de nombreuses situations demeurent invisibles (Gaetz et al., 2016b). Jeunes hommes, jeunes femmes, Autochtones, migrants et membres de la communauté LGBTQ+, les jeunes en situation d'itinérance sont invisibles, isolés et démunis devant cette transition vers la vie adulte. En outre, ils connaissent de plus en plus de problèmes aigus de santé mentale et de santé physique, mais également des problèmes liés à l'usage de substances. Comparativement aux jeunes de la population générale, ces personnes sont souvent sous-scolarisées, ont vécu différentes formes de violence et de traumatisme et vivent dans une précarité économique importante, sans un réseau solide pour les soutenir. Cela témoigne des grandes difficultés auxquelles font face les jeunes en situation d'itinérance, difficultés qui viennent compliquer leur passage à la vie adulte et leur démarche de (ré)intégration sociocommunitaire tant par le logement et l'emploi que par l'école (Gaetz et al., 2016b).

Un sondage pancanadien a montré que 57,8 % des jeunes en situation d'itinérance ont connu une prise en charge par les systèmes de protection de la jeunesse (Gaetz et al., 2006). Dans une enquête complémentaire au dénombrement de 2015 à Montréal, l'équipe de recherche a montré que le tiers des jeunes en situation d'itinérance de moins de 30 ans rencontrés ont connu un placement d'au moins six mois en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, et 52 % de ceux qui vivaient dans des lieux extérieurs ont connu une prise en charge par la protection de la jeunesse (Latimer, Méthot et Cao, 2016). En outre, 20 % des jeunes qui quittent les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation vont connaître au moins un épisode d'itinérance dans la première année de leur sortie de placement (Goyette et al., 2019). Face à ces constats, la prévention de l'itinérance des jeunes est importante, tout particulièrement au regard de la préparation de la sortie des établissements; de la scolarisation; du développement de leur autonomie personnelle, sociale et économique; du renforcement de leur participation citoyenne; ainsi que du déploiement de structures d'hébergement et de logement de transition pour mieux les accompagner dans leur transition vers la vie adulte (Gaetz et al., 2018). Cette prévention peut prendre différentes formes, de la prévention structurelle et systémique à l'intervention précoce et à la stabilisation en logement, pour mieux agir à la fois sur la désaffiliation sociale et sur les risques d'itinérance.

<sup>26</sup> « L'itinérance chez les jeunes renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente » (OCI, 2016, p. 2).

## L'itinérance cachée

L'itinérance cachée est particulièrement difficile à caractériser étant donné sa nature et le fait – qui s'applique à toutes les formes d'itinérance – que de nombreuses personnes confrontées à ces situations ne se définissent pas elles-mêmes comme des personnes en situation d'itinérance (Gaetz et al, 2013; Gaetz et al., 2016a; MacDonald et al., 2020).

Il importe toutefois de spécifier que, si l'itinérance visible concerne en particulier les hommes, l'itinérance cachée, de son côté, n'a au Québec ni âge ni genre (ISQ, 2020). Toutefois, lorsque l'on souhaite réfléchir plus particulièrement à l'itinérance au féminin ou à l'itinérance jeunesse, il est nécessaire d'inclure une préoccupation pour l'itinérance cachée. En ce sens, l'étude de Schwan et al. (2020) rapporte que l'itinérance des femmes peut être invisibilisée par la manière dont on définit et mesure les situations d'itinérance et dont on y répond. De fait, les préoccupations relatives à la définition et à la mesure de l'itinérance cachée constituent des avancées qui permettront de renforcer le poids et l'adaptation des réponses offertes aux personnes qui la vivent (Bellot et Rivard, 2017).

Pour les jeunes, vivre une situation d'itinérance ne s'inscrit pas dans la perte d'un logement stable, mais dans le fait d'avoir quitté un domicile parental ou dans la fin d'une prise en charge institutionnelle. À cet égard, les jeunes sont plus susceptibles d'être dans des situations « d'hébergement provisoire », demeurant temporairement chez des amis ou des membres de la famille, sans certitude quant à la durée de cet hébergement ou à sa sécurité. On décrit souvent cette situation comme du *couchsurfing*, c'est-à-dire emprunter le divan d'un ami, d'une connaissance, sinon d'un étranger.

« J'ai fait du *couchsurfing*. [...] Le mot n'existait pas dans ce temps-là, mais c'est ça que je faisais. [...] Pis dans le fond, c'était rarement chez les filles, plus souvent chez les gars, là. Il n'y a pas 100 000 raisons pourquoi : les gars nous invitent à venir pour les mêmes raisons que le bonhomme à... [...] Dans le fond c'était... à cette époque-là, je ne le voyais pas que c'était de la prostitution. Dans le fond, ç'en était. On pourrait dire aussi que c'était une forme de troc. On pourrait appeler ça de bien des manières, mais c'était volontaire, dans le sens où j'acceptais de le faire. On ne me forçait pas à le faire. [...] C'[était] ça, [une stratégie de survie]. "Tu me donnes un toit, je te donne une pipe." »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance des Laurentides  
(MacDonald et al., 2020, p. 47-48)



« Au début, quand je n'avais pas de logement, je me promenais d'un bord à l'autre. Je suis restée avec une de mes filles, je suis restée avec mon gars [...] »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance de Montréal (MacDonald et al., 2020, p. 46)

« Puis je voulais pas être un fardeau pour ma famille. Ça fait que, j'ai choisi de ne pas les embarrasser avec ça. »

Extrait d'entrevue (Bourque et al., 2019, p. 11)

Si l'expérience de l'itinérance cachée est difficile à décrire, c'est également parce qu'elle renvoie aux enjeux de stigmatisation de l'itinérance. En effet, de nombreuses personnes, notamment les femmes, vont éviter la visibilité tantôt par le choix des lieux qu'elles fréquentent, tantôt en taisant leur instabilité résidentielle face à leur famille et à leur entourage. Elles tentent ainsi de se protéger de la stigmatisation, d'une prise en charge non souhaitée par leurs enfants lorsqu'elles en ont, ou bien pour leur éviter des soucis supplémentaires (Bergeron-Leclerc et Tremblay, 2019; Grenier et al., 2019; Bellot et Rivard, 2017). En outre, en demeurant dans une situation cachée, la personne en situation d'itinérance, et notamment les femmes, se retrouve potentiellement dans des situations de violence, d'abus et de contraintes importantes.

## La mesure de l'itinérance cachée au Québec

Dans le cadre du deuxième portrait, deux stratégies méthodologiques ont cherché à mesurer l'ampleur de l'itinérance cachée. En premier lieu, l'ISQ (2020) a produit et analysé les données<sup>27</sup> de l'Enquête sociale générale de 2014 pour le Québec portant sur l'itinérance cachée (ISQ, 2020). En second lieu, le dénombrement de 2018 a inclus une préoccupation relative à l'itinérance cachée même si l'approche méthodologique ne permettait pas de couvrir l'ensemble des situations d'itinérance cachée, car elle permettait à tout le moins de recenser les personnes en situation d'itinérance cachée proches des services d'intervention.

### L'Enquête sociale générale

Pour l'ensemble du Québec, on estime que 7 % des personnes de 15 ans et plus vivant dans un ménage non institutionnel ont déjà vécu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie. En ce qui a trait à l'itinérance visible, la prévalence est de 1 % à vie. Ces proportions sont comparables à celles observées à l'échelle canadienne, où elles s'élèvent respectivement à 8 % et à 2 % (ISQ, 2020).

Au-delà de ces données de prévalence, les résultats produits par l'ISQ permettent, en outre, de comparer la situation des personnes ayant déclaré avoir vécu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie à celles qui n'ont pas vécu cette situation<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> Voir la description de la méthodologie de l'enquête et des analyses dans l'annexe 2 du présent portrait.

<sup>28</sup> Ces analyses comparatives ne permettent pas d'établir des liens de causalité entre l'expérience de l'itinérance cachée et la situation actuelle de la personne, mais bien de montrer l'existence de caractéristiques particulières chez les répondants ayant affirmé avoir connu des épisodes d'itinérance cachée dans leur vie. De nouvelles études populationnelles, une nouvelle version de l'Enquête sociale générale ainsi que l'étude



Toujours selon l'analyse de l'ISQ (2020), la proportion de la population ayant déjà vécu un épisode d'itinérance cachée est significativement plus élevée chez certains groupes. Parmi les caractéristiques sociodémographiques desdits groupes (au moment de l'enquête), on peut mentionner le fait que ces personnes appartiennent à celui des personnes âgées de 25 à 54 ans et à celui des personnes dont le revenu était de moins de 20 000 \$ en 2013. Toutefois – et il s'agit là d'une spécificité québécoise (Rodrigue, 2016) –, le lien n'est pas significatif avec certaines autres caractéristiques comme le sexe, le plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'enquête, l'identité autochtone, le lieu de naissance ainsi que l'appartenance à une minorité visible.

Ainsi, l'analyse de l'ISQ montre que les personnes ayant vécu un épisode d'itinérance cachée sont proportionnellement plus nombreuses à avoir une perception moins favorable de la qualité de leur santé que les autres groupes de la population étudiés. Elles sont plus nombreuses en proportion à déclarer avoir des incapacités physiques, mentales ou psychologiques ou des difficultés d'apprentissage. Elles déclarent également plus souvent que les autres groupes avoir pris différents médicaments pour se calmer, pour dormir ou pour se sortir d'une dépression.

Sur le plan de la consommation de substances psychoactives, au moment de l'enquête, les personnes ayant vécu un épisode d'itinérance cachée rapportent plus souvent avoir consommé du cannabis dans le mois précédent l'enquête que les autres groupes de la population. Elles rapportent aussi plus souvent avoir consommé de manière excessive de l'alcool lors d'une même occasion. Les données sur ce point seront présentées dans le prochain chapitre.

Sur le plan des expériences vécues durant l'enfance, les personnes ayant vécu un épisode d'itinérance cachée déclarent plus souvent que les autres groupes populationnels avoir été exposées à de la violence entre adultes à la maison, avoir subi de la violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans et avoir été prises en charge par la protection de la jeunesse.

En ce qui a trait aux expériences de victimisation et aux contacts avec les services policiers et judiciaires, les personnes ayant vécu un épisode d'itinérance cachée ont, de façon significative, connu plus souvent ces expériences comparativement aux autres groupes populationnels. Notons que ces personnes sont d'ailleurs plus nombreuses à avoir déjà vécu un épisode d'itinérance visible.

En somme, l'analyse de l'itinérance cachée à partir des données d'enquête permet de saisir que les situations de vulnérabilité des personnes ayant connu une situation d'itinérance cachée dans leur vie sont nombreuses. Elles sont sociales, physiques, psychologiques, de l'ordre de la santé mentale, relationnelles et résidentielles. Ces personnes ont plus souvent subi de la violence, tant dans leur enfance que dans leur vie adulte. Leurs contacts avec les policiers et la justice criminelle sont plus fréquents. Enfin, les relations sociales, interpersonnelles, avec les voisins, la communauté et les institutions sont plus souvent empreintes de méfiance, en raison des nombreuses adversités vécues dans leur passé.

---

canadienne sur le logement, dont les résultats sont imminents, devraient approfondir les connaissances en matière d'itinérance cachée, notamment parce que des questions ont été posées sur l'expérience de l'itinérance cachée vécue par les répondants dans un espace-temps plus proche de la collecte de données. Il s'agit en fait de demander aux personnes répondantes si elles ont vécu des épisodes d'itinérance cachée dans les cinq dernières années. De plus, la création d'un dispositif de surveillance par la direction générale de la santé publique du MSSS devrait permettre d'améliorer les données en ce sens.

La compréhension de ces vulnérabilités et de leur influence sur la trajectoire menant à l'itinérance, qu'elle soit cachée ou visible, constitue un enjeu majeur pour améliorer le repérage de ces personnes et leur accompagnement, dans une perspective de prévention, mais également de sortie de ladite trajectoire.

### Le dénombrement

Le profil des 670 personnes<sup>29</sup> en situation d'itinérance cachée qui ont répondu au questionnaire dans le cadre du dénombrement ressemble, à bien des égards, à celui de celles en situation d'itinérance visible, tant sur le plan des caractéristiques sociodémographiques que sur celui de la durée de l'itinérance. La plupart d'entre elles ont déclaré avoir passé la nuit chez quelqu'un d'autre. Il s'agit pour 74 % d'hommes cisgenres et pour 71 % de personnes de 50 ans et plus. Plus de 16 % des personnes en situation d'itinérance cachée rencontrées se sont identifiées comme Premières Nations, Métis ou Inuit. À ce titre, si on a déjà évoqué une surreprésentation des Autochtones qui vivent une situation d'itinérance visible, force est de constater que cette surreprésentation s'observe autant, sinon plus, au regard de l'itinérance cachée.

Quant à l'expérience de l'itinérance, les personnes ont déclaré la vivre depuis longtemps. Ainsi, plus de 60 % des personnes auraient connu leur premier épisode d'itinérance depuis plus de cinq ans et, pour 40 % d'entre elles, depuis plus de 10 ans. Enfin, 50 % des personnes rencontrées qui vivaient une situation d'itinérance cachée rapportent avoir vécu cette situation pour une période d'au moins neuf mois au cours de la dernière année. Comme mentionné précédemment, il s'agit de personnes qui sont en contact avec des services en itinérance. D'ailleurs, 42 % de ces personnes ont déclaré avoir dormi au moins une nuit dans un refuge d'urgence au cours de la dernière année.

Les données issues de ces deux études constituent une avancée au regard des connaissances sur cette situation particulière. Toutefois, il importe de considérer que ces données demeurent fragmentaires. En effet, elles ne permettent pas de situer l'expérience de l'itinérance cachée dans les trajectoires d'itinérance des personnes, en plus de soulever des questions importantes, entre autres : l'itinérance cachée constitue-t-elle une étape avant l'itinérance visible? Une sortie de l'itinérance visible? Un épisode d'alternance entre la stabilité résidentielle et l'itinérance visible? Toutes ces possibilités à la fois, en fonction du parcours singulier de chaque personne? Pour répondre à ces questions, il faudrait développer de nouvelles connaissances sur des trajectoires de l'itinérance, non pas simplement quant aux facteurs menant ou maintenant dans une situation d'itinérance, mais aussi quant aux formes vécues d'itinérance par les personnes et à leur articulation.

---

<sup>29</sup> Il est à noter que ce nombre ne constitue d'aucune façon une estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance cachée puisque la méthodologie utilisée visait à repérer l'itinérance visible. De plus, les pourcentages indiqués ici ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des personnes en situation d'itinérance cachée.

## L'itinérance cachée en région

Il a été évoqué, dans les précédentes réflexions sur l'itinérance cachée, à quel point ces situations difficiles à repérer couvrent une multitude d'expériences. Si, en milieu urbain, on songe le plus souvent au fait de passer la nuit chez quelqu'un, dans un hôtel ou un motel, les situations d'itinérance cachée prennent aussi d'autres formes en région. Voici ici quelques exemples :

« Quand on discute dans la société, à Baie-Comeau, tout ça, les gens nous disent : “On est chanceux, on n’a pas d’itinérant à Baie-Comeau”. Mais on en a plein. [rire] Mais pour eux autres, on n’a pas d’itinérant parce que justement, ils ne voient personne sur les bancs de parc; ils ne voient personne dans les rues; ils ne voient personne quêter. Mais c’est beaucoup, beaucoup caché. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de la Côte-Nord  
(MacDonald et al., 2020, p. 52)

« [...] l'itinérance en région, on le sait, ce n'est pas le stéréotype de la grande ville, ce n'est pas le banc de parc pis ce n'est pas rien de tout ça. [...] Ça ne se passe pas en dessous des viaducs. Ça se passe dans les maisons, ça se passe dans le réseau de ces personnes-là. [...] Pour moi, l'itinérance en région, c'est quelque chose qui est tabou, qui est caché, qui n'est pas visible, mis à part que si tu es un intervenant social qui agit en ce sens et qui accompagne les gens, pour te rendre compte qu'effectivement c'est comme du vagabondage. »

Extrait d'entrevue avec une intervenante de la Côte-Nord  
(Bergeron-Leclerc et al., 2019, p. 6)

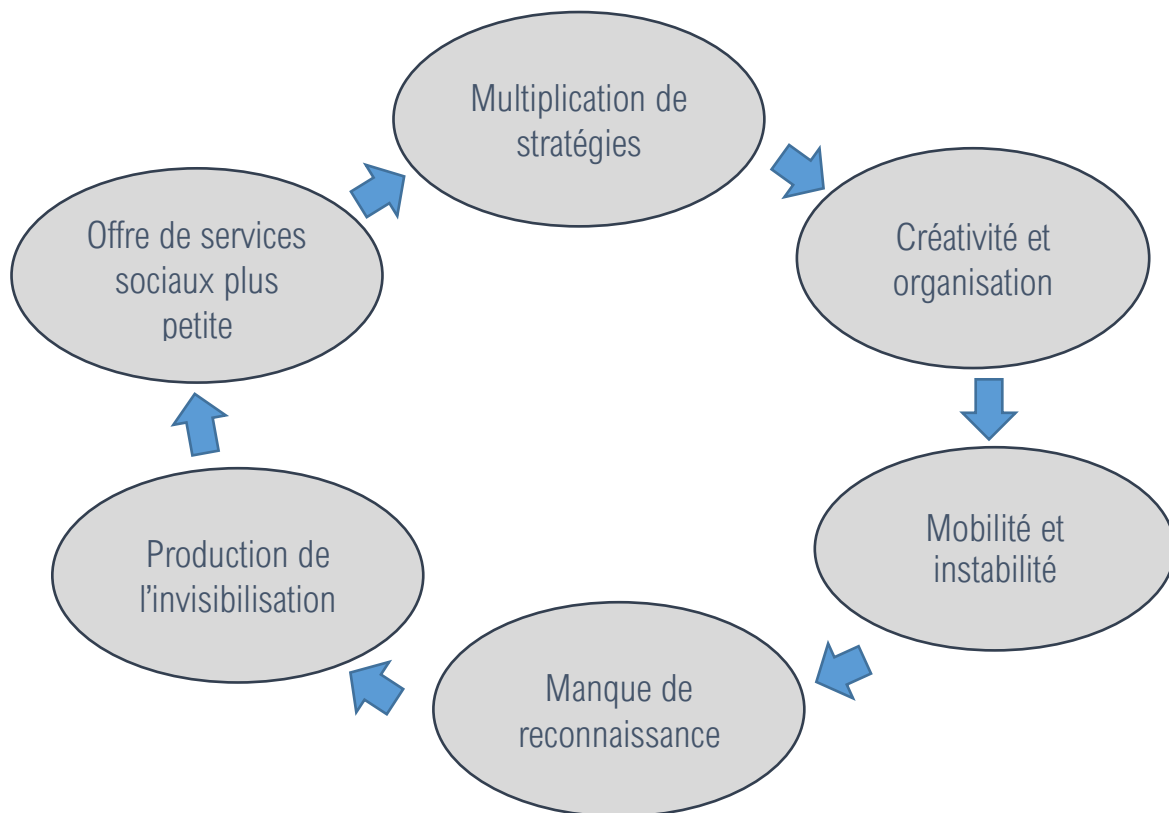
Les intervenants rencontrés par MacDonald et Gaulin (2019) rapportent que l'itinérance cachée serait présente dans les zones rurales, compliquant ainsi la reconnaissance du phénomène et le déploiement de réponses adaptées à ces situations. Ainsi, dans les zones rurales des régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais, de la Mauricie-Centre-du-Québec, de l'Estrie ou encore dans les régions éloignées comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou le Bas-Saint-Laurent, l'itinérance cachée recouvre de nombreuses situations pour les personnes. Le caractère caché de ces situations fait en sorte que la situation de ces personnes est peu connue ou reconnue tant par les services en itinérance que par les services généraux. L'accent mis sur le travail de détection, notamment avec l'outil IRIS, devrait être une occasion de mieux observer l'ampleur de ce phénomène et d'apporter un meilleur soutien à ces personnes dans l'accès à des services et à des programmes. Une meilleure compréhension des recours et des non-recours aux programmes et services existants serait une avenue pour saisir les contours de l'invisibilisation de ces situations.

« Il y a toute la question du rural qu'on n'a pas parlé beaucoup, mais l'itinérance dans les milieux ruraux, c'est intense. Je parle juste du Pontiac parce que c'est une des municipalités les plus pauvres du Québec. Quand tu fais du *outreach* dans le Pontiac, tu réalises qu'il y a du monde qui dort sur des galeries, qui dort dans des fonds de maisons qui ne sont pas chauffées l'hiver. Puis ces gens-là sont sûrement dans des situations bien plus précaires que le monde en ville parce qu'ils n'ont pas accès à aucun service. Fait qu'il y a tout ce volet-là qu'on n'explore pas beaucoup parce que ça devient de l'itinérance cachée, mais dans le fond, c'est de l'itinérance très visible, mais c'est juste qu'il n'y a pas de ressource. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de l'Outaouais  
(MacDonald et al., 2020, p. 46)

Ainsi, MacDonald et al. (2020) rappellent que le phénomène de l'itinérance est le plus souvent caché, que ce soit en milieu urbain ou en région rurale ou semi-rurale. Or cette invisibilisation de multiples situations d'itinérance – qu'elle soit liée à la peur ou à la honte des personnes d'être considérées comme itinérantes, au manque de ressources, aux difficultés d'accès à des services ou à des programmes, ou autres – va contribuer à maintenir des personnes dans des situations de débrouillardise multipliées compte tenu de leur précarité résidentielle. Ce cycle, parfois sans fin, est illustré ici par les auteures (MacDonald et Gaulin, 2019, p. 13) dans le schéma suivant pour les régions rurales ou semi-rurales :

Figure 2 : Le cycle de l'itinérance dans les régions rurales et semi-rurales : un renforcement de l'invisibilisation



Si, en milieu urbain, la visibilité de l'itinérance apparaît plus importante. Elle ne doit pas faire oublier que la part d'itinérance cachée y est aussi largement méconnue. D'ailleurs, la pandémie de COVID-19, notamment les mesures de distanciation sociale, a rendu visibles de nombreux visages de l'itinérance tant en milieu urbain qu'en milieu rural et semi-rural. Ces visages étaient demeurés jusque-là discrets et se cachaient dans les restaurants ouverts 24 h, les bibliothèques, les espaces publics commerciaux et autres pour survivre sans recours à des services existants (Bellet, 2020).

## Les diverses formes

De nombreuses personnes interviewées dans différentes études rapportent que l'itinérance cachée doit être comprise au regard « des efforts déployés par les personnes pour échapper aux contraintes matérielles et sociales associées à l'itinérance visible » (MacDonald et al., 2020, p. 44).

« À force de dire que ce n'est pas juste le gars qui dort sur le banc de parc, mais il y a aussi la personne qui est instable dans son quotidien et qu'à chaque jour ou à chaque deux-trois jours ou à chaque semaine, il change de *chum* [pour l'héberger]. Donc il est instable dans tout ça et il vit la même réalité possiblement que la personne qui est dans la rue, c'est juste que lui, il a encore minimalement certaines connaissances autour qui vont le dépanner. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de l'Estrie  
(MacDonald et al., 2020, p. 52)

« J'ai un exemple, d'il y a une couple d'années, d'une madame proche de la soixantaine qui était super bien mise, bien habillée et qui couchait dans son auto, ou autrement, quand elle avait des amis qui partaient en voyage, bien elle allait deux-trois semaines à une place, et deux-trois semaines à une autre, pis quand elle n'avait pas de place, et bien elle dormait dans son auto. [...] Des fois, ils sont sans domicile fixe, pis ce n'est pas nécessairement l'image qu'on voit. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
(MacDonald et al., 2020, p. 52)

Pour une majorité de personnes rencontrées en région et dans les milieux ruraux, la frontière entre l'itinérance visible et cachée n'est pas aussi nette; cette dernière va au-delà de l'hébergement temporaire chez un tiers. Cette forme d'itinérance inclut le fait de vivre de manière plus ou moins constante dans des lieux impropres à l'habitation humaine. Que ces personnes transforment en maisons des garages, des granges, des cabanons ou des roulottes sans chauffage, ou qu'elles bâtissent des abris de fortune dans la forêt ou dans des zones boisées, l'accent est encore à mettre sur leurs stratégies de débrouillardise et sur le fait que leur situation d'itinérance, bien réelle, demeure difficile à exposer et donc à considérer dans les réponses à offrir.

« Il y a beaucoup de personnes qui vont être dans des abris de fortune, un fond de cabanon, une vieille grange, tout ça. Ils vont habiter dans ces places-là. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Lanaudière  
(MacDonald et al., 2020, p. 45)

« C'est plutôt rare qu'on a des itinérants dans la rue et qui quêtent. Dans notre région c'est plutôt... Moi je les appelle souvent mes "itinérants organisés". J'ai plus vu des gens qui vivaient dans des cabanes pas d'eau, pas d'électricité, mais qui ont un toit, qui ont un chez-eux, qui chauffent au bois et qui s'organisent quand même bien. Moi, c'est plus ça que je vois, et aussi des gens qui vont se promener chez un, chez l'autre, qui vont rencontrer quelqu'un dans la rue et qui vont coucher chez lui, ensuite ils vont aller coucher chez un membre de la famille une couple de mois, après ça ils vont se retrouver quelqu'un. C'est plus souvent ça [que de l'itinérance visible]. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante du Bas-Saint-Laurent  
(MacDonald et al., 2020, p. 45)

L'itinérance cachée est également associée au fait de vivre dans des lieux insalubres ou surpeuplés, lorsque cette expérience témoigne d'une fragilisation sociale. Les intervenants décrivent alors ce fait par des personnes vivant à plusieurs dans des appartements « délabrés » ou limités en superficie par rapport au nombre de personnes qui y vivent. Ces situations touchent particulièrement les Autochtones. La troisième phase de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations menée en 2015 dans 21 communautés autochtones a révélé que plus de 1 adulte sur 5 (22 %) dit habiter un logement nécessitant des réparations majeures (CSSSPNQL, 2018). De son côté, l'Enquête sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi des Premières Nations au Québec (CSSSPNQL, 2019a) révèle que 14 % des personnes de 15 ans et plus vivent dans un logement surpeuplé. En zone plus éloignée, ce pourcentage atteint 25 %.

Or, il faut le souligner, toutes ces réalités – tant des villes que des régions – témoignent de l'entraide déployée face aux adversités structurelles et systémiques (CSSSPNQL, 2016). Il n'empêche que l'itinérance cachée est bien présente chez les Autochtones. En voici quelques exemples :

## En milieu urbain

« Les Autochtones, ils sont beaucoup “familial”. Quand ils sont dans la rue, pis qu'il y en a un qui a un logement, même si c'est un [logement] un et demi (1 ½), ils vont être six dans le logement. S'ils sont dix, ils vont l'être. Mais on ne les voit pas nécessairement dans la rue, ils se passent leur logement un après l'autre dans le fond. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de l'Abitibi-Témiscamingue (MacDonald et al., 2020, p. 46)

« L'itinérance autochtone à Joliette est complètement cachée. Il n'y a pas d'itinérance autochtone non cachée. Le *pattern* connu, c'est que les Autochtones ne vont pas se mêler aux Blancs : les itinérants et la rue est blanche. Le centre d'amitié autochtone a développé un projet spécifique pour adresser l'itinérance à l'interne. [...] Ils se sont pris en charge eux autres même. Ce qu'on avait constaté au début du programme itinérance, c'est que quelqu'un qui quitte une communauté autochtone du Nord pour X raisons, qui se ramasse ici sans logement, est pris en charge par la communauté. Ça fait du *couchsurfing*. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Lanaudière (MacDonald et al., 2020, p. 52)

## Dans la communauté

« La réalité [...] c'est que les jeunes familles, les jeunes mères, les jeunes familles, les jeunes couples, n'en ont pas de logement. Ils sont obligés de vivre chez les parents. Si on se met ça dans l'idée, que là, ça devient un surpeuplement, je te dirais que c'est beaucoup les plus jeunes. De moins de 25 ans. Si on le voit dans cette dynamique-là. »

Extrait d'entrevue avec une personne-ressource (CSSSPNQL, 2016, p. 32)

« Je vais chez quelqu'un d'autre, chez mon cousin. Nous sommes une famille ici, partout, et j'ai de la famille [à l'extérieur de la communauté] et dans d'autres réserves. Je vais dormir n'importe où, comme je faisais du *couchsurfing* l'an dernier à ce moment. Cette fois-ci, cette année, j'ai un sous-sol, je me suis arrangé, il y a des draps tout autour, mon lit, la télévision. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance (CSSSPNQL, 2016, p. 28)

Pour autant, ces situations sont vécues également par des allochtones tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elles rappellent la piètre qualité des logements à faible coût ou les stratégies de colocations multiples pour payer le loyer. D'autres réalités, comme celles des personnes en situation de mobilité, sont comparables à ce type de situation, soit en raison des difficultés d'accès à un logement ou en vue d'épargner pour la famille restée au pays.

## Les enjeux

La débrouillardise dont font preuve les personnes en situation d'itinérance cachée et l'**invisibilisation** de leur situation contribuent à l'épuisement des ressources de leur réseau informel, à l'effritement des liens sociaux et à l'éclosion de conflits dans la mesure où les contacts avec le réseau formel, institutionnel ou communautaire sont faibles ou inexistants. À ce titre, les femmes et les jeunes tout particulièrement qui vont d'un canapé à un autre s'épuisent tout autant que s'épuise leur réseau. Ces personnes vivent donc constamment avec le risque d'une fin abrupte de leur stratégie d'hébergement. En arrivant dans des ressources d'hébergement d'urgence ou de transition, elles aspirent à un peu de répit, à la possibilité de se déposer quelque part pour reprendre des forces (MacDonald et al., 2020).

« Au niveau des femmes, souvent, elles vont passer par le biais de relations amoureuses malsaines et/ou de travail du sexe pour pouvoir avoir un toit sur la tête. La majorité de ces gens-là ne passent pas, ou très peu, par le milieu communautaire et très peu par le réseau de la santé aussi. Ce qui fait que ça rend le repérage encore plus difficile. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Laval  
(MacDonald et al., 2020, p. 48-49)

« En termes d'itinérance cachée, à Laval, la majeure de notre clientèle, c'est souvent la jeunesse. Ils réussissent pendant longtemps à faire du *couchsurfing* à gauche à droite, à se trouver des "amis" entre gros guillemets : n'importe quel autre jeune qui n'a pas de place où rester, qu'ils s'en vont se *parker* dans un logement. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Laval  
(MacDonald et al., 2020, p. 49)

Pour les personnes âgées, le **maintien dans des appartements insalubres et isolés** s'explique le plus souvent par la dégradation du réseau social et la perte d'autonomie, sociale ou économique, à la suite de la perte d'un conjoint.

« Les personnes âgées se retrouvent souvent en situation d'isolement social et dans une pauvreté vraiment grande. Donc ils ne sont pas dans la rue, mais ils sont dans une situation très précaire. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Chaudière-Appalaches  
(MacDonald et al., 2020, p. 49)



Le **maintien dans des situations de violence conjugale**, notamment pour les femmes, constitue un autre enjeu de l'itinérance cachée; sortir de la violence impose le plus souvent de quitter le logement familial, ce qui vient pour plusieurs avec la crainte de se retrouver sans logement et, par extension, de perdre la garde des enfants. Ainsi, plusieurs restent dans une situation d'habitation non sécuritaire. Lorsqu'elles quittent le logement en raison d'une dynamique de violence conjugale et se retrouvent sans logement, elles ne sont pas toujours considérées comme étant en situation d'itinérance même si elles sont inscrites dans un processus de fragilisation sociale.

« Des femmes avec des enfants, elles ne le diront pas jamais [qu'elles sont en situation d'itinérance] parce qu'elles savent qu'elles vont perdre leurs enfants. Et qui vivent dans leur voiture ou qui squattent d'une place à l'autre. Vivre dans leur auto, on en voit beaucoup. C'est un défi. La DPJ, il n'y a pas beaucoup de latitude. Aussitôt que tu n'as plus de domicile, et je comprends aussi, mais... [...] On a vu des décisions de DPJ, des femmes qui étaient en hébergement chez nous et c'était des femmes où c'était une problématique de violence conjugale, porter plainte contre le mari, elle est en séparation. Monsieur reste dans la maison. Finalement, la garde va à Monsieur parce qu'elle n'a pas de domicile fixe et elle n'est pas encore réinstallée et elle n'est pas encore réorganisée. [...] Le stress de "je vais perdre la garde [de mon enfant], il faut que je me trouve un avocat, il faut que j'essaie de démontrer que je suis capable de subvenir aux besoins de mon enfant." Mais là, "ah, monsieur a la maison et ça va bien et il ne change pas d'école et il va continuer d'aller au hockey..." ».

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de la Côte-Nord  
(MacDonald et al., 2020, p. 50-51)

L'itinérance cachée apparaît également comme une conséquence aux enjeux de **stigmatisation** et de **marginalisation** que les personnes en situation d'itinérance pourraient subir. En effet, pour de nombreux intervenants, les préjugés et les stéréotypes alimentent à la fois les regards négatifs portés sur le phénomène de l'itinérance de même que les interventions répressives, renforçant de facto la nécessité pour ces personnes de cacher leur situation.

« Chez nous à Saint-Eustache, ce n'est pas des itinérants qui quêtent que l'on voit. Au contraire, ils essaient plutôt d'être invisibles pour ne pas que la police intervienne. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante des Laurentides  
(MacDonald et al., 2020, p. 53)

Non seulement l'enjeu de stigmatisation fait en sorte que certaines personnes vont chercher à échapper à la rue et à invisibiliser leur situation, mais il va aussi contribuer à ce qu'une partie de ces personnes nient leur propre condition pour éviter de porter l'étiquette « itinérant ». Pour ce faire, elles porteront attention, par exemple, à leur apparence physique et chercheront à rester discrètes dans l'espace public.

« On a un monsieur, dans son char, il est organisé : il a ses chemises, il a des ententes avec un et l'autre pour faire son lavage, il se parfume, il sent bon, il prend sa douche, il reste dans le parc dans son char. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Lanaudière  
(MacDonald et al., 2020, p. 55)

« Le terme "organisée" a été fréquemment utilisé pour décrire les personnes en situation d'itinérance cachée qui vont dormir dans leur voiture plutôt qu'à l'extérieur, quêter dans un restaurant pour un café plutôt qu'au coin de la rue et utiliser diverses installations publiques pour subvenir à leurs besoins de subsistance, notamment en termes d'hygiène. » (MacDonald et al., 2020, p. 55)

Pour quelques femmes, passer inaperçues, cacher leur condition, renvoie aussi à un enjeu de sécurité :

« Les femmes vont être invisibles parce qu'elles ont beaucoup de stratégies pour éviter la rue justement, pour ne pas avoir cette étiquette-là, pour pouvoir avoir accès à certaines ressources. Souvent, elles vont être très bien habillées, elles vont faire vraiment attention à leur apparence physique pour pouvoir aller dans les lieux publics, dans les bibliothèques, pour qu'elles soient en milieu sécuritaire. [...] Souvent, quand on leur parle, elles vont être organisées. On ne va pas nécessairement détecter un problème, tout ça. C'est vraiment difficile à identifier. C'est plus quand elles vont vers nous. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Laval  
(MacDonald et al., 2020, p. 55)

## L'histoire de Geneviève

Geneviève a 55 ans. Elle a été infirmière toute sa vie dans une résidence privée pour aînés. Seule dans la vie, elle s'est engagée corps et âme dans son métier, acceptant d'enchaîner les heures supplémentaires de jour comme de nuit. Être au travail lui permettait aussi d'oublier sa solitude. Se définissant elle-même comme une *workaholique*, elle a commencé à éprouver d'importants problèmes d'insomnie à la fin de la quarantaine.

À 50 ans, elle frappe un mur et tombe en épuisement professionnel. Ne sachant que faire pour prendre soin d'elle, elle commence à jouer en ligne pour se distraire et se découvre une passion. En deux ans, elle perd toutes ses économies et n'a pas l'énergie suffisante pour retourner travailler. Sa limite de crédit est dépassée. Après trois mois de retard de paiement de loyer, elle est évincée de son appartement. Elle va vivre chez sa mère, qui commence à perdre son autonomie.

Pendant un an, les deux femmes s'entraident, mais la situation prend fin abruptement quand la mère de Geneviève contracte une pneumonie. Geneviève est inconsolable à l'annonce du décès de sa mère. Elle ne sait pas vers qui se tourner; habituellement, c'est elle qui aide les autres. Les factures rentrent plus vite que les revenus. Elle doit se trouver un nouvel appartement, moins cher que celui de sa mère, mais les seuls logements abordables qui sont disponibles dans sa ville appartiennent au propriétaire qui l'a évincée.

Après avoir été évincée pour une deuxième fois, elle va dormir chez une amie et ancienne collègue de travail. Or, après deux semaines et demie, Geneviève sent que cet arrangement, supposé temporaire, sème de la tension. Pour éviter de déranger davantage, elle ment à son amie en disant qu'elle ira dormir chez une autre amie.

Elle passe plutôt la nuit dans un restaurant rapide ouvert 24 h.

Le lendemain, elle va demander de l'aide dans une ressource d'hébergement d'urgence. Elle y est accueillie par une intervenante à qui elle raconte toutes ses difficultés et son désarroi face à sa situation. L'intervenante lui propose une place dans un appartement supervisé. Elle va y rester un an, où elle rebâtit tranquillement sa confiance en elle. Elle agira comme bénévole dans de nombreuses activités proposées par la ressource. Elle nouera des relations précieuses avec des femmes hébergées et échangera avec celles-ci sur leurs épreuves et leurs espoirs.

Après un an, elle trouve un petit logement dont le loyer n'est pas trop cher pour son budget. Alors qu'elle était bénévole dans sa bibliothèque de quartier, elle vient de se faire proposer un emploi qui la satisfait pleinement et qui lui offre un horaire structuré qui lui permet d'approvoiser une nouvelle passion : la peinture.

## L'histoire de Claudia

Claudia a 32 ans. Depuis sa vingtaine, elle connaît plusieurs épisodes de dépression. Les conjoints qu'elle rencontrera à cette période de sa vie s'avèrent être toxiques et violents. Elle a perdu la garde de ses deux enfants, une fille de 9 ans et un garçon de 7 ans, placés en centres jeunesse dès leur jeune âge après de nombreux signalements. Elle va de moins en moins les visiter, car c'est trop difficile pour elle de les quitter. Elle perd de plus en plus confiance en ses compétences parentales et se réfugie dans l'alcool et les drogues. Elle n'a pas d'emploi stable et se tourne souvent du côté du travail du sexe pour arrondir ses fins de mois et payer sa consommation. Son appartement est infesté de punaises de lit, de champignons, et elle croit avoir vu des rats. Les calorifères ont rendu l'âme et elle doit se résoudre à chauffer son appartement en allumant les grilles du four. Les sons qui émanent des appartements voisins lui font remonter plusieurs traumatismes liés aux violences qu'elle a vécues. Elle reçoit encore régulièrement des menaces de l'un de ses anciens conjoints. Quand elle ne trouve plus le repos, ce qui est de plus en plus fréquent, elle fait appel aux ressources d'hébergement d'urgence. Elle y a été accueillie à de nombreuses reprises, mais elle a aussi essuyé des refus dans certaines d'entre elles. Elle souhaiterait vivement retrouver une stabilité, mais elle se sent épuisée, anéantie.

Retrouver la confiance en elle pour bâtir un nouveau projet de vie lui semble hors d'atteinte pour le moment.

## CHAPITRE 3

# LES FACTEURS DE FRAGILISATION

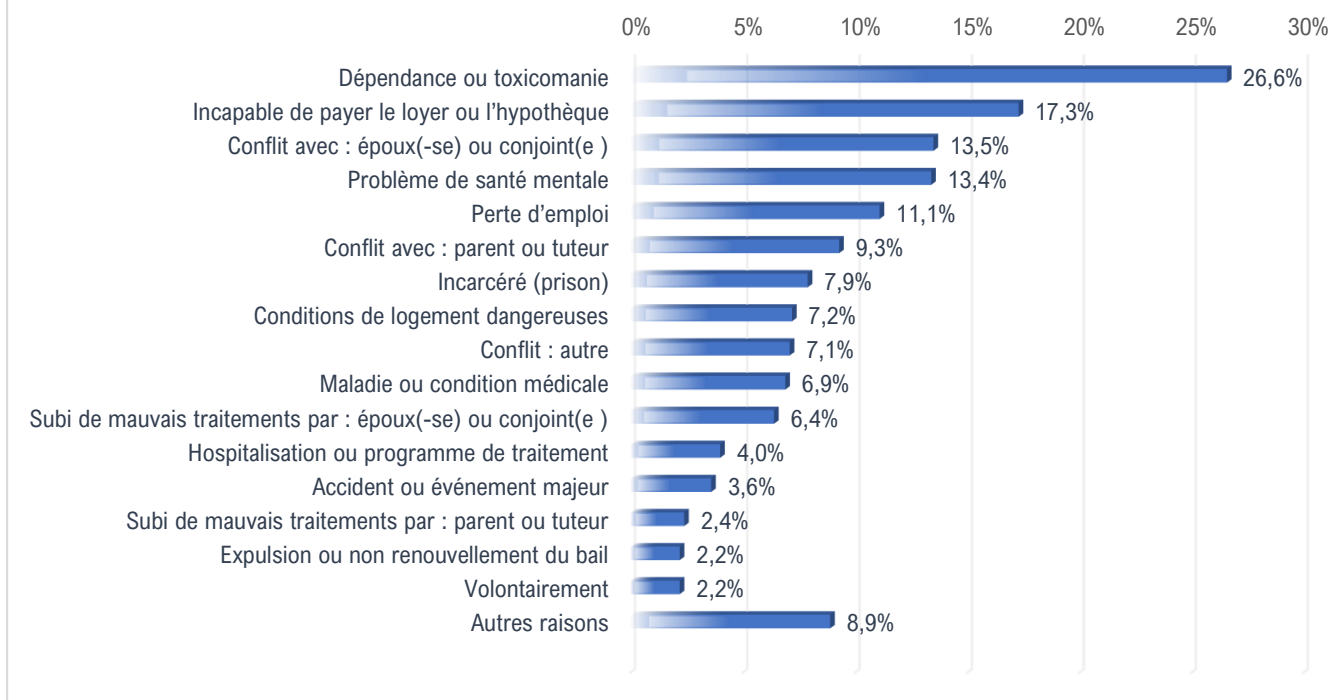
Comme dit précédemment, les trajectoires qui mènent à l'itinérance reposent sur un processus où s'entrecroisent et se cumulent de nombreux contextes et évènements ainsi que les facteurs qui contribuent à fragiliser les personnes sur les plans social et résidentiel. Ce processus est ponctué de points de bascule qui vont précipiter la personne dans une situation d'itinérance. Ils peuvent se manifester sous différentes formes, à un point tel que le lien avec la situation d'itinérance est parfois difficile à établir.

« Je dirais que la différence entre “à risque” et “en itinérance”, c'est l'évènement de trop, c'est la goutte de trop. [Par exemple], la laveuse a pété, elle est déjà pas mal dans la merde, là elle doit acheter une laveuse parce que l'autre est brisée. Et là, le prochain mois, ça va mal encore parce qu'il est arrivé un pépin avec l'auto. Là, ça devient plus difficile d'aller travailler sans l'auto, il faut que tu prennes l'autobus. Pis là tu n'as pas payé ton loyer ça fait trois mois parce que la goutte de trop quand la laveuse a pété, ça a tout déboulé sur les autres affaires, et là avec le char en plus qui a brisé. [Ce qui fait qu'une personne tombe en situation d'itinérance], c'est comme la goutte de trop, l'évènement de trop. Ce sont des gens qui sont en situation précaire, donc ils sont fragilisés, et l'évènement vient vraiment les faire basculer. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Chaudière-Appalaches  
(MacDonald et al., 2020. p. 43)

Dans l'exemple cité par l'intervenante ou l'intervenant de Chaudière-Appalaches, le bris imprévu de la laveuse a causé un effet domino, une cascade de situations, qui finit par aboutir à l'itinérance. S'il apparaît vain de dresser l'inventaire des situations qui peuvent constituer un point de bascule pour les personnes à risque de connaître un épisode d'itinérance, il est nécessaire de broser, dans le cadre de ce portrait, les principaux facteurs qui structurent les processus de perte et d'instabilité résidentielle, ainsi que les processus de désaffiliation et d'exclusion sociale. Pour reprendre l'exemple de l'intervenante ou de l'intervenant, ce ne sont pas tous les bris de laveuse qui se soldent en expérience d'itinérance. Il y a derrière cette expérience des facteurs structurels, systémiques, relationnels et individuels, qui se trouvent à la jonction entre le social et l'individuel. Ces facteurs alimentent le processus de fragilisation sociale et résidentielle menant à l'itinérance (Roy et Grimard, 2006).

**Figure 3 : Raisons évoquées pour la perte de logement lors de l'exercice de dénombrement du 24 avril 2018 (n = 3 744)**



Source : Latimer et Bordeleau, 2019.

De plus, dans le cadre du dénombrement, les raisons les plus souvent évoquées par les personnes pour expliquer la perte de leur logement sont le fait de vivre une situation de dépendance (26,6 %); d'avoir été dans l'incapacité de payer leur loyer ou leur hypothèque (17,3 %); d'avoir vécu des conflits avec leur époux ou leur conjoint (13,5 %); d'avoir des problèmes de santé mentale (13,4 %); d'avoir subi une perte d'emploi (11,1 %); d'avoir vécu des conflits avec leurs parents ou tuteurs (9,3 %); d'avoir été incarcérées (7,9 %); ou d'avoir vécu dans des conditions de logement dangereuses (7,2 %). Ces raisons témoignent de différentes formes de facteurs (Latimer et Bordeleau, 2019).

Ainsi, il s'agira de présenter dans cette section les principales données disponibles relatives à des facteurs structurels définis, comme les lois, les institutions, les politiques, les marchés ainsi que les rapports sociaux d'inégalité et de discrimination qui déterminent les conditions de vie des individus au Québec. Puis, on s'intéressera aux facteurs systémiques en donnant les principales données relatives à l'accès et à l'accompagnement (ou non) par différents systèmes en matière de logement social, de santé, d'éducation, de justice et de protection de la jeunesse. Ensuite, les données relatives aux facteurs relationnels permettront de rendre compte des enjeux de violence, de rupture et de décès. Enfin, on reviendra sur les facteurs individuels en présentant quelques données liées à la dépendance et à la santé physique ou mentale.

## Les facteurs structurels

L'accessibilité à des logements abordables, sécuritaires, salubres et appropriés constitue l'un des enjeux les plus importants de l'itinérance. Elle demeure au carrefour de plusieurs autres causes de nature économique, notamment les inégalités sociales, la pauvreté, l'emploi et les conditions de travail, l'éducation et l'exclusion des personnes en fonction de leur condition sociale.

### L'accès aux logements

Les données en matière de logement permettent de cerner les situations qui participent aux processus menant à l'itinérance. Entre autres, il s'avère que les enjeux liés à la marchandisation de l'habitation et à la spéculation immobilière, qui diminuent la disponibilité des logements abordables, les listes d'attente pour un logement social et abordable, les besoins impérieux en matière de logement, le taux d'effort (part du revenu) consacré au paiement du loyer et les évictions peuvent être considérés comme des déterminants de l'itinérance, voire des indicateurs de la vulnérabilité résidentielle des personnes.

#### Les besoins impérieux en matière de logement

Les besoins impérieux en matière de logement<sup>30</sup> permettent de mieux prendre en compte la situation des ménages dont la personne de référence a déjà été sans-abri. Dans l'Enquête canadienne sur le logement (ECL), la mesure de ces besoins se construit en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'établir si un ménage vit dans un logement qui n'est pas conforme en matière de qualité, de taille ou d'accessibilité par rapport au coût du loyer<sup>31</sup>. Dans un deuxième temps, on cherche à savoir si, en fonction du revenu du ménage, ce dernier pourrait payer un logement dans son environnement qui respecte les critères de qualité adéquate et de taille convenable. Les ménages qui n'en ont pas les moyens sont considérés comme ayant des besoins impérieux (Statistique Canada, 2020b).

Ainsi, si en 2018 près d'un tiers (31 %) des ménages canadiens vivent dans un logement qui ne respecte pas toutes les normes attendues d'une habitation, seulement 12 % de ces ménages ont des besoins impérieux en matière de logement. Lorsque l'on s'intéresse aux ménages dont la personne de référence a déjà été sans-abri, le tiers d'entre eux avaient des besoins impérieux en matière de logement (Statistique Canada, 2020b).

Les ménages dont la personne de référence a déjà été sans-abri sont aussi plus susceptibles de vivre dans un logement dont la qualité est inadéquate (19 %) comparativement aux ménages dont la personne de référence n'a jamais été sans-abri (7 %). Dans l'ensemble, 53 % des ménages dont la personne de référence a déjà été sans-abri vivaient dans un logement inabordable de qualité inadéquate ou de taille non convenable (Statistique Canada, 2020b).

<sup>30</sup> Un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement est un ménage ayant un logement considéré comme inabordable, dont la qualité est inadéquate ou dont la taille n'est pas convenable, et ayant un niveau de revenu insuffisant pour permettre de payer les frais d'un autre logement abordable, approprié et adéquat dans sa communauté.

<sup>31</sup> La qualité du logement est adéquate si aucune réparation majeure n'est requise et sa taille est adéquate s'il compte assez de chambres pour répondre aux besoins du ménage. Quant à son caractère abordable, les coûts pour y habiter doivent être inférieurs ou équivalents à 30 % du revenu total du ménage avant impôt.



## Les taux d'effort en matière de logement

L'analyse réalisée par l'ISQ sur le logement dans *Panorama des régions du Québec* (2018) à partir des données du recensement permet d'approfondir les enjeux d'accessibilité en raison du coût du loyer et du taux d'effort des ménages. Le taux d'effort permet de déterminer les ménages qui consacrent plus de 30 % de leur revenu brut total aux frais du logement.

En 2016, plus de 1 ménage sur 5 (21 %) vivait dans un logement non abordable, soit 733 400 ménages locataires ou propriétaires (ISQ, 2018, p. 39). En s'intéressant de plus près à la réalité des ménages locataires, on constate que, selon les statistiques de la Société d'habitation du Québec (SHQ), près de 261 730 d'entre eux (soit 19 % des ménages locataires) dépensent entre 30 et 50 % de leurs revenus pour payer leur loyer, tandis que 14 % y consacrent plus de 50 % (soit 195 644 ménages locataires) (SHQ, 2020).

Un rapport du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) se penche sur les relations entre les niveaux de revenus des ménages et la proportion des revenus consacrés au logement. En 2016, alors que l'ensemble de la population consacrait environ le quart de son revenu disponible, en moyenne, au logement, cette proportion grimpait à plus de la moitié pour la population à faible revenu, définie selon la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>32</sup> (CEPE, 2020).

Considérant les préoccupations de plus en plus pressantes concernant la pénurie de logements abordables, qui est une réalité pour de nombreuses régions, ces données relatives au taux d'effort pourraient ne constituer qu'une infime partie de l'équation fort complexe qui permettrait de mesurer l'ampleur de la situation.

## Les évictions

La perte abrupte d'un logement peut survenir à la suite d'une situation particulière, par exemple en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une infestation parasitaire ou de rongeurs, ou d'un avis d'éviction pour non-paiement de loyer. Lorsque l'éviction est liée à un évènement associé au logement (salubrité, rénovations, etc.) et non pas en lien avec le locataire (par exemple non-paiement de loyer, bruits, etc.), les mesures de protection et de sécurité civile sont établies pour accompagner les personnes qui se trouvent temporairement privées de leur logement. Dans cette perspective, des mesures d'accompagnement des personnes et des familles qui sont évincées au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ont été développées.

Or, les évictions liées au non-paiement de loyer sont celles qui sont en plus grand nombre au Québec. Effectivement, le rapport annuel de la Régie du logement signale que, durant l'année fiscale 2018-2019, un peu plus de 41 000 dossiers ont été ouverts pour non-paiement. De ceux-là, 39 000 dossiers ont été entendus en audience. En Ontario, il s'agit d'une réalité qui touche particulièrement les jeunes (Gaetz et al., 2018). Il ne faut toutefois pas négliger les causes civiles introduites par les propriétaires, liées par exemple au bruit et aux dommages, qui constituent autour de 13 000 dossiers annuellement (Régie du logement, 2019, p. 75).

Enfin, les évictions pour rénovations ou conversions de logement (réno-évictions) constituent également un enjeu pour les personnes en situation de pauvreté qui, jusque-là, avaient pu se maintenir dans des logements à prix modique. La

---

<sup>32</sup> La mesure du panier de consommation est une « mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base [...] Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements) » (CEPE, 2020, p. 100).

situation affecterait particulièrement les personnes âgées (Gagné et al., 2016). Il arrive aussi que les loyers soient par la suite augmentés, ce qui diminue encore la disponibilité de logements abordables sur le marché.

## La pauvreté et les inégalités sociales

L'état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale réalisé chaque année par le CEPE demeure la référence principale de données sur ces enjeux au Québec (CEPE, 2020). Ces différentes données témoignent des origines et des manifestations de fragilisation sociale des personnes ou des familles vivant avec un faible revenu comparativement aux personnes et aux familles disposant d'un revenu suffisant. Le rapport aborde également l'enjeu des inégalités de revenu et de patrimoine, des facteurs structurels en trame de fond des dynamiques menant à l'itinérance. On voit aussi des détails sur l'intensité et la gravité de la pauvreté et on constate entre autres que, pour le quintile inférieur, le revenu est de plus en plus déficitaire entre 2002 et 2016 (CEPE, 2020, p. 73). Statistique Canada constitue également une référence. À ce titre, ses dernières compilations sur le faible revenu révèlent qu'en 2019, au Québec, 31,9 % des personnes de moins de 65 ans vivant seules sont à faible revenu, tout comme 20,7 % des personnes de moins de 18 ans dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête<sup>33</sup> (Statistique Canada, 2021, mis à jour en 2022; MPC en base 2018).

Généralement, plus les personnes sont désavantagées matériellement et socialement, plus elles sont en mauvaise santé et risquent de mourir plus jeunes. La pauvreté, comme les inégalités sociales, se répercute non seulement sur la santé, mais aussi sur les déterminants sociaux de celle-ci dans une boucle de renforcement mutuel. La progression des inégalités sociales représente une nuisance pour l'état de santé et de bien-être de la population, nuit à la prospérité économique et détériore la cohésion sociale. Les politiques sociales (comme le logement) jouent un rôle incontournable dans l'amélioration de la santé et la réduction des inégalités sociales de santé, tout comme les politiques de nature économique (par exemple les politiques touchant les revenus, le marché du travail, les conditions d'emploi, le salaire minimum, etc.) (Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2021).

Ainsi, l'accroissement des inégalités sociales, notamment pour le groupe le moins nanti de la société, contribue à détériorer la situation des personnes sur les plans social et résidentiel même si la pauvreté de manière plus générale peut reculer au Québec, d'autant que les reculs sont moins évidents pour les personnes seules (CEPE, 2020).

En 2017, 743 000 personnes vivaient dans des unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC en base 2008) (CEPE, 2020, p. 22-24), représentant 9 % de la population québécoise. Au-delà de ce portrait général, on y constate que 323 000 d'entre elles étaient des personnes seules, soit plus de 21 % de la population à faible revenu.

En 2019, les personnes seules bénéficiant de l'aide financière de dernier recours disposaient d'un taux de couverture d'un peu plus de 54 % de la mesure du panier de consommation établie à Montréal. Ainsi, cette aide financière permettait à ces personnes bénéficiaires de couvrir à peine un peu plus de la moitié de leurs besoins de base. Le taux reste comparable dans le *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale* sorti en mai 2021 (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MTESS], 2021). Il faut par ailleurs considérer que la mesure du panier de consommation et les seuils ont été mis à jour par Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (Djidel et al., 2020).

<sup>33</sup> Le coefficient de variation est cependant de type « à utiliser avec prudence ».

Près d'un tiers des personnes à faible revenu déclaraient en 2015-2016 avoir eu peur de manquer de nourriture dans les 12 derniers mois en raison de leur situation financière, alors que cette proportion n'était que de 5,4 % pour les personnes n'étant pas à faible revenu (CEPE, 2020, p. 79). De son côté, Statistique Canada a révélé qu'en 2017-2018, le niveau d'insécurité alimentaire grimpeait, pour le total des ménages au Québec, à 11,1 %, dont 2,3 % d'insécurité alimentaire grave<sup>34</sup>; pour les ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête, le niveau d'insécurité atteint 28,1 %<sup>35</sup> (Statistique Canada, 2020c).

Les données du dénombrement indiquent que 71 % des répondants ont reçu de l'aide financière de dernier recours ou de l'aide au revenu. En interrogeant les données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur le nombre de personnes déclarées « temporairement sans adresse » et qui reçoivent l'aide financière de dernier recours notamment à partir de l'adresse d'un organisme, on observe qu'il est de 3 320<sup>36</sup> personnes (2 781 hommes et 539 femmes) en 2019. Les régions où se trouvait le nombre le plus important de personnes déclarées temporairement sans adresse en 2019 sont, en ordre d'importance : l'île de Montréal, l'Outaouais, la Capitale-Nationale, la Montérégie et les Laurentides.

En matière d'éducation, 23 % de la population à faible revenu de 25 à 64 ans ne détenait pas en 2016 un diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire, alors que cette proportion est de 11 % pour la population n'étant pas à faible revenu (CEPE, 2020, p. 92).

Ces différentes données démontrent que, parmi les personnes en situation de pauvreté et d'inégalités sociales, certaines font face à un processus de fragilisation sociale plus accentué qui renforce leur vulnérabilité et peut les mener à l'itinérance. Ainsi, toutes les personnes en situation de pauvreté ne sont pas ou ne vont pas devenir des personnes en situation d'itinérance. Toutefois, plus elles sont fragilisées, vivent dans des contextes de non-protection, de non-reconnaissance, plus elles sont isolées, et plus un événement de plus peut faire la différence entre se maintenir dans un contexte de défavorisation sociale et basculer dans une situation d'itinérance. À ces fragilités sociales s'ajoutent parfois des rapports sociaux de discrimination qui alimentent tout autant la stigmatisation et la marginalisation vécues.

## La marginalisation et les discriminations

Les enjeux de marginalisation, de stigmatisation et de discrimination s'inscrivent dans une lecture des rapports sociaux qui, par le recours à des préjugés et à des stéréotypes, mettent à l'écart progressivement les individus qui subissent ces logiques de disqualification sociale et de différenciation.

L'article 6 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* insiste sur l'importance de lutter contre les préjugés; la question des rapports sociaux doit être placée au cœur de la compréhension des processus de fragilisation. Ce principe est contenu dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui inclut la condition sociale dans la liste des motifs de discrimination compromettant l'exercice plein et entier des droits fondamentaux. De fait, il importe de suivre l'évolution des enjeux de défense des droits des personnes qui vivent de la précarité en s'attaquant aux diverses

<sup>34</sup> Cela signifie que l'on observe dans les ménages des signes de consommation alimentaire réduite et de perturbation des habitudes alimentaires.

<sup>35</sup> Quant au taux d'insécurité alimentaire grave pour les ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête, il est de 5,9 %, mais est du type « à utiliser avec prudence ».

<sup>36</sup> Ce nombre ne peut représenter l'ensemble des personnes en situation d'itinérance qui peuvent avoir une adresse les domiciliaient au regard de leur soutien au revenu, notamment quand elles vivent dans des ressources de transition.

discriminations qu'elles subissent en raison de cette condition sociale. Ainsi, à travers ces dynamiques de jugement, de stigmatisation et de différenciation, la vulnérabilisation et la fragilisation se construisent, non pas simplement de la condition sociale de la personne, mais de son existence même, limitant son rapport identitaire et son rapport citoyen au monde qui l'entoure (Laberge et Roy, 2001; McAll et al., 2012).

C'est dans cette dynamique de dévalorisation et de disqualification que certaines personnes perdent confiance en elles-mêmes et vont progressivement se retirer des sphères relationnelles et publiques pour éviter le jugement. C'est aussi dans ce contexte que l'équipe de Bourque a montré comment les femmes en situation d'itinérance réduisent le rapport à leur citoyenneté (Bourque et al., 2019).

Il n'empêche que la condition sociale n'est pas le seul motif de discrimination que subissent les personnes en situation de précarité sociale. En effet, l'ensemble des motifs cités dans le dixième article de la *Charte des droits et libertés de la personne*, soit « la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap » (en ligne) peuvent devenir des prétextes à l'exclusion et se traduire en points de bascule vers l'itinérance. En regardant de plus près le profil des personnes en situation d'itinérance tel qu'il est brossé dans le premier volet de ce présent portrait, deux groupes en particulier sont surreprésentés par rapport à la population générale : les Autochtones et les personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres.

### La surreprésentation des Autochtones chez les personnes en situation d'itinérance

En matière de discriminations fondées sur l'identité sociale, le rapport du Groupe d'action contre le racisme (2020) précise qu'au Québec, les réalités autochtones doivent spécifiquement être prises en compte, encore plus depuis la parution du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019) et celui de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP) (2019a). Pour éviter de redire le contenu de ces documents et de présenter à nouveau les données entourant la surreprésentation des Autochtones chez les personnes en situation d'itinérance, il a semblé pertinent de se pencher plus particulièrement sur la prise en charge institutionnelle des Autochtones par le système judiciaire et par la protection de la jeunesse.

« Ouais, pis là on perd tout nous autres-là. Quand on va en-dedans, n'importe quoi, tu peux perdre ton permis de conduire parce qu'il est échu... [...] J'ai perdu mon logement à cause de ça. Mais c'est tout le même principe, on nous garroche et il faut tout faire d'un coup : faut récupérer notre compte de banque, nos papiers s'ils sont échus, si on a perdu nos cartes d'identité, nos photos. Il faut redemander tout ça. Si on avait un logement, on l'a perdu notre logement parce que le propriétaire lui, quand on est rentré en-dedans, il a crissé nos affaires dans une poubelle. Il n'avait pas le droit, mais il le fait... [...] On perd nos liens de connaissances autour de nous autres, souvent on perd notre job parce qu'on est en-dedans rien pour une semaine, mais ce n'est pas grave, on l'a perdu notre job. Tu as tout ça, pis là les dettes sont là, eux autres. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance à Montréal  
(MacDonald et al., 2020, p. 83)

## Dans le système judiciaire

À l'échelle canadienne, alors qu'ils représentaient 4 % de la population adulte (Malakieh, 2018), les adultes autochtones représentaient en 2016-2017 28 % des admissions en détention provinciale et territoriale et 27 % des admissions en détention fédérale. Cette surreprésentation des Autochtones dans les admissions touche particulièrement les Inuit (6,1 %), les Innus (1,9 %) et les Algonquins (1,6 %) (Chéné, 2018; Vacheret et al., 2020). Ces taux d'admission ont augmenté depuis 2006-2007, année au cours de laquelle ils représentaient respectivement 21 % des admissions en détention provinciale et territoriale et 19 % en détention fédérale. Les sentences que les Autochtones judiciarisés obtiennent sont également plus lourdes : 92 % des peines de détention sont fermes et seulement 4 % des demandes de libération conditionnelle sont octroyées (CERP, 2019a; 2019b). La surreprésentation des femmes autochtones est particulièrement préoccupante puisqu'elles composaient au total 43 % des admissions en détention. Les jeunes autochtones, pour leur part, représentaient 46 % des admissions, alors qu'ils formaient seulement 8 % de la population de cette tranche d'âge (Malakieh, 2018).

Au Québec plus spécifiquement, les plus récentes statistiques de 2015-2016 révèlent que la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) provinciale était formée à 7 % de personnes se déclarant autochtones (ministère de la Sécurité publique [MSP], 2018). Pourtant, la population formée par les Premières Nations et les Inuit au Québec selon les registres ne s'élève qu'à 1,4 % de la population québécoise (CERP, 2019a; 2019b). La proportion d'Autochtones incarcérés a augmenté de 85 % depuis 2006-2007 (MSP, 2018). La surreprésentation des Inuit en détention est particulièrement préoccupante, puisqu'ils forment 59 % de la PMQI autochtone; il faut rappeler qu'ils ne représentent que 0,2 % de la population québécoise selon le recensement de 2016 (MSP, 2018).

En amont de cette surreprésentation en détention, les taux de judiciarisation révélés par la CERP montrent que les Autochtones sont également disproportionnellement judiciarisés en matière criminelle. En effet, entre 2001 et 2017, 5 % des chefs d'accusation criminels portés au Québec l'étaient contre des personnes domiciliées dans les communautés autochtones. Ce taux de judiciarisation a doublé entre 2001 et 2017. En raison de limites méthodologiques importantes, la CERP souligne que cette statistique ne représente que la pointe de l'iceberg (CERP, 2019a, p. 313).

La CSSSPNQL a pour sa part étudié la judiciarisation spécifique des personnes domiciliées dans une des communautés autochtones des Premières Nations (à l'exclusion des Inuit) pour l'année 2016. L'étude révèle un taux de judiciarisation de cinq à six fois plus élevé pour ces personnes, comparativement à la moyenne québécoise. En effet, alors que le taux de judiciarisation<sup>37</sup> était généralement de 3,1 % pour les dossiers ouverts et de 3,4 % pour les dossiers fermés au Québec, il était, pour les personnes domiciliées dans une communauté des Premières Nations, respectivement de 15 % et de 18 % (CSSSPNQL, 2019b, p. 32).

---

<sup>37</sup> Le taux de judiciarisation de cette étude était défini par « le nombre de chefs d'accusation dans les dossiers ouverts ou fermés en 2016 pour 100 habitants de plus de 18 ans » en 2016 (CSSSPNQL, 2019, p. 31).

## Dans le système de protection de la jeunesse

La surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de la jeunesse au Québec se décline de multiples façons. Par exemple, une étude de 2012 visant 11 centres jeunesse concluait à un taux de signalement trois fois et demie plus élevé pour les enfants autochtones. Les enfants autochtones étaient quatre fois plus susceptibles d'être jugés en situation de compromission et cinq fois et demie plus susceptibles d'être placés que les enfants allochtones (Breton, Dufour et Lavergne, 2012).

La CERP a conclu en 2019 que les enfants autochtones sont surreprésentés au sein du système de protection de la jeunesse dans au moins quatre régions sociosanitaires où suffisamment de données étaient disponibles, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, Lanaudière et l'Abitibi-Témiscamingue (CERP, 2019a, p. 474; CERP, 2019c). À titre d'exemple pour cette dernière région, le taux de placement des enfants résidant dans une communauté autochtone était neuf fois plus élevé que celui des enfants allochtones de la région.

Dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent), le mémoire conjoint de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et de la CSSSPNQL rappelle que :

« [...] les enfants autochtones sont surreprésentés à tous les stades du processus d'intervention en matière de protection de la jeunesse. D'après les travaux les plus récents sur le sujet, cette surreprésentation commence dès l'étape d'évaluation de la situation de l'enfant, où, pour 1 000 enfants, le taux d'enfants des Premières Nations est 4,4 fois plus élevé que celui des enfants allochtones. Cette disparité s'accroît au fil du processus à l'étape du placement (taux 7,9 fois plus élevé) et dans la récurrence (réouverture du dossier de l'enfant après sa fermeture puisqu'on juge que sa sécurité ou son développement est compromis) (taux 9,4 fois plus élevé). La négligence et le risque de négligence sont les principales causes d'entrée dans le système de protection de la jeunesse. » (APNQL et CSSSPNQL, 2020, p. 7)

Ainsi, de manière générale, les Autochtones sont largement surreprésentés, et ce, autant à travers le système judiciaire et carcéral qu'en protection de la jeunesse. Or, si ces prises en charge institutionnelles peuvent témoigner de difficultés socioéconomiques et psychosociales importantes en amont, il n'en demeure pas moins qu'en aval, elles tracent la question de la sortie d'établissement, dans des contextes où les protections peuvent ne pas s'activer et donc se traduire par des points de bascule vers l'itinérance.

## La surreprésentation de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres chez les personnes en situation d'itinérance

À l'instar du racisme, les discriminations transphobes et homophobes peuvent se traduire par le passage ou le maintien dans l'itinérance. Cette réalité illustre bien le véritable visage de l'exclusion sociale et peut même être quantifiée. Ainsi, dans le rapport du dénombrement, on peut lire ceci :

« Les orientations sexuelles autres qu'hétérosexuelle étaient fortement surreprésentées par rapport à la population générale. L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes estimait à 1,7 % le pourcentage des Canadiens âgés de 18 à 59 ans qui se considéraient comme homosexuels (gai ou lesbienne) et à 1,3 % le pourcentage de ceux qui se considéraient comme bisexuels, contre 3,4 % et 5,9 % dans notre échantillon. » (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 30)

Parmi les personnes en situation d'itinérance qui ont répondu au questionnaire dans le cadre du dénombrement de 2018, 12 % des personnes rencontrées s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, bispirituelles, en questionnement, queers ou par une autre identité qui n'est pas dans cette liste. Par ailleurs, 2,3 % sont des personnes transgenres et non binaires<sup>38</sup> (n = 88). À titre informatif, dans l'ESEPP de 2018, 4 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité et 0,24 % ont indiqué être des personnes trans et non binaires (Jaffray, 2020). De son côté, le Recensement de la population de 2021 a aussi indiqué que la proportion de personnes LGBT+ chez les Canadiens de 15 ans et plus est de 4 %. De leur côté, la proportion de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui s'identifient à un genre différent du sexe qui leur a été attribué à la naissance est de 0,33 % (Statistique Canada, 2021; Thompson, 2022).

« Parce que je suis homosexuel, puis on ne m'a jamais accepté, alors c'était très strict. Mon père il disait tout le temps "va-t'en, on ne veut pas t'avoir à Chicoutimi". Puis, depuis qu'il est mort, ben je suis revenu... mais je ne fréquente pas ma famille. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance à Montréal  
(MacDonald et al., 2020, p. 83)

Force est d'admettre que l'exclusion des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres est un facteur social important de fragilisation. Cette exclusion, fondée sur l'homophobie et/ou la transphobie, peut prendre plusieurs formes, de l'expulsion de la cellule familiale aux formes les plus insidieuses. D'ailleurs, Statistique Canada a publié, dans le contexte des enjeux liés à la pandémie de COVID-19, une analyse des données de l'ESEPP de 2018. Il en ressort que les Canadiens LGBTQ2+<sup>39</sup> sont généralement plus susceptibles d'être à faible revenu, de connaître une insécurité financière et d'avoir de la difficulté à couvrir leurs besoins de base (dans le tiers des cas), comparativement aux Canadiens qui ne seraient pas LGBTQ2+. De plus, l'ESEPP de 2018 révèle que les personnes LGBTQ2+ sont plus susceptibles que les autres d'avoir connu l'une des formes d'itinérance ou d'insécurité au regard du logement. Ainsi, les personnes LGBTQ2+ ont trois fois plus souvent été hébergées dans un refuge d'urgence ou passé la nuit à l'extérieur que chez les Canadiens qui ne se sont pas déclarés LGBTQ2+ (6 % contre 2 %); elles étaient également deux fois plus susceptibles (21 % contre 10 %) d'avoir dû passer la nuit chez des amis ou d'autres membres de la famille, faute d'options. On ajoute : « Ces constatations suggèrent que ces personnes sont plus susceptibles d'avoir un attachement incertain à un logement sûr et sécuritaire » (Prokopenko et Kevins, 2020).

Or, si la fragilisation sociale associée à la transphobie et à l'homophobie peut conduire à l'itinérance, il semble important de se poser des questions sur les actions pouvant contribuer à la prévention de cette fragilisation et à l'adaptation des ressources et des services aux réalités des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. L'étude de Côté (2019) indique d'ailleurs que les jeunes LGBT+ en situation d'itinérance choisissent bien souvent de taire leur différence dans les ressources pour éviter d'être la cible de discrimination et, par extension, pour éviter la rue.

<sup>38</sup> Dans ce portrait, l'expression *personnes trans et non binaires* inclut les hommes et les femmes trans, ainsi que les personnes bispirituelles, queers et agenres. Le questionnaire distribué dans le cadre de l'exercice de dénombrement permettait aussi d'ajouter un élément qui n'était pas dans cette liste.

<sup>39</sup> Statistique Canada utilise le sigle LGBTQ2+, qui inclut l'ensemble des orientations sexuelles et des identités de genre autodéclarées (lesbiennes, gaies, bisexuelles, asexuelles, pansexuelles, queers, transgenres, non binaires, genre queer, genre fluide, agenres, etc.).



Tableau-synthèse comparatif de certains éléments structurels

Variable	Premier portrait	Deuxième portrait
Taux de faible revenu des personnes dans des unités familiales basé sur la mesure du panier de consommation	Données de 2011 :	Données de 2017 :
Toutes les personnes	10,7 %	9 %
Personnes seules	27,1 %	21,3 %
Personnes seules de moins de 65 ans	32,6 %	29,2 %
Personnes dans une famille monoparentale avec femme à la tête	33 %	20,4 % <sup>40</sup>
Nombre de personnes temporairement sans adresse recevant un chèque d'assistance sociale	Données de mars 2014 : 2 880 personnes	Données de 2019 <sup>41</sup> : 3 424 personnes
Proportion des personnes de 12 ans et plus vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire (modérée ou grave)	Données de 2011-2012 : 7,5 %	Données de 2017-2018 : 11,1 %
Taux d'effort (part du revenu consacrée au logement) des ménages privés selon le mode d'occupation	Données de 2006 :	Données de 2016 :
Plus de 30 % (locataire)	35,6 %	33,7 %
Plus de 30 % (propriétaire)	13,8 %	12,9 %

Si la plupart des indicateurs repris ici à titre comparatif témoignent d'une amélioration de la situation économique au Québec, il demeure essentiel de rappeler, d'une part, que ces améliorations doivent être mises en perspective en raison d'une augmentation importante des coûts de la vie, en particulier des coûts liés au logement, qui ne sont pas pris encore en considération. D'autre part, on note plusieurs défis d'accès au système de santé et de services sociaux au regard de difficultés personnelles. Ainsi, la plupart des intervenants et des gestionnaires en itinérance témoignent davantage d'une augmentation des populations qu'ils prennent en charge et de l'aggravation de leurs difficultés plutôt que d'une réduction du phénomène.

<sup>40</sup> À utiliser avec prudence.

<sup>41</sup> Les données correspondent à la moyenne mensuelle de janvier 2019 à décembre 2019.



## Les facteurs systémiques

Les facteurs systémiques pouvant mener à l'itinérance s'inscrivent dans une lecture des défaillances des systèmes de santé, sociaux ou de soutien et d'éducation. Les problèmes de disponibilité, d'accessibilité, de continuité et de qualité des services, par exemple, peuvent contribuer à renforcer la vulnérabilité des personnes et les fragiliser au point qu'elles tombent en situation d'itinérance. Ces facteurs apparaissent à deux moments clés de la trajectoire des personnes, soit au moment d'accéder à une prise en charge institutionnelle et à la sortie de cette prise en charge.

## Les barrières d'accès

Comme le gouvernement offre aux citoyens un filet de sécurité, chaque maille dans le système d'accès aux soins et aux services est susceptible de fragiliser les personnes les plus vulnérables. En plus du renforcement des politiques de protection sociale pour prévenir les vulnérabilités et atténuer les risques, l'État a des leviers pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à des services ou à des programmes publics de qualité ainsi que la disponibilité de ces derniers.

### Les délais d'attente en logement

Quant au processus qui mène à l'itinérance et aux obstacles à la sortie de l'itinérance, la plupart des intervenants et des personnes en situation d'itinérance évoquent la difficulté d'accès à un logement social et abordable, dont notamment les délais d'attente pour y parvenir. L'ECL révèle qu'en 2018, 1,5 % des ménages québécois (plus de 55 000 ménages) avaient au moins un de ses membres sur une liste d'attente en vue d'obtenir un logement social et abordable<sup>42</sup>. Plus de la moitié de ces ménages (53 %), soit 27 600 d'entre eux, étaient sur la liste d'attente depuis au moins deux ans<sup>43</sup>.

Au Québec, les habitations à loyer modique (HLM), de propriété publique et subventionnée par l'État, constituent l'une des formes de logement social et abordable. La Société d'habitation du Québec rapportait qu'en 2019, 36 548 ménages québécois étaient en attente d'une HLM ou d'une unité de supplément au loyer<sup>44</sup> (SHQ, 2020).

---

<sup>42</sup> Les logements sociaux et abordables, comme définis par Statistique Canada, sont les logements locatifs hors marché, c'est-à-dire que la répartition des logements et les mécanismes d'établissement du loyer ne sont pas entièrement dictés par l'offre et la demande. En sont exclus les logements subventionnés par un membre de la famille, un proche ou un employeur ainsi que les logements locatifs du marché fournis par des coopératives, des organismes à but non lucratif ou des entités gouvernementales.

<sup>43</sup> Selon l'ECL de Statistique Canada (2019) (fichier de microdonnées à grande diffusion), adapté par l'ISQ.

<sup>44</sup> « Le programme Supplément au loyer permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu » (SHQ, en ligne).

## Attendre des soins de santé et des services sociaux

Sur le plan de la santé, les personnes rencontrées dans le cadre du dénombrement ont déclaré pour plus de la moitié d'entre elles avoir visité les urgences dans l'année précédant le dénombrement, et plus du tiers ont vécu une hospitalisation. Comme évoqué précédemment, de nombreuses études et de nombreux récits de personnes en situation d'itinérance témoignent des obstacles quant à la prise en charge de leurs difficultés en amont de la situation d'itinérance (Pottie et al., 2020). Que ce soit pour des problèmes de santé mentale, de dépendance ou de santé physique, l'accès à des services appropriés constitue un enjeu pour les personnes en situation de précarité. Les raisons sont multiples : délais d'attente, discrimination, stigmatisation, mobilité des personnes, langue ou âge. Ces obstacles d'accès contribuent toutefois à la détérioration de la santé des personnes et à leur fragilisation.

« Mais parce que les services n'ont pas été là au moment où ça aurait été nécessaire [...], cela mène à la toxicomanie, des choix impulsifs, des problèmes de consommation, des problèmes de jeu compulsif, judiciarisation et tout ça, et ultimement l'itinérance. Désaffiliation parentale, désaffiliation sociale, etc. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante au Saguenay-Lac-Saint-Jean  
(MacDonald et al., 2020, p. 60)

« Dans mon passage de l'état de non-itinérant à itinérant, il y a eu une tentative de suicide qui a amené l'itinérance. [...] J'ai été hospitalisé ici en psychiatrie interne pendant [hésitation]... je pense trois mois. Ça a été l'enfer, plus que l'enfer. Et après ça, je suis sorti de là, je suis allé [en ressource d'hébergement] et là, j'ai battu le record : c'est moi qui est resté le plus longtemps. J'ai fait six mois et quelques. [...] Évidemment, depuis ce temps-là, je suis suivi. À chaque semaine, je vois un psychologue, à chaque mois, un psychiatre, une travailleuse sociale. J'ai tous les services imaginables auxquels je n'avais pas droit quand je n'allais pas bien et que j'ai demandé de l'aide, parce que c'était une liste d'attente à n'en plus finir. J'ai toujours été fasciné par le fait que quand tu abandonnes, là, il y a de l'aide. Mais quand tu en demandes, il n'y en a pas. Ou il y en a, mais elle n'est pas disponible. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance sur la Côte-Nord  
(MacDonald et al., 2020, p. 61)

## La sous-scolarisation et le décrochage scolaire

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) constitue une des voies d'accès à l'éducation postsecondaire et à l'obtention d'un emploi rémunérateur (Chez Toit, 2009). Les personnes qui ne détiennent pas ce diplôme sont plus susceptibles de connaître des situations de chômage et de faibles revenus, ainsi que d'avoir plus de problèmes de santé physique et mentale. Or, si les problèmes d'accessibilité à l'éducation pour de nombreux jeunes en situation d'itinérance sont connus, une étude pancanadienne sur les jeunes de la rue démontre que la plupart d'entre eux n'obtiennent pas de DES (Gaetz et al., 2016b). Ainsi, les jeunes dans cette étude rapportent avoir connu des trajectoires scolaires difficiles et perturbées, au point où la moitié d'entre eux déclare avoir décroché du système. En outre, ils rapportent avoir vécu de l'intimidation et des troubles d'apprentissage qui ont eu des répercussions sur leur engagement et leur réussite.

Dans l'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJEP) portant sur ceux qui quittent un placement en protection de la jeunesse (Goyette et al., 2019), il ressort que les jeunes ayant obtenu leur DES ont significativement plus de chances d'être en situation de stabilité résidentielle un an après la sortie du placement. À l'inverse, ceux qui ne détiennent pas de DES sont significativement plus susceptibles de vivre un épisode d'itinérance dans l'année suivant leur sortie de placement.

## Les sorties d'établissement

Les sorties d'établissement peuvent constituer une expérience pénible pour différentes personnes (jeunes à la sortie de la protection de la jeunesse, adultes libérés du centre de détention, personnes qui ont reçu leur congé du milieu hospitalier), si la planification de la sortie n'assure pas un logement. Ainsi, certaines sorties d'établissement peuvent se transformer en point de bascule. Près de 20 % des personnes rencontrées dans le cadre du dénombrement ont vécu en détention durant l'année précédant le dénombrement. L'étude de Goyette et al. (2019) a d'ailleurs montré que près de 20 % des jeunes ex-placés ont connu un épisode d'itinérance au cours des 12 mois suivant leur sortie du centre de protection de la jeunesse.

« J'ai été en centre jeunesse jusqu'à l'âge de 18 ans. [...] Pis à 18 ans, j'étais sur le perron avec mes deux sacs à vidanges. "Bonne chance." [...] J'en ai rêvé, pendant tout ce temps-là de mes osties de 18 ans, on s'entend. Mais, en même temps, j'étais morte de peur parce que je ne savais pas... je me doutais, quand je regardais des émissions, que je n'avais pas une vie normale et que je ne faisais pas les apprentissages qui étaient nécessaires de faire. [...] Par exemple, je voyais dans des émissions à la télé que le monde de 15 ans, ils travaillaient, à 16 ans, ils avaient un petit emploi à temps partiel l'été. [...] La plupart des gens, quand tu es chez vous, tu collabores aux tâches familiales, tu apprends un paquet d'affaires par imitation, que moi, je veux dire, je mangeais dans une cafétéria sept jours par semaine. Il y a plein d'affaires que je ne savais pas... »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance dans les Laurentides  
(MacDonald et al., 2020, p. 81)

Dans le cas des Autochtones, la question des sorties d'établissement constitue un enjeu majeur, encore plus si on considère l'intensité de la judiciarisation dont ils font l'objet (Gervais, 2019). D'ailleurs, dans l'étude de la CSSSPNQL

(2020), la question de la sortie des établissements y est aussi présentée comme un risque de passage vers l'itinérance, notamment parce que l'enjeu de la sortie n'est pas systématiquement pris en considération tant par les intervenants des communautés que par les institutions. L'étude en question souligne qu'il n'y a pas de procédures de planification de sortie et que la porte d'entrée de l'intervention est souvent le soutien au revenu plutôt que celui au logement. En outre, le rapport affirme que certaines communautés, en raison de leur situation géographique et de la proximité des établissements comme les hôpitaux, les centres de traitement ou les établissements de détention, sont de véritables plaques tournantes. De la même façon, l'itinérance autochtone en milieu éloigné se construit autour de l'absence de la planification des sorties d'établissement (Gervais, 2019). Cette réalité est encore plus importante au sein des populations inuit, pour qui la mobilité vers le milieu urbain pour recevoir des soins de santé, si elle n'a pas été planifiée, peut précipiter un passage vers l'itinérance (Dessureault, 2015).

Force est de constater que les sorties d'établissement représentent, pour les Autochtones, un enjeu important pouvant se transformer en point de bascule si l'on considère, d'une part, l'importance et le poids hiérarchiques des prises en charge institutionnelles et, d'autre part, la situation de grande fragilité sociale de plusieurs d'entre eux au regard des facteurs sociohistoriques et contemporains qui alimentent leurs traumatismes et leurs difficultés personnelles. Toutefois, si l'enjeu des sorties d'établissement est majeur pour les populations autochtones, il demeure important pour toutes les populations. En effet, l'importance de l'itinérance hébergée présentée dans le deuxième chapitre montre que le manque de planification des sorties d'établissement produit très largement des situations d'itinérance.

Pour 8 % des personnes en situation d'itinérance qui ont répondu au questionnaire lors du dénombrement de 2018, l'incarcération a été la cause de leur perte de logement. Pour 4 %, la cause était plutôt l'hospitalisation ou un programme de traitement (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 36). Ainsi, de nombreuses personnes vont perdre leur logement durant la prise en charge institutionnelle et se retrouver en situation d'itinérance à la sortie de leur prise en charge.

« J'ai marché un peu dans la pluie et j'ai cru que j'ai attrapé froid. [...] Le problème, c'est que ça n'a pas disparu et j'ai commencé à avoir des douleurs dans ma poitrine. [...] Une pneumonie chronique. [...] Quand je suis devenu malade, je ne suis pas allé au travail, je n'ai pas averti avant, c'est pour ça. [...] J'étais trop malade pour faire ça et puis la dame n'était pas contente, parce qu'elle n'a pas reçu le loyer en temps. Quand je suis allé à l'hôpital, ils m'ont gardé, ils m'ont donné des antibiotiques. [...] [À la sortie de l'hôpital], je suis allé à l'appartement et j'ai trouvé toutes mes affaires dehors, dans la rue. Quand j'ai appelé à mon travail, la dame a répondu : "Vous n'avez plus un travail ici. Donnez-nous une adresse pour vous envoyer [le dernier chèque de paie]." »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance à Laval  
(MacDonald et al., 2020, p. 62)

Si les sorties d'établissement peuvent représenter un point de bascule vers l'itinérance, c'est qu'il existe des enjeux de continuité des services ou des défaillances dans les transitions et, plus justement, au regard de leur situation résidentielle. Pour les jeunes sortant du système de protection de la jeunesse, il peut s'agir de difficultés à vivre de manière indépendante, alors que, pour les personnes qui sortent de prises en charge institutionnelles, cela peut être en raison de leurs difficultés à retrouver un logement rapidement ou à maintenir leur accès au logement.

Au-delà des enjeux de transition entre les différentes modalités d'hébergement en itinérance, notamment entre les ressources d'hébergement d'urgence et les autres services, ou entre les ressources de transition vers le logement permanent, la planification des sorties d'établissement demeure un axe essentiel en vue de prévenir le passage à l'itinérance. Cette planification de la sortie peut englober autant la stabilité résidentielle et le revenu que le suivi, le soutien et les mécanismes d'intégration sociale et communautaire et peut s'enclencher le plus rapidement possible, soit dès le début de la prise en charge institutionnelle et non pas seulement à la fin.

## Les facteurs relationnels

Les enjeux relationnels pouvant mener à l'itinérance se construisent le plus souvent autour des questions de violence, de conflit, de rupture ou de perte. Comme évoqué précédemment, plusieurs personnes qui ont répondu au questionnaire lors du dénombrement en 2018 évoquent comme motifs de perte de logement des conflits ou des mauvais traitements en lien avec leur conjoint, leur parent ou d'autres personnes même si elles peuvent avoir vécu plusieurs situations de conflit ou de violence (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 36).

« Avoir brûlé son réseau social, les amis aussi. Un moment donné c'est beau le *couchsurfing*, mais la personne a trop de consommation, la santé mentale, les psychoses, ils deviennent dérangeants. Autant pour les amis, la famille, on brûle toute et on tombe dans l'itinérance, on est rendu seul au monde. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Lanaudière  
(MacDonald et al., 2020, p. 64-65)

« J'ai toujours eu de la misère à rester tout seul. Ça, j'ai de la misère là. C'est un problème. [...] Puis après ça, la dépendance affective... je me fais une blonde, elle part, elle me met dans la rue. Bien, je me mets dans la rue là. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance de la Capitale-Nationale  
(MacDonald et al., 2020, p. 62)

« Au niveau des hommes, le sentiment de honte, les hommes qui sont en contexte de pourvoyeur, qui sont pères. Les hommes qui sont en contexte de séparation qui peut être un élément déclencheur qui amène, après ça, une série de mauvaises décisions, mais c'est le premier point. [...] Pis là, la séparation, ça lui pète dans la face. Pis là, oups, il s'en va... il prend des fuites. Parce que souvent, malheureusement, les hommes en contexte de vulnérabilité prennent des fuites, que ce soit par la toxico[manie] ou autre chose. Et là, après, des problèmes d'employabilité, pis là, éventuellement, on aboutit à un problème d'itinérance. On voit le gars et on dit : "ça, c'est un gars en contexte d'itinérance parce qu'il a perdu son logement", alors qu'en réalité, l'historique de six mois, de un an de problèmes qui a dégringolé qu'on n'a pas réussi à prendre le gars en charge avant pour simplement l'aider à prendre des solutions durables au lieu de descendre vers le bas. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
(MacDonald et al., 2020, p. 66)

## La violence interpersonnelle, conjugale et familiale

Si la violence conjugale constitue une expérience très répandue dans les trajectoires de femmes en situation d'itinérance, de nombreuses violences et de nombreux conflits interpersonnels peuvent avoir joué dans le passage dans l'itinérance.

Dans l'étude de Cousineau et al. (2018), les auteures montrent que la violence conjugale constitue un des vecteurs importants de la trajectoire des femmes vers l'itinérance. Elles rapportent dans leur étude que l'aggravation de la violence ou les différentes situations où l'évènement de violence dépasse le seuil de tolérance sont souvent des drames qui mobilisent vers la sortie du foyer conjugal de manière abrupte, avec le risque de plonger la femme dans une situation d'itinérance. Dans le cadre du dénombrement, on estime à 510 le nombre de femmes en situation d'itinérance qui ont passé la nuit dans une ressource pour femmes victimes de violence conjugale, soit environ 10 % des personnes estimées en situation d'itinérance visible. Les conflits et les mauvais traitements subis par le conjoint ou la conjointe font partie des raisons évoquées pour la perte de logement chez les personnes qui ont répondu au questionnaire. En regardant de plus près ces réponses, on peut dégager que 21 % des femmes ont déclaré que les mauvais traitements d'un conjoint ou d'une conjointe font partie des raisons liées à la perte de leur logement, contre 1 % chez les hommes (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 36).

Les conflits familiaux sont souvent au cœur des trajectoires des jeunes qui basculent dans l'itinérance. Chez les moins de 30 ans, 23 % des jeunes qui ont répondu au questionnaire lié au dénombrement nomment le conflit avec un parent ou un tuteur comme raison liée à la perte de leur logement (Latimer et Bordeleau, 2019). D'ailleurs, l'OCI (2016) réitère que l'itinérance jeunesse est un enjeu fondamentalement social et que certains d'entre eux seraient plus en sécurité hors du domicile familial.

## Les décès et les ruptures

« Dans le fond, ma mère est décédée du cancer et j'avais juste ma mère dans ce temps-là. Pis après ça, il fallait que je me trouve une place, donc j'ai été vivre chez mon meilleur ami. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance en Estrie  
(MacDonald et al., 2020, p. 68)

« Fait que quand j'ai perdu la garde temporaire de mon fils, pis que mon fils est allé vivre chez son père, là, ç'a été de la merde, ça a été la fin. Ma vie, je la passais à vouloir mourir pis à toute essayer, prendre toutes les drogues mélangées ensemble, n'importe quoi. »

Extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance dans la Capitale-Nationale  
(MacDonald et al., 2020, p. 68)

La perte d'un conjoint ou d'un enfant ou une rupture amoureuse sont aussi des événements qui peuvent précipiter les personnes prises dans un processus de fragilisation dans l'itinérance. Dans le cas des personnes âgées, la perte d'un proche aidant ou du conjoint est l'un des facteurs importants de passage à une situation d'itinérance, en raison de la diminution des revenus qu'un tel événement peut provoquer, mais également du maintien à l'autonomie, par l'entremise de soins quotidiens, que la personne disparue pouvait assurer. Dans ces contextes où la perte d'autonomie se matérialise, l'absence d'activation de nouveaux soutiens peut se traduire par l'itinérance (Burns et al, 2012; Gagné et al., 2016).

En ce qui a trait aux ruptures amoureuses, elles exigent parfois une réorganisation des lieux d'habitation qui peut se traduire pour le ou les partenaires en une itinérance situationnelle. Elles soulèvent aussi un tourbillon d'émotions pouvant fragiliser les personnes qui peuvent avoir du mal à se mobiliser pour faire face à cette rupture.

## Les facteurs individuels

« L'alcool est un bon moment de bascule. On consomme de l'alcool pendant longtemps. Pendant longtemps, on est capable de s'organiser si on est alcoolique. Mais vient un temps où l'alcoolisme affecte le cognitif, ça c'est un moment de bascule. L'apparition de troubles cognitifs à cause de l'alcoolisme se diagnostique très mal dans le système de santé. C'est pour ça que c'est un moment de bascule. »

Extrait d'entrevue avec un intervenant ou une intervenante de Lanaudière  
(MacDonald et al., 2020, p. 60)

La multiplication des problèmes sur le plan individuel participe à faire basculer et à maintenir les personnes dans l'itinérance. Lesdits problèmes sont aussi influencés par les environnements de la personne et s'insèrent tout au long des parcours de vie singuliers dans diverses sphères de la personne, que ce soit au sujet de son état de santé, de ses habitudes de consommation, de ses conditions d'études ou de travail, etc. Il a été observé qu'il existe une relation forte entre les problèmes liés à la santé mentale, les difficultés d'apprentissage et l'itinérance.

Dans son rapport sur l'itinérance cachée au Canada analysant les données de l'Enquête sociale générale de 2014 menée auprès des Canadiens de 15 ans et plus, Rodrigue (2016) révèle que 21 % des personnes qui ont connu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie affirment avoir au moins un problème de santé mentale et 20 %, des problèmes d'apprentissage. Au Québec, ces taux sont respectivement de 23 % et de 17 % (ISQ, 2020). Surtout, les données de l'Enquête sociale générale révèlent que les personnes qui disent expérimenter plus d'un trouble (tant physique que mental) sont quatre fois plus nombreuses à avoir vécu un épisode d'itinérance cachée dans leur vie (Rodrigue, 2016; ISQ, 2020). De fait, il existe une relation complexe entre les troubles physiques et mentaux et l'itinérance, et, plus largement, entre cette dernière et l'ensemble des problématiques vécues.

Cette complexité des problématiques touche plusieurs aspects, notamment la détresse et les idéations suicidaires, qui sont très fortes chez les personnes qui vivent leurs premiers épisodes d'itinérance (Xiang et al., 2021; Noël et al., 2016). Elle touche également la santé physique, particulièrement pour l'itinérance à long terme. Sur ce point, on rapporte entre autres des problèmes cardiaques, respiratoires, digestifs, dentaires, cutanés et musculosquelettiques, ainsi que de nombreuses infections (dont des ITSS) et de nombreux traumatismes (Ali, 2017). Le taux de mortalité prématurée est très élevé, particulièrement en itinérance de rue (Roy et al., 2008; Roncarati et al., 2018); les morts accidentelles liées aux surdoses d'opioïdes contribuent à ce constat (INSPQ, 2017).

La malnutrition fait aussi partie des enjeux de taille, notamment chez les jeunes (Kulik et al., 2011), ainsi que les enjeux liés à la déficience intellectuelle, aux troubles du spectre de l'autisme et aux handicaps physiques. Dit autrement, l'itinérance participe à complexifier davantage les problèmes de santé et, à l'inverse, les problèmes de santé physique ou mentale peuvent conduire à l'itinérance.



C'est aussi un des constats de l'étude longitudinale de Fleury et al. (2021), qui a porté sur le profil d'utilisateurs des soins de santé et des services sociaux de 455 personnes en situation d'itinérance hébergée au Québec. Les chercheurs ont insisté sur le fait que la complexité des situations résidentielles et personnelles avait une incidence sur la fréquentation des urgences et sur les hospitalisations. Ils ont noté du même souffle qu'en dépit de leur grande vulnérabilité, seulement la moitié des participants à l'étude ont rapporté avoir un médecin de famille et/ou un gestionnaire de cas.

Les problèmes associés à la consommation de substances psychoactives s'ajoutent également à la complexité de l'équation. D'entrée de jeu, il faut spécifier que la consommation est fort répandue chez les personnes en situation d'itinérance (Saddichha et al., 2014), en particulier les drogues injectables et le cannabis (Paul et al., 2020). D'ailleurs, dans l'Enquête sociale générale, les Canadiens qui ont consommé cette dernière substance au cours du mois précédent l'enquête sont presque deux fois plus nombreux à avoir vécu un épisode d'itinérance dans leur vie que la population en général (13 % contre 7 %). Le taux grimpe à 18 % pour les personnes qui en consomment sur une base hebdomadaire (Rodrigue, 2016). Au Québec, le rapport de l'ISQ (2020) arrive au même constat concernant les personnes qui ont déjà connu un épisode d'itinérance cachée<sup>45</sup>.

En outre, si la consommation d'alcool n'est pas spécifiquement liée à l'itinérance, on observe néanmoins que les personnes qui n'ont pas consommé cinq boissons ou plus au cours de la même soirée au cours du mois précédant l'enquête sont proportionnellement moins nombreuses à avoir connu un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie (ISQ, 2020). Quant à la consommation d'autres types de drogues, un lien a été observé à l'échelle canadienne (Rodrigue, 2016), mais ne peut pas être confirmé à l'échelle du Québec étant donné la taille de l'échantillon.

Les problèmes associés à la consommation de substances psychoactives font également partie intégrante des réalités des personnes en situation d'itinérance. Parmi les méfaits liés à la consommation, on note les dépendances, les surdoses, les morts accidentelles, la détérioration de la santé, les comportements sexuels à risque, les difficultés professionnelles et scolaires, les ruptures de liens sociaux, les problèmes liés à la cohabitation sociale et à la judiciarisation, etc. (Bonta et Andrews, 2016; Reingle Gonzalez et al., 2017). L'itinérance s'inscrit en cohérence avec cette liste non exhaustive. D'ailleurs, chez les personnes qui ont répondu au questionnaire du dénombrement, la principale raison évoquée chez l'ensemble des répondants pour la perte de leur logement, dans plus du quart des cas (27 %), est les problèmes de dépendances (Latimer et Bordeleau, 2019, p. 36). Cela illustre bien que les trajectoires menant à l'itinérance demeurent multifactorielles, d'où l'importance de considérer la complexité des problématiques vécues.

Les problèmes associés à la pratique des jeux de hasard et d'argent seraient aussi importants chez les personnes en situation d'itinérance (Sharman et al., 2015; Machart, 2020; Nielssen et al., 2018; Nielssen et al., 2020). L'équipe de Matheson (2014) a estimé à 25 % le taux de joueurs problématiques chez les 264 usagers d'une ressource d'hébergement d'urgence à Toronto. À Montréal, l'équipe de Grenier (2013) a interrogé, par le truchement d'un questionnaire, 68 organismes offrant des services à des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir; ces derniers ont estimé à 10 % la proportion d'utilisateurs qui avaient des problèmes de jeu pathologique. À titre comparatif, le taux de joueurs pathologiques probables dans la population adulte est de 0,4 %<sup>46</sup> au Québec et de 1,4 % pour les joueurs à risque modéré (Kairouz, Nadeau et Robillard, 2014).

Cette partie a permis de broser le portrait des différents facteurs qui se retrouvent dans les trajectoires démontrées menant à l'itinérance. Aucun de ces facteurs en soi n'explique un passage dans l'itinérance, l'analyse des trajectoires

<sup>45</sup> Il est toutefois indiqué d'utiliser le taux avec prudence étant donné l'ampleur du coefficient de variation.

<sup>46</sup> Il est toutefois indiqué d'utiliser le taux avec prudence étant donné l'ampleur du coefficient de variation.

témoignant le plus souvent de multiples combinaisons fragilisant la personne sur les plans social et résidentiel. Certains de ces facteurs jouent aussi très certainement un rôle dans le maintien dans des situations d'itinérance. Pour autant, le présent portrait ne peut s'exprimer sur les trajectoires de maintien et de sortie de l'itinérance dans la mesure où les volets ne se sont pas consacrés à ces questions. Il reste ainsi de nouvelles connaissances à produire pour éclairer encore davantage le phénomène.

## L'histoire de Paul

Paul a 46 ans. Il a toujours été traité comme un marginal. Son enfance a été marquée par la violence familiale; il en veut beaucoup à sa mère, qui a fermé les yeux sur les sévices corporels et sexuels que lui faisait subir son frère aîné. Pour fuir ce contexte, il couchait le plus souvent possible chez ses amis, particulièrement chez ceux où il pouvait consommer des drogues. À l'âge de 17 ans, sa conjointe de l'époque tombe enceinte. Pour bien s'occuper de cet enfant, il lâche ses études secondaires, se trouve un emploi à temps plein dans un restaurant rapide et emménage dans un petit studio. Sa conjointe ne viendra toutefois jamais le rejoindre. Ils finissent par rompre. Paul verra son fils une fin de semaine sur deux. Pour se faire plus d'argent, il a commencé à faire quelques commissions pour son revendeur de drogues. Cette activité parallèle a pris de plus en plus d'importance avec les années, jusqu'à ce qu'elle devienne sa principale source de revenus et l'incite à commettre des crimes plus lourds.

Sa trajectoire de délinquance s'arrêtera brusquement à ses 30 ans avec son arrestation. En prison, il perd son emploi, son logement, ses liens avec ses amis tant de jeunesse que du milieu criminel. Surtout, son fils n'ira jamais le visiter et ne lui donnera aucune nouvelle. Dévasté, il purge une longue peine. À sa sortie, comme il n'a nulle part où aller, il se retrouve dans une ressource d'hébergement d'urgence. Dans celle-ci, il fait la rencontre de nouveaux amis, qui ont un parcours semblable au sien et qui lui montrent plusieurs stratégies de survie. Il découvre les drogues injectables.

Un soir, les intervenants le retrouvent inconscient dans les toilettes et appellent les ambulanciers. À l'hôpital, en plus de lui éviter de mourir de surdose, on lui diagnostique une hépatite C et diverses infections. Le pronostic n'est pas bon. Paul demande tout de même son congé de l'hôpital. S'il lui reste peu de temps à vivre, il préfère profiter du temps qui lui reste avec ses amis.

En réalité, ce qu'il aurait aimé faire avant de mourir, c'est d'avoir des nouvelles de son fils.

## CONCLUSION

Le MSSS a publié, en 2014, *L'itinérance au Québec : premier portrait* (2014c). Ce premier portrait consistait à recueillir des informations sur l'utilisation des lits d'urgence et des lits de transition dans les ressources d'hébergement. Dans son Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance, le MSSS s'est engagé à « mieux connaître les personnes en situation d'itinérance » (2014b). Pour ce faire, le MSSS a entamé, en 2017, les travaux pour élaborer ce deuxième portrait. L'exercice visait à majorer la compréhension du phénomène en traitant de la question de l'itinérance visible et cachée et à recueillir des informations sur l'utilisation des services et les trajectoires (volet qualitatif). Il a également été question des spécificités autochtones et, dans la prochaine section, de la situation liée à la pandémie.

Dans le deuxième portrait, la définition d'*itinérance* issue de la Politique nationale de lutte à l'itinérance (2014a) a permis de développer une vision globale du phénomène qui considère tout autant la question du logement physique que celle de la désaffiliation sociale menant à l'instabilité ou à la perte dudit logement. Cette perspective ouvre la porte à la reconnaissance de la grande diversité des réalités vécues, que l'itinérance soit visible ou cachée. L'exercice du deuxième portrait s'est inscrit en cohérence avec cette perspective, pour connaître la nature des situations et leur ampleur et pour considérer les environnements et les caractéristiques sociodémographiques des personnes qui les vivent ainsi que certains enjeux à dénouer.

Pour explorer ces préoccupations, le gouvernement du Québec a multiplié les démarches pour majorer sa compréhension du phénomène de l'itinérance. En ce sens, le volet 1, soit l'itinérance visible, a été appuyé par le rapport sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance publié le 25 mars 2019 (Latimer et Bordeleau, 2019). Plus précisément, ce dénombrement visait, d'une part, à estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible un jour donné et, d'autre part, à décrire les caractéristiques des personnes rencontrées en situation d'itinérance grâce à un questionnaire. À ce chapitre, il faut préciser que près de 4 000 questionnaires (3 915 questionnaires pour être exact) ont été distribués aux personnes en situation d'itinérance tant visible que cachée. L'exercice de dénombrement s'inscrivait dans le cadre d'une entente convenue entre les gouvernements du Québec et du Canada, par l'entremise de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Le dénombrement au Québec s'est déployé dans 11 régions au cours d'une seule journée : le 24 avril 2018.

Pour le volet 2, les travaux réalisés au regard de l'itinérance cachée ont mené à la production d'un rapport réalisé par l'ISQ. Le rapport, qui a compilé les résultats concernant l'itinérance cachée au Québec de l'Enquête sociale générale – Victimization de 2014 de Statistique Canada, a été publié en ligne en septembre 2020 sous le titre *Itinérance cachée : définitions et mesures*. Par ailleurs, les réponses aux questionnaires des personnes en situation d'itinérance cachée issues du rapport sur le dénombrement ont aussi été analysées.

Le volet 3 a porté sur l'utilisation des lits d'urgence, de l'hébergement de transition et des logements de transition par les personnes en situation d'itinérance. La démarche, réalisée à l'automne 2019, reposait sur une collecte de données en ligne auprès de 152 ressources qui offrent des lits d'urgence et de transition ainsi que des lits non spécifiques réservés aux personnes en situation d'itinérance pour en apprendre davantage sur l'utilisation des services. Quelques statistiques globales sur les caractéristiques des personnes ont complété le tout.

Pour le volet 4, le mandat d'approfondir les connaissances a été confié à une équipe de chercheurs dirigée par Sue-Ann MacDonald, chercheuse à l'Université de Montréal. Il a permis de recueillir des données sur la diversité des réalités et sur les perceptions de l'itinérance dans toutes les régions du Québec, en portant une attention particulière à l'itinérance cachée, par le biais de groupes de discussion auprès des acteurs concernés. De plus, les trajectoires d'itinérance autour de points

de bascule, notamment les sorties d'établissement et les processus de perte de logement, ont été étudiées à travers des entrevues individuelles. Ainsi, 300 personnes en situation d'itinérance ou intervenants qui travaillent auprès d'elles ont été entendus.

Enfin, la CSSSPNQL (2016; 2021) a produit deux rapports sur l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec, soit : 1) un portrait qui circonscrit les différents profils des personnes en situation d'itinérance ou à risque de connaître un épisode dans 13 communautés; 2) une synthèse des constats émis dans le cadre de trois ateliers de discussion réunissant des acteurs clés de la lutte contre l'itinérance. Le rapport final a été l'occasion de synthétiser, de manière intégrative, les faits saillants qui se sont dégagés de ces démarches en ce qui concerne les différentes expériences de l'itinérance, les trajectoires et les services utilisés.

En somme, *L'itinérance au Québec : deuxième portrait* représente une avancée significative dans la compréhension de ce phénomène. Ce travail a constitué une occasion de mobilisation sans précédent autour de la question de l'itinérance au Québec : plus de 200 ressources d'hébergement et plusieurs centaines de bénévoles et d'intervenants ont participé à son élaboration. Il a également permis de rendre disponible une diversité de résultats à l'échelle régionale, donnant ainsi un précieux éclairage sur la diversité des réalités de l'itinérance au Québec. Devant toutes les données et tous les constats qui s'en dégagent, force est de reconnaître que le portrait de l'itinérance ne se résume ni à un seul chiffre, ni à un seul facteur, ni à un seul principe. Néanmoins, le terme *complexité* réussit tout de même à caractériser le présent portrait.

Provenant de la locution latine *complecti*, qui signifie à la fois « embrasser » et « comprendre », l'expression *complexité* vient insister sur le fait que le phénomène qu'il décrit est composé d'éléments épars qui se sont alliés en dépit de leurs distinctions respectives. De fait, ce mariage d'éléments, du point de vue extérieur, demeure difficile à intelligibiliser, particulièrement si on ne tient pas compte du phénomène dans sa globalité. La complexité de l'itinérance pose un défi à toutes les sciences qui croisent sa route et qui cherchent à l'estimer, à la définir, à l'observer, à étudier ses causes et ses effets, à suivre les trajectoires qui y mènent et qui permettent d'en sortir, à trouver des solutions pour la prévenir, la réduire et réduire par extension ses méfaits, etc. Elle pose aussi un défi à tous les intervenants qui s'appliquent à composer avec elle au quotidien, à l'appivoiser, à l'expliquer, à trouver les manières de mieux accompagner, etc. Surtout, elle pose les plus importants défis aux personnes qui en font ou qui risquent d'en faire l'expérience. Cela réitère l'importance de poursuivre les travaux pour en saisir toute la portée et pour unir les efforts.

Le mot *complexité* est d'autant plus pertinent dans un contexte où *L'itinérance au Québec : deuxième portrait* est publié pendant la pandémie de COVID-19, alors que les données qu'il présente ont été recueillies avant cette pandémie. La crise est pour ainsi dire venue complexifier un phénomène fondamentalement complexe.

## Un portrait de l'itinérance qui ne connaissait pas la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le phénomène de l'itinérance. D'entrée de jeu, les intervenants impliqués auprès des personnes en situation d'itinérance s'entendent pour dire qu'il y a eu une hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance durant la pandémie de COVID-19. Qu'en disent les données?

Eric Latimer (2021) a analysé les rapports sur les capacités et les taux d'occupation des services d'hébergement d'urgence (incluant aussi les haltes-chaud et les hébergements d'urgence organisés en réponse à la pandémie) de Québec, de Montréal et de Gatineau pour la période entre le 24 avril 2018 et le 27 avril 2021. Selon les résultats obtenus, il semble y avoir eu une augmentation notable du nombre de personnes en situation d'itinérance, particulièrement à Montréal et à Gatineau, et, dans une moindre mesure, à Québec, au cours de cette période. On conclut : « À Montréal, l'augmentation a débuté dès [2018-2019], possiblement favorisée par l'accroissement des prix des loyers qui dépasse de loin celui de la capacité de payer des ménages moins fortunés » (2021, p. 10). Pendant la pandémie, on a observé une importante accentuation de cette augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance. À Gatineau, cette augmentation a été très substantielle, plus qu'à Montréal, toutes proportions gardées. Or, elle n'a vraiment commencé qu'avec la pandémie. Les données pour Québec ne sont disponibles qu'à partir de janvier 2020, mais l'augmentation observée dans cette ville semble globalement plus modeste. Les raisons qui sous-tendent ces différents profils d'évolution restent à éclaircir; ces résultats pourraient davantage témoigner de l'évolution de l'offre et de l'usage des services plutôt que de l'évolution du phénomène comme tel. Un nouvel exercice de dénombrement permettrait d'éclaircir la situation.

Autre effet remarqué de la pandémie de COVID-19 : la hausse de la visibilité du phénomène de l'itinérance. Les mesures préventives de distanciation sociale adoptées pour freiner la pandémie de COVID-19 et protéger l'ensemble de la population, qu'elle ait un logement ou non, ont affecté la réalité des personnes qui n'ont pas de chez-soi à plusieurs égards. En ce sens, les ressources d'hébergement d'urgence ont dû diminuer leur offre de services pour faire respecter les règles. Ces dernières ont aussi affecté le quotidien des personnes en situation d'itinérance. Elles se sont vu imposer, comme le reste de la population, des restrictions en ce qui concerne les rassemblements et les déplacements, les fermetures des espaces publics, mais également les espaces privés à caractère public comme les commerces, les centres commerciaux et les bibliothèques. Pour les personnes à la rue, ces restrictions ont réduit considérablement l'accès à des lieux pour se réchauffer, se nourrir, se laver, répondre à leurs besoins quotidiens. Leurs stratégies de survie habituelles sont devenues impossibles à pratiquer.

« Quand il n'y avait pas la COVID, on pouvait être là, on pouvait être dans ce refuge, on pouvait se réchauffer. Mais maintenant, ils ont fermé les portes à double tour, et les gens ne sont pas chauds à l'idée de nous laisser entrer dans les bâtiments. Aujourd'hui, c'est encore plus dur d'être dans les rues. »

Traduction libre d'un extrait d'entrevue avec une personne en situation d'itinérance  
Tiré de la recherche *IRSC COVID et itinérance*

En outre, une partie des personnes en situation d'itinérance rencontrées dans le cadre de l'étude *IRSC COVID et itinérance* ont rapporté que la population générale semblait plus craintive à leur endroit, par peur de transmission de la COVID-19. Cette peur est aussi rapportée par les personnes vivant en situation d'itinérance qui craignent de contracter la COVID-19, considérant leur santé fragile ainsi que l'incertitude, l'instabilité, l'inquiétude et le stress d'avoir perdu leurs repères, cela dans un contexte de survie encore plus difficile.

Dans le contexte de pandémie de COVID-19, de nombreuses ressources d'hébergement d'urgence ont modifié leurs critères d'admission ou de fonctionnement, parfois au-delà de leurs propres consignes sanitaires, acceptant, par exemple, des personnes en état d'intoxication, permettant des allées et venues à l'extérieur pour éviter aux personnes des états de sevrage, ou encore acceptant leurs animaux de compagnie. Ces modifications aux critères d'accès ont imposé aux équipes d'intervention de revoir leur modèle d'accompagnement clinique, de faire face à de nouveaux défis, à de nouvelles difficultés d'intervention et, parfois, de cohabitation. Pour autant, tout indique que, si ces transformations ont effectivement des conséquences sur le projet clinique des ressources, elles ne constituent pas en soi des contraintes réelles au fonctionnement global desdites ressources.

La pandémie a également donné naissance à de nouvelles ressources d'hébergement d'urgence créées dans les lieux non traditionnels (aréna, centre sportif, sous-sol d'église, centre communautaire) ou dans d'autres types de lieux déjà utilisés aux fins d'hébergement (hôpital, hôtel, centre d'hébergement, etc.). Ces nouveaux lieux non traditionnels d'hébergement ont permis une meilleure prise en charge des risques de transmission de la COVID-19, notamment dans des contextes où les ressources habituelles disposent de grands dortoirs ou de chambres à occupation multiple et où les personnes en situation d'itinérance étaient très préoccupées, tout comme l'ensemble de la population et le réseau de la santé et des services sociaux, par les risques de transmission. En outre, le déploiement de ces nouvelles ressources d'hébergement d'urgence a permis, dans de nombreux cas, le développement de nouvelles collaborations entre organismes communautaires, parfois même avec les milieux institutionnels et municipaux.

Avant même sa publication, le MSSS reconnaît que le deuxième portrait qui a été brossé trace les contours d'une itinérance qui n'a pas encore connu les effets de la pandémie de COVID-19. D'ores et déjà, certains éléments indiquent que la pandémie de COVID-19 a restreint temporairement l'accès à des soins et services et a engendré une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance ainsi qu'une complexification des problématiques sociales et sanitaires : détresse psychologique, violences interpersonnelles, exclusions, ruptures amoureuses, consommation abusive de substances psychoactives, dépendances, etc. Elle aura fort probablement d'importantes répercussions sur l'économie, le marché immobilier, les inégalités sociales, la pauvreté, la persévérance scolaire, etc. Bref, la pandémie aurait pour ainsi dire agi sur plusieurs facteurs qui fragilisent les personnes les plus vulnérables et qui les font entrer dans le processus qui les mène vers l'itinérance. L'ampleur des conséquences à court, moyen et long terme que cette crise a eues et aura sur l'itinérance n'a pas fini d'être mesurée.

En ce sens, la réalisation de ce deuxième portrait doit être pensée comme un nouveau point de départ dans la lutte contre l'itinérance. Comme une photo, on la sait déjà appartenir au passé dès que l'on appuie sur le déclencheur. Cette photo demeure tout de même nécessaire pour donner un aperçu de l'état d'une situation, comme si on venait marquer un point sur la ligne du temps. En marquant ce point, on peut entamer tout un travail de réflexion sur les solutions, tout en restant conscient qu'il faudra tôt ou tard l'actualiser avec de nouvelles données pour tenir compte de plusieurs autres réalités et pour éclaircir les zones d'ombre qui demeurent.





## ANNEXES

## Annexe 1 : Démarches de consultation

Démarche	Milieu ciblé	Méthode
Création d'un comité consultatif du deuxième portrait	Représentants des milieux communautaires, institutionnels, autochtones et de la recherche (tout en veillant à une représentation régionale)	Tenue de sept rencontres entre 2018 et 2022
Création d'un comité pour le volet dénombrement	Représentants des milieux communautaires, institutionnels, autochtones et de la recherche	Tenue de douze rencontres entre 2017 et 2019
Consultations auprès du comité de surveillance	Différents acteurs en santé publique	Tenue de plusieurs rencontres entre 2017 et 2019
Tournée régionale	Établissements de santé et de services sociaux, organismes communautaires et autres partenaires	Tenue de plusieurs rencontres en 2017 et en 2018
Consultations particulières sur le dénombrement	Établissements de santé et de services sociaux montréalais	Tenue d'une rencontre en 2018
Création d'une équipe de travail issue du milieu de la recherche	Universités et établissements de santé et de services sociaux	Tenue de plusieurs rencontres entre 2017 et 2019
Consultations particulières auprès de différents partenaires intra et interministériels	Ministères membres de la Table interministérielle en santé mentale et en itinérance	Tenue de plusieurs rencontres entre 2017 et 2022
Consultations particulières auprès du milieu communautaire	Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec	Tenue de plusieurs rencontres entre 2017 et 2022

## Annexe 2 : Démarches méthodologiques des différents volets

Volet	Description
1 – Itinérance visible	<p>L'exercice de dénombrement a premièrement visé à estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible durant la nuit du 24 au 25 avril 2018 dans 11 régions du Québec ciblées. Au cours de cette soirée et des deux semaines qui ont suivi, des bénévoles, des travailleurs de rue ou d'autres intervenants ont recensé les personnes en situation d'itinérance dans des lieux extérieurs ou non conçus pour l'habitation humaine. En parallèle, les organismes et établissements qui hébergeaient des personnes cette nuit-là ont fourni à l'équipe de recherche leurs données concernant le nombre de personnes en situation d'itinérance pour qu'elles soient comptabilisées. Enfin, l'équipe a dû faire des ajustements pour tenir compte de certaines réalités spécifiques sur le terrain.</p> <p>Deuxièmement, l'exercice a visé à décrire le profil des personnes en situation d'itinérance visible ou cachée. Pour ce faire, des questionnaires ont été distribués; 3 915 personnes en situation d'itinérance y ont répondu. On spécifie : « Les questions portaient principalement sur les caractéristiques démographiques des répondants, leur historique d'itinérance, leurs sources de revenus, leur utilisation de services et les services qu'ils souhaiteraient recevoir. Les données ont été analysées selon le type de lieu où la nuit du 24 avril avait été passée, l'identité de genre, le groupe d'âge, l'identité autochtone ainsi que la taille et la situation géographique de la ville » (Latimer et Bordeleau, 2019, p. XV).</p> <p><b>Pour plus de détails sur la méthodologie, consultez le rapport à ce sujet :</b>            Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). <i>Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018</i>. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 268 p. Repéré à : <a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf</a></p>
2 – Itinérance cachée	<p>Pour mesurer l'ampleur de l'itinérance cachée au Québec, Marie-Andrée Gravel a produit un rapport pour l'ISQ en utilisant les données de l'Enquête sociale générale – Victimisation de 2014 de Statistique Canada. On explique : « Le cycle de l'ESG [Enquête sociale générale] utilisé porte sur la victimisation de la population et recueille entre autres choses de l'information sur la victimisation criminelle, sur la violence conjugale et, depuis 2014, sur l'itinérance cachée. Plus précisément, le questionnaire de l'enquête comporte deux questions sur le phénomène, l'une visant à vérifier si les individus ont vécu ou non un épisode d'itinérance cachée au cours de leur vie et la deuxième – pour ceux pour qui c'est le cas – à mesurer la durée du plus long épisode vécu » (ISQ, 2020, p. 51). En tout, 6 254 Québécois y ont répondu. Il est spécifié que cette enquête n'a pas inclus notamment les Canadiens de moins de 15 ans ainsi que ceux qui résident dans un établissement carcéral ou hospitalier.</p> <p>Pour compléter ce volet, les réponses des 670 personnes en situation d'itinérance cachée qui ont répondu au questionnaire distribué dans le cadre de l'exercice de dénombrement ont été considérées.</p> <p><b>Pour plus de détails sur la méthodologie, consultez le rapport à ce sujet :</b>            Institut de la statistique du Québec. (2020). <i>Itinérance cachée : définitions et mesures au Québec et à l'international</i>. Québec, Institut de la statistique du Québec, 101 p. Repéré à : <a href="https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_Itinerance_cachee2020H00F00.pdf">https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_Itinerance_cachee2020H00F00.pdf</a></p>
3 – Utilisation des services	<p>Une collecte de données administratives provenant de 152 ressources qui offrent des lits d'urgence ou de transition, des lits non spécifiques réservés aux personnes en situation d'itinérance ou des logements de transition a été réalisée à l'automne 2019 par le MSSS.</p>

<p>4 – Approfondissement des connaissances</p>	<p>Pour avoir une meilleure compréhension des réalités de l'itinérance dans les différentes régions du Québec, des trajectoires et des points de bascule, une équipe de chercheurs a organisé 31 groupes de discussion en présentiel et en visioconférence comportant de 2 à 16 intervenants qui travaillent auprès de personnes en situation d'itinérance. Aux 245 intervenants s'ajoutent 44 entretiens semi-dirigés auprès de personnes en situation d'itinérance ou qui ont connu un tel épisode provenant de 6 régions différentes et qui ont été recrutées grâce au réseau d'intervenants et de responsables d'organismes communautaires.</p>
	<p><b>Pour plus de détails sur la méthodologie, consultez le rapport à ce sujet :</b>                  MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, E. et Houde, S. (2020). <i>Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : regards croisés et approfondissement des connaissances</i>. Rapport final, 187 p. Repéré à : <a href="https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf">https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf</a></p>
<p>Autochtones</p>	<p>La CSSSPNQL a publié deux rapports de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le premier, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de personnes-ressources œuvrant dans les communautés des Premières Nations, mais aussi auprès de personnes en situation d'itinérance. Il a permis d'explorer les formes d'itinérance présentes au sein des communautés, en tenant compte des enjeux relatifs à l'itinérance cachée et à la migration.</li> <li>- Dans le second, une synthèse des constats des acteurs clés impliqués dans la lutte contre l'itinérance qui ont été formulés dans le cadre de trois ateliers de discussion a été réalisée. Ce rapport met l'accent sur les services existants et ceux à développer.</li> </ul>
	<p><b>Pour plus de détails sur les méthodologies, consultez les rapports à ce sujet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2016). <i>Itinérance : portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec</i>. Rapport final, 72 p. Repéré à : <a href="https://files.cssspnql.com/index.php/s/yv7jTy3ljcaOTqY">https://files.cssspnql.com/index.php/s/yv7jTy3ljcaOTqY</a></li> <li>- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2020). <i>L'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec : qu'en est-il de l'intervention? Faits saillants des ateliers menés auprès d'acteurs clés des communautés</i>. Rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans le cadre du deuxième portrait national de l'itinérance au Québec. Repéré à : <a href="https://files.cssspnql.com/index.php/s/shhHkT6A8LrOVpc">https://files.cssspnql.com/index.php/s/shhHkT6A8LrOVpc</a></li> </ul>
<p>COVID-19</p>	<p>Les régions de Montréal, de Québec et de Gatineau ont transmis à Eric Latimer les données liées aux capacités et aux taux d'occupation de leurs services d'hébergement d'urgence pour le 27 avril 2021, ainsi que celles des deux années précédentes.</p>
	<p><b>Pour plus de détails sur la méthodologie, consultez le rapport à ce sujet :</b>                  Latimer, E. (2021). <i>Nombre de personnes en service d'hébergement d'urgence à Montréal, Québec et Gatineau le 27 avril 2021 et comparaison avec le 24 avril 2018</i>. Rapport soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux, 11 p.</p>

## Annexe 3 : Typologie des situations d'itinérance de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri

		Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique	
Catégorie conceptuelle	SANS ABRI	1	Personne vivant dans la rue	1.1 Espace public ou extérieur	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2	Personne en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence
		3	Personne en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	SANS LOGEMENT	4	Personne en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femme hébergée du fait de violence familiale et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		5	Personne en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire ou centre d'accueil	Immigrant en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de son statut d'immigrant
				5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	
		6	Personne sortant d'un établissement	6.1 Établissement carcéral	Pas de logement disponible après la libération
				6.2 Établissement médical (centre de réadaptation en dépendance, hôpital psychiatrique, etc.)	Reste plus longtemps que prévu en établissement par manque de logement
	6.3 Établissement pour enfants ou adultes			Pas de logement identifié (p. ex. au 18 <sup>e</sup> anniversaire)	
	7	Bénéficiaire d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)	
7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri					
8	Personne hébergée chez d'autres personnes ou occupant illégalement un terrain	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille ou chez des amis	Qui vit dans le logement conventionnel d'une autre personne, mais qui n'a pas son propre lieu de résidence		
		8.2 Sans bail de location	Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement		

## LOGEMENT INADÉQUAT

		8.3	Occupation illégale d'un terrain	Occupation d'un terrain sans droit légal
9	Personne menacée d'expulsion	9.1	Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels
		9.2	Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie du logement
10	Personne victime de violence familiale	10.1	Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violence familiale
11	Personne vivant dans des structures provisoires ou non conventionnelles	11.1	Maison mobile	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel
		11.2	Construction non conventionnelle	Abri, baraquement ou cabane de fortune
		11.3	Habitat provisoire	Baraque ou cabine de structure semi-permanente
12	Personne en logement indigne	12.1	Logement inhabitable occupé	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
13	Personne vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en matière d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note : Un séjour de courte durée est normalement défini comme étant de moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme étant de plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/Eurostat (2006).

## Annexe 4 : Typologie canadienne de l'itinérance selon l'Observatoire canadien sur l'itinérance (en ligne)

Catégorie d'hébergement	Condition de vie	Définition générique
<p><b>1. Personnes sans-abri</b> Comprend les personnes qui n'ont pas de logement et qui n'accèdent pas aux refuges ou hébergements d'urgence, sauf lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes. Dans la plupart des cas, ces personnes restent dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine.</p>	<p>1.1 Personnes vivant dans des endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat</p> <p>1.2 Personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux publics tels un trottoir, une place publique, un parc, une forêt, etc.;</li> <li>• Lieux privés et bâtiments inoccupés (<i>squatting</i>).</li> <li>• Dans des voitures ou autres véhicules;</li> <li>• Dans des garages, des greniers, des placards ou des bâtiments qui ne sont pas destinés à servir d'habitation humaine;</li> <li>• Dans des abris de fortune, des cabanes ou des tentes.</li> </ul>
<p><b>2. Personnes utilisant les ressources d'hébergement d'urgence</b> Il s'agit de personnes qui, bien que des sans-abri en théorie (elles n'ont pas de logement permanent), font usage des refuges d'urgence et des soutiens du système, qui sont généralement à la disposition des utilisateurs gratuitement. Un tel hébergement est une réaction institutionnelle à l'itinérance fournie par des organismes gouvernementaux sans but lucratif, des organisations confessionnelles et/ou des bénévoles.</p>	<p>2.1 Refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri</p> <p>2.2 Refuges Violence faite aux femmes (VAW)</p> <p>2.3 Refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement en raison d'incendies, d'inondations, etc.</p>	<p>Installations conçues pour répondre aux besoins immédiats des personnes sans-abri. De tels refuges d'urgence à court terme peuvent servir une sous-population, par exemple les femmes, les familles, les jeunes ou les Autochtones. Certains refuges d'urgence permettent à leurs clients de rester sur les lieux de façon soutenue, tandis que d'autres offrent des services à court terme et sont conçus pour pouvoir répondre à des besoins spécifiques, comme durant un climat extrême.</p>
<p><b>3. Personnes logées provisoirement</b> Décrit les situations dans lesquelles des gens qui sont autrement sans refuge permanent accèdent à un hébergement qui n'offre pas de possibilités de permanence. Les personnes logées provisoirement peuvent accéder à des logements temporaires ou subventionnés fournis par le gouvernement ou par le secteur sans but lucratif, ou prendront des mesures indépendantes pour accéder à un hébergement à court terme.</p>	<p>3.1 Logements transitoires pour sans-abri</p> <p>3.2 Personnes vivant temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent</p> <p>3.3 Personnes accédant à des logements de location temporaires et à court terme sans droit au maintien dans les lieux</p>	<p>Logements appuyés par les systèmes dont le but est de faire le pont entre l'itinérance sans refuge ou les refuges d'urgence et les logements permanents.</p> <p>Souvent appelées <i>couchsurfers</i>, c'est-à-dire des personnes qui passent d'un sofa à l'autre, ou <i>sans-abri cachés</i>, ces personnes restent chez des amis, de la famille, ou même des étrangers.</p> <p>Dans certains cas, des sans-abri choisissent de louer un logement temporaire et demeurent dans une chambre de motel, une maison d'hébergement, un hôtel à chambres individuelles, une maison de chambres, etc.</p>

	<p>3.4 Personnes recevant des soins institutionnels sans situation de logement permanente</p> <p>3.5 Hébergements ou centres d'accueil pour nouveaux immigrants et réfugiés</p>	<p>Personnes risquant de devenir sans-abri à la sortie des établissements institutionnels tels les établissements carcéraux, les établissements médicaux et de santé mentale, les programmes de traitement en établissement et les centres de gestion du sevrage ainsi que les établissements pour enfants.</p> <p>Avant de se trouver leur propre logement, les nouveaux immigrants et réfugiés peuvent être logés temporairement avant de recevoir un soutien d'établissement et une orientation sur la vie au Canada.</p>
<p><b>4. Personnes logées de façon non sécuritaire</b></p> <p>Les individus ou familles dont la situation de logement courante est dangereusement précaire ou instable sont considérés comme étant logés de façon non sécuritaire. Ils vivent dans un logement qui est conçu pour l'habitation humaine permanente et qui pourrait potentiellement être permanent (contrairement aux logements provisoires). Cependant, en raison de difficultés externes, de la pauvreté, de la discrimination, d'un manque d'autres logements disponibles et abordables et/ou de l'état inadéquat de leur logement courant (qui peut être surpeuplé ou ne pas répondre aux normes de la santé et sécurité publiques), les résidents peuvent être « à risque » de devenir sans-abri.</p>	<p>4.1 Personnes à risque imminent de devenir sans-abri</p> <p>4.2 Individus et familles logés de manière précaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes dont l'emploi est précaire;</li> <li>• Personnes vivant soudainement le chômage;</li> <li>• Ménages faisant face à une expulsion;</li> <li>• Logements avec soutiens transitoires qui sont sur le point d'être supprimés;</li> <li>• Personnes aux prises avec des maladies mentales, des accoutumances actives, des problèmes de consommation d'alcool et de drogues et/ou des problèmes de comportement;</li> <li>• Détérioration des relations familiales;</li> <li>• Personnes faisant face à la menace directe de violence ou vivant avec une telle violence.</li> </ul> <p>Ceux qui font face à des défis qui peuvent ou non les laisser sans abri dans le futur immédiat ou proche. La Société canadienne d'hypothèques et de logement définit un domicile à besoin impérieux en matière de logement de la sorte : « On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. »</p>



## BIBLIOGRAPHIE

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2020). *Le système est « brisé » : des actions concrètes s'imposent pour mettre fin au racisme systémique*. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/index.php/s/tOvPoq51rKwz9FP>

Bellot, C. (2020). COVID-19 et itinérance : enjeux et prospective. *Options Politiques*. Repéré à : <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/covid-19-et-itinerance-enjeux-et-prospective/>

Bellot, C., Burns, V., Côté, P., Flynn, C., Fontaine, A., Greissler, É., Grenier, S., Hurtubise, R., MacDonald, S. et Mensah, M. N. (2016). *Rendre visible l'itinérance au féminin*. Rapport final de l'Action concertée Mieux connaître les parcours des femmes en situation d'itinérance pour mieux agir (2016-FI-196118). Repéré à : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/rapport\\_rendre\\_visible\\_litinerance\\_au\\_feminin.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/rapport_rendre_visible_litinerance_au_feminin.pdf)

Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V. et Poisson, J. (2021). *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019)*. Repéré à : [http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2\\_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf](http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf)

Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. doi : 10.7202/1041700ar

Bellot, C. et Sylvestre, M.-E. (2016). *La judiciarisation de l'itinérance à Val d'Or*. Repéré à : [https://www.researchgate.net/publication/311737420\\_La\\_judiciarisation\\_de\\_l%27itinerance\\_a\\_Val\\_d%27Or](https://www.researchgate.net/publication/311737420_La_judiciarisation_de_l%27itinerance_a_Val_d%27Or)

Bergeron-Leclerc, C. et Tremblay, P.-A. (2019). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Rapport final. GRIR/UQAC. Repéré à : <https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/Rapport-final-itinerance-24-janvier-2019.pdf>

Bergeron-Leclerc, C., Tremblay, P.-A., Bisson, M. et Maltais Thériault, C. (2019). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rapport 1 – Collecte de données auprès des intervenants et des personnes côtoyant les personnes en situation d'itinérance*. Repéré à : <https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2019/09/Itinerance-Rapport-intervenants.pdf>

Bonta, J. et Andrews, D. A. (2016). *The psychology of criminal conduct*. Taylor & Francis.

Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. et Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets*, 25(1), 133-153. doi : 10.7202/1064671ar

Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C. (2012). Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants. *Criminologie*, 45(2), 157-185. doi : 10.7202/1013724ar

Burns, V., Grenier, A., Lavoie, J.-P., Rothwell, D. et Sussman, T. (2012). Les personnes âgées itinérantes – invisibles et exclues. Une analyse de trois stratégies pour contrer l'itinérance. *Frontières*, 25(1), 31-56.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2020). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2019*. Repéré à : [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Etat-situation-2019.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat-situation-2019.pdf)

Chamberlain, C. et Johnson, G. (2011). Pathways into adult homelessness. *Journal of Sociology*, 49(1), 60-77. doi : 10.1177/1440783311422458

Chéné, B. (2018). *Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016*. Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

Chez Toit. (2009). *L'itinérance chez les jeunes au Canada – en route vers des solutions*. Repéré à : <http://learningcommunity.ca/lcwp/wp-content/uploads/2012/03/Full-French.pdf>

Christensen, J. (2017). *No Home in a Homeland*. Vancouver, UBC Press.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2020). *L'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec : qu'en est-il de l'intervention? Faits saillants des ateliers menés auprès d'acteurs clés des communautés*. Rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans le cadre du deuxième portrait national de l'itinérance au Québec. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/index.php/s/shhHkT6A8LrOVpc>

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2019a). Cahier 1 : Profil sociodémographique et parcours de vie. Dans *Enquête sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi des Premières Nations au Québec*. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/s/j9AVgjQ4ZcLGnfj>

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2019b). *Portrait de la judiciarisation des Premières Nations au Québec : l'amorce d'un virage nécessaire*. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/index.php/s/ieclxzqJF2i1Owe>

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2018). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015*. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/index.php/s/HWRKr1P8r5Ty0Gy#pdfviewer>

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2016). *Itinérance : portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. Rapport final, 72 p. Repéré à : <https://files.cssspnql.com/index.php/s/yv7jTy3ljca0TqY>

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019a). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*. Rapport final. Repéré à : [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport/Rapport\\_final.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf)

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019b). *Données populationnelles des Autochtones au Québec (PD-13)*. Repéré à : [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_depotes\\_a\\_la\\_Commission/PD-13.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/PD-13.pdf)

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019c). *Portrait des renseignements transmis concernant les ordonnances d'hébergement, les ententes sur mesures volontaires en application*

de la Loi sur la protection de la jeunesse et les adoptions des enfants autochtones au Québec entre 2001 et 2017. Repéré à : [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/PD-18.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/PD-18.pdf)

Conseil jeunesse de Montréal. (2017). *Jeunes et itinérance : dévoiler une réalité peu visible. Avis sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal.* Ville de Montréal. Repéré à : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons\\_junesse\\_fr/media/documents/cjm\\_itinerance\\_montage\\_imp\\_page.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_junesse_fr/media/documents/cjm_itinerance_montage_imp_page.pdf)

Côté, P.-B. et Blais, M. (2019). Between resignation, resistance and recognition: A qualitative analysis of LGBTQ+ youth profiles of homelessness agencies utilization. *Children and Youth Services Review*, 100, 437-443. doi : 10.1016/j.childyouth.2019.03.024

Cousineau, M.-M., Flynn, C., Marchand, I., Côté, P.-B., Fernet, M., Caron, R., Damant, D. et Lapierre, S. (2018). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour agir de façon concertée.* Rapport final de l'Action concerté Programme de recherche sur la violence conjugale (2018-VC-204311). Repéré à : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/04/cousineau-et-flynn\\_rapport\\_violence-femmes-itinerance.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/04/cousineau-et-flynn_rapport_violence-femmes-itinerance.pdf)

Décary-Secours, B. (2017). *Portrait des centres de jour destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance à Montréal.* Montréal, Ville de Montréal, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Repéré à : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/portrait\\_centres\\_%20jour\\_rapport\\_final.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/portrait_centres_%20jour_rapport_final.pdf)

Dessureault, G. (2015). *Onze femmes inuit à Montréal : comprendre leur expérience d'itinérance et de sortie de rue* [mémoire de maîtrise en travail social, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/12533>

Djidel, S., Gustajtis, B., Heisz, A., Lam, K., Marchand, I. et McDermott, S. (2020). *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation.* Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020002-fra.htm>

Echenberg, H. et Munn-Rivard, L. (2020). *L'itinérance au Canada : définitions et recensements* (publication n° 2020-41-F). Étude du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement. Repéré à : <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2020-41-f.pdf>

Emploi et Développement social Canada. (2021). *L'étude nationale sur les refuges : recours aux refuges d'urgence au Canada de 2005 à 2016.* Ottawa. Repéré à : [https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/program/homelessness/publications-bulletins/national-shelter-study/2255-National\\_Shelter\\_Study-FR.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/program/homelessness/publications-bulletins/national-shelter-study/2255-National_Shelter_Study-FR.pdf)

Emploi et Développement social Canada. (s. d.). *À propos de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.* Repéré à : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/sans-abri/directives.html#h2.2>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Repéré à : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

Eynard, C. (2019). Vieillir dans la rue : une forme de vulnérabilité spécifique?. Dans C. Eynard (éd.), *Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables? Les nouvelles catégories de l'âge* (p. 105-131). Toulouse, Érès. doi : 10.3917/eres.eynar.2019.01.0105

FEANTSA. (2007). *Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*. Repéré à : [https://www.feantsa.org/download/fr\\_\\_\\_2525022567407186066.pdf](https://www.feantsa.org/download/fr___2525022567407186066.pdf)

Fleury, M.-J., Grenier, G., Cao, Z. et Meng, X. (2021). Typology of currently or formerly homeless individuals based on their use of health and social services. *Community Mental Health Journal*, 57, 948-959. doi : 10.1007/s10597-020-00693-6

Fleury, M.-J., Grenier, G., Perrottet, D., Bamvita, J.-M., Imboua, A. et Gabet, M. (2019) *Efficacité du soutien post-logement transitoire auprès des femmes en situation d'itinérance*. Repéré à : [https://douglas.research.mcgill.ca/docs/Rapport\\_soutien\\_post-logement\\_transitoire\\_aupres\\_des\\_femmes\\_février 2019.pdf](https://douglas.research.mcgill.ca/docs/Rapport_soutien_post-logement_transitoire_aupres_des_femmes_février 2019.pdf)

Gabet, M., Grenier, G., Perrottet, D. et Fleury, M.-J. (2020). Le soutien postlogement transitoire auprès des femmes en situation d'itinérance : besoins, implantation et impact d'une étude pilote. *Santé mentale au Québec*, 45(1), 79-103. doi : 10.7202/1070242ar.

Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. (2006). *Without a home: The national youth homelessness survey* (rapport de recherche n° 14). Homeless Hub. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/WithoutAHome-final.pdf>

Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A. et Marsolais, A. (2012). *La Définition canadienne de l'itinérance*. Toronto, Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : <https://homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf>

Gaetz, S. et Dej, E. (2017). *A new direction: A framework for homelessness prevention*. Toronto, Presses de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/ANewDirection>

Gaetz, S., Dej, E. et Redman, M. (2016a). *The state of homelessness in Canada 2016*. Toronto, Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : [https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/SOHC16\\_final\\_20Oct2016.pdf](https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/SOHC16_final_20Oct2016.pdf)

Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. (2016b). *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes* (rapport de recherche n° 14). Homeless Hub. Repéré à : [https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/WithoutAHome-FR\\_0.pdf](https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/WithoutAHome-FR_0.pdf)

- Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T. et Gulliver, T. (2013). *The state of homelessness in Canada 2013*. Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/about-homelessness/homelessness-101/causes-homelessness#:~:text=Key%20factors%20can%20include%20the,for%20food%20and%20for%20housing>
- Gaetz, S., Schwan, K., Redman, M., French, D. et Dej, E. (2018). *The roadmap for the prevention of youth homelessness*. A. Buchnea (éd.), Toronto, Presses de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/YPRfullreport.pdf>
- Gagné, J. et Poirier, M. (2013). Vieillir dans la rue. *Relations*, (767), 33-35. Repéré à : <https://www.erudit.org/en/journals/rel/2013-n767-rel0804/69794ac.pdf>
- Gagné, J., Poirier, M. et Baret, C. (2016). Itinérance et personnes âgées : revue de littérature et observations d'intervenants du centre-ville de Montréal. *Développement humain, handicap et changement social*, 22(1). Repéré à : <https://r-libre.teluq.ca/370/>
- Gélineau, L., Brisseau, N., Loudahi, M., Bourgeois, F., Potin, R. et Zundi, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. Rapport de la recherche qualitative. Québec, 130 p.
- Gervais, I. (2019). *Les expériences urbaines de l'itinérance autochtone au Québec et la représentation des interactions avec la police : une étude exploratoire* [mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à : [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/24173/Gervais\\_Isabel\\_2019\\_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/24173/Gervais_Isabel_2019_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y)
- Gilmour, H. (2019). Orientation sexuelle et santé mentale complète (publication n° 82-003-X). Statistique Canada. *Rapports sur la santé*, 30(11), 3-11. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2019011/article/00001-fra.pdf>
- Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte : étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés*. Repéré à : <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>
- Greissler, E. (2014). *Le post-hébergement dans les Auberges du cœur : un prolongement des pratiques d'affiliation*. Rapport de recherche du Regroupement des Auberges du cœur du Québec. Recherche financée par la Société d'habitation du Québec.
- Grenier, G., Fleury, M.-J., Imboua, A. et NGui, A. (2013). Portrait et dynamique des organismes desservant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance dans la région de Montréal. *Santé mentale au Québec*, 38(1), 119-141. doi : 10.7202/1019189ar
- Grenier, J., Thibault, S., Bourque, M., Blackburn, D. et Grenier, K. (2019). Rencontres à cœur ouvert avec des femmes en situation d'itinérance : quand la norme stigmatise et conduit à l'invisibilité. *Sciences et actions sociales*, 11(1), 101-122. doi : 10.3917/sas.011.0101

Groupe d'action contre le racisme. (2020). *Le racisme au Québec : tolérance zéro*. Rapport final, 54 p. Repéré à : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques\\_orientations/Groupe\\_action\\_racisme/RA\\_GroupeActionContreRacisme\\_MAJ.pdf?1608750405](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme_MAJ.pdf?1608750405)

Hallée, Y., Bettache, M. et Bergeron, P. (2014). L'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance : état de la question et proposition d'un modèle conceptualisé à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons. *Interventions économiques*, (50). Repéré à : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2028>.

Hurtubise, R. et Bellot, C. (2016). *Vigie et surveillance de l'itinérance. Méthodologie, outils et usages*. Rapport final de l'Action concertée Pauvreté et exclusion sociale – Phase 3 (2016-PU-195491), 51 p. Repéré à : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/06/2015-2016-rapport\\_rhurtubise.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/06/2015-2016-rapport_rhurtubise.pdf)

Hurtubise, R. et Rose, M.-C. (2013a). *De la rue au CHSLD : franchir les barrières de l'itinérance*. Récit de pratique en itinérance. Projet Chez soi. Repéré à : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/08/Recit-6.pdf>

Hurtubise, R. et Rose, M.-C. (2013b). *Prendre la parole au sérieux à travers le délire et saisir la balle au bond : une histoire de futon*. Récit de pratique en itinérance. Projet Chez soi. Repéré à : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/08/Recit-5.pdf>

Hurtubise, R. et Rose, M.-C. (2013c). *Trouble délirant et vie à la rue : des interventions de médiation pour limiter la judiciarisation*. Récit de pratique en itinérance. Projet Chez soi. En ligne : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/08/Recit-1.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2020). *Itinérance cachée : définitions et mesures au Québec et à l'international*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 101 p. Repéré à : [https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR\\_Itinerance\\_cachee2020H00F00.pdf](https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_Itinerance_cachee2020H00F00.pdf)

Institut de la statistique du Québec. (2018). *Panorama des régions du Québec*. Repéré à : [https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01629FR\\_pano\\_regions2018A00F01.pdf](https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01629FR_pano_regions2018A00F01.pdf)

Institut national de santé publique du Québec. (2021). *Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être*. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2781-reduire-vulnerabilite-inegalites-sociales.pdf>

Institut national de santé publique du Québec. (2017). *Décès attribuables aux intoxications par opioïdes au Québec, 2000 à 2012 : mise à jour 2013-2016*. Repéré à : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2298\\_deces\\_attribuables\\_opioides.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2298_deces_attribuables_opioides.pdf)

Jaffray, B. (2020). *Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018*. Statistique Canada. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-fra.htm>



Kairouz, S., Nadeau, L. et Robillard, C. (2014). *Enquête ENHJEU-Québec. Portrait du jeu au Québec : prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*, 64 p. Repéré à : <https://lejeudoitrestereunjeu.lotoquebec.com/dam/jcr:7182870e-c223-4d1b-8858-7fda6d26e4c5/enquete-enhjeu-quebec-avril2014.pdf>

Kulik, D. M., Gaetz, S., Crowe, C. et Ford-Jones, E. (2011). Homeless youth's overwhelming health burden: A review of the literature. *Paediatrics & Child Health*, 16(6), e43-e47. doi : 10.1093/pch/16.6.e43

Laberge, D., Landreville, P., Morin, D. et Casavant, L. (1998). *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*. Rapport de recherche soumis au Conseil québécois de la recherche sociale. Montréal, Les cahiers de recherche du CRI.

Laberge, D., Poirier, M. et Charest, R. (1998). Un étranger dans la cité : la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 19-24.

Laberge, D. et Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115-131.

Latimer, E. (2021). *Nombre de personnes en service d'hébergement d'urgence à Montréal, Québec et Gatineau le 27 avril 2021 et comparaison avec le 24 avril 2018*. Rapport soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux, 11 p.

Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 268 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>

Latimer, E., Méthot, C. et Cao, Z. (2016). *Enquête complémentaire sur la population itinérante sur l'île de Montréal le 24 août 2015*. Institut universitaire en santé mentale Douglas et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, 122 p. Repéré à : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/rapport\\_enquete\\_complementaire\\_final\\_rev2.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/rapport_enquete_complementaire_final_rev2.pdf)

Leloup, A.-G. (2017). *L'hébergement transitoire en tant que déterminant social de santé chez les femmes de 45 ans et plus* [mémoire de maîtrise en travail social, Université du Québec à Montréal].

Lévesque, C. et Comat, I. (2018). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie 1 : Une enquête qualitative à Montréal* (cahier ODENA n° 2018-02). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Repéré à : [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_depotes\\_a\\_la\\_Commission/P-116.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-116.pdf)

MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, E. et Houde, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : regards croisés et approfondissement des connaissances*. Rapport final, 187 p. Repéré à : [https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final\\_2020-05-26\\_Version-finale\\_murale.pdf](https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf)

MacDonald, S.-A. et Gaulin, D. (2019). The invisibility of rural homelessness in a Canadian context. *Journal of Social Distress and Homelessness*, 29(2), 169-183.



MacDonald, S.-A. et Roebuck, B. (2018). *Staying alive while living the life: Adversity, strength, and resilience in the lives of homeless youth*. Fernwood Publishing.

Machart, T., Cooper, L., Jones, N., Nielssen, A., Doughty, E., Staples, L. et Nielssen, O. (2020). Problem gambling among homeless clinic attenders. *Australasian Psychiatry*, 28(1), 91-94. doi : 10.1177/1039856219889312

Maisondieu, J. (2002). La vieillesse est-elle synonyme d'exclusion?. *Gérontologie et société*, 25(102), 227-235. Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2002-3-page-227.htm>

Malakieh, J. (2018). *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2016-2017*. Statistique Canada. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54972-fra.htm>

Margier, A., Bellot, C. et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain : deux voies de normalisation. *Sociographe*, 4(4), 21-32. Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2014-4-page-21.htm>

Matheson, F. I., Devotta, K., Wendaferew, A. et Pedersen, C. (2014). Prevalence of gambling problems among the clients of a Toronto homeless shelter. *Journal of Gambling Studies*, 30(2), 537-546. doi : 10.1007/s10899-014-9452-7

McAll, C., Awad, J., Desgagnés, J.-Y., Gagné, J., Godrie, B., Keays, N., Plante, M.-C. et Stoetzel, N. (2012). *Au-delà du préjugé : trajectoires de vie, pauvreté et santé*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014a). *Politique nationale de lutte à l'itinérance : ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec, 74 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014b). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Québec, 68 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014c). *L'itinérance au Québec : premier portrait*. Québec, 193 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2009). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Québec, 52 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-846-01.pdf>

Ministère de la Sécurité publique. (2018). *Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016*. Repéré à : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/profil-autochtones-2015-2016/profil-des-autochtones-confies-aux-services-correctionnels-en-2015-2016.html>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2021). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*. Repéré à : [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/00\\_AS-statistiques-2021-05.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_AS-statistiques-2021-05.pdf)

Namian, D. (2012). *Entre itinérance et fin de vie : sociologie de la vie moindre*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Nielssen, O. B., Jones, N., Fong, H., Nielssen, A., Staples, L. et Large, M. (2020). Comparison of homeless clinic attenders with and without psychotic illness. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 54(2), 195-201. doi : 10.1177/0004867419893426

Nielssen, O. B., Stone, W., Jones, N. M., Challis, S., Nielssen, A., Elliott, G., Burns, N., Rogoz, A., Cooper, L. E. et Large, M. (2018). Characteristics of people attending psychiatric clinics in inner Sydney homeless hostels. *Medical Journal of Australia*, 208(4), 169-173. doi : 10.5694/mja17.00858

Noël, F., Moniruzzaman, A., Somers, J., Frankish, J., Strehlau, V., Schütz, C. et Krausz, M. (2016). A longitudinal study of suicidal ideation among homeless, mentally ill individuals. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 51, 107-114. doi : 10.1007/s00127-015-1142-y

Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). *Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes*. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/Definition%20of%20Youth%20Homelessness%20FR.pdf>

Organisation des Nations Unies. (2020). *First-ever United Nations resolution on homelessness*. Repéré à : <https://www.un.org/development/desa/dspd/2020/03/resolution-homelessness/> (disponible seulement en anglais)

Organisation des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme. (2005). *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (A/HRC/31/54, 31<sup>e</sup> session)*. Repéré à : [https://digitallibrary.un.org/record/831237/files/A\\_HRC\\_31\\_54-FR.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/831237/files/A_HRC_31_54-FR.pdf)

Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, Commission du développement social. (2020). *Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme (E/CN.5/2020/L.5, 58<sup>e</sup> session)*. Repéré à : [https://digitallibrary.un.org/record/3850738/files/E\\_CN.5\\_2020\\_L.5-FR.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/3850738/files/E_CN.5_2020_L.5-FR.pdf)

Parazelli, M. (dir.) (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine : regards, enjeux et stratégies d'action*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, M., Bellot, C., Gagné, J., Gagnon, E. et Morin, R. (2011). *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions*. Rapport de recherche remis au Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour le programme Actions concertées (2011-PP-144446). Repéré à : [https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/pc\\_pazarellim\\_rapport-2013\\_espaces-publics-vs-itinerance.pdf](https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/pc_pazarellim_rapport-2013_espaces-publics-vs-itinerance.pdf)

Patrick, C. (2015). *L'itinérance autochtone au Canada : revue de littérature*. Toronto, Le rond-point de l'itinérance.

Paugam, S. (2009). *Le lien social*. Paris, Presses universitaires de France.

Paul, B., Thulien, M., Knight, R., Milloy, M. J., Howard, B., Nelson, S. et False, D. (2020). "Something that actually works": Cannabis use among young people in the context of street entrenchment. *PLoS ONE*, 15(7), e0236243. doi : 10.1371/journal.pone.0236243

Peressini, T. (2009). Pathways into homelessness: Testing the heterogeneity hypothesis. Dans J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. B. Y. Chau, S. W. Hwang et E. Paradis (dir.), *Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada*. Toronto, Cities Centre Press. Repéré à : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/8.2%20Peressini%20-%20Pathways%20into%20Homelessness.pdf>

Pottie, K., Kendall, C. E., Aubry, T., Magwood, O., Andermann, A., Salvalaggio, G., Ponka, D., Bloch, G., Brcic, V., Agbata, E., Thavorn, K., Hannigan, T., Bond, A., Crouse, S., Goel, R., Shoemaker, E., Jing Wang, J. Z., Mott, S., Kaur, H.,... Tugwell, P. (2020). Lignes directrices de pratique clinique pour les personnes sans-abri, logées précairement, ou ayant connu l'itinérance. *CMAJ*, 192(41). Repéré à : <https://www.cmaj.ca/content/cmaj/192/41/E1225.full.pdf>

Prokopenko, E. et Kevins, C. (2020). *Vulnérabilités liées à la COVID-19 chez les Canadiens et les Canadiennes LGBTQ2+*. Statistique Canada. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00075-fra.htm>

Régie du logement. (2019). *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. Repéré à : [https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/Rapport\\_annuel\\_2019-2020.pdf](https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/Rapport_annuel_2019-2020.pdf)

Reingle Gonzalez, J., Jetelina, K., Roberts, M., Reitzel, L., Kendzor, D., Walters, S. et Businelle, M. (2017). Criminal justice system involvement among homeless adults. *American Journal of Criminal Justice*, 43, 158-166. doi : 10.1007/s12103-017-9413-7

Rivard, J., Raffestin, I. et Farhat, A. (2019). *Les services d'hébergement d'urgence de Montréal-centre : état de la situation*. Rapport déposé à la Ville de Montréal et au CCSMTL.

Rodrigue, S. (2016). *Regards sur la société canadienne : l'itinérance cachée au Canada*. Statistique Canada. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14678-fra.htm>

Roncarati, J. S., Baggett, T. P., O'Connell, J. J., Hwang, S. W., Cook, E. F., Krieger, N. et Sorensen, G. (2018). Mortality among unsheltered homeless adults in Boston, Massachusetts, 2000-2009. *JAMA Internal Medicine*, 178(9), 1242-1248. doi : 10.1001/jamainternmed.2018.2924

Roncarati, J. S., O'Connell, J. J., Hwang, S. W., Baggett, T. P., Cook, E. F., Krieger, N. et Sorensen, G. (2020). The use of high-risk criteria to assess mortality risk among unsheltered homeless persons. *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, 31(1), 441-454. doi : 10.1353/hpu.2020.0032

Rotenberg, C. (2016). *Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 : les déterminants sociaux de la santé des membres des Premières Nations de 15 ans et plus vivant hors réserve, 2012*. Statistique Canada. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2016010-fra.htm>

Roy, S. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale?. *Lien social et Politiques*, (34), 73-80. doi : 10.7202/005232ar

Roy, S. et Grimard, C. (2006). *L'itinérance : une question complexe. Survol de la littérature scientifique*. Montréal, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Université du Québec à Montréal.

Roy, É., Haley, N., Godin, G., Boivin, J.-F., Claessens, C. et Vincelette, J. (2008). *L'hépatite C et les facteurs psychosociaux associés au passage à l'injection chez les jeunes de la rue*. Rapport final. Repéré à : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/65888>

Roy, S. et Hurtubise, R. (2007). *L'itinérance en questions*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Roy, S., Rozier, M. et Langlois, P. (1998). Les interventions des centres de jour : les pratiques diversifiées d'un modèle spécifique d'accompagnement social. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 99-113. doi : 10.7202/301426ar

Saddichha, S., Fliers, J. M., Frankish, J., Somers, J., Schuetz, C. G. et Krausz, M. R. (2014). Homeless and incarcerated: An epidemiological study from Canada. *International Journal of Social Psychiatry*, 60(8), 795-800.

Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F. et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). *The state of women's housing need & homelessness in Canada: A literature review*. Toronto, Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/State-of-Womens-Homelessness-Literature-Review.pdf>

Sharman, S., Dreyer, J., Aitken, M., Clark, L. et Bowden-Jones, H. (2015). Rates of problematic gambling in a British homeless sample: A preliminary study. *Journal of Gambling Studies*, 31(2), 525-532. doi : 10.1007/s10899-014-9444-7

Simard, M. (2016). *L'itinérance dans les sociétés modernes contemporaines. Repères pour un changement de paradigme*. Repéré à : [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC4041/F828010970\\_Litinerance\\_dans\\_les\\_societes\\_modernes\\_contemporaines.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC4041/F828010970_Litinerance_dans_les_societes_modernes_contemporaines.pdf)

Société d'habitation du Québec. (2020). *L'habitation en bref 2020*. Repéré à : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/habitation-en-bref-2020.pdf>

Société d'habitation du Québec. (2019). *Profil statistique de l'habitation au Québec 2018-2019*. Repéré à : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/SHQ/profil-statistique-habitation-2018-2019.pdf>

St-Jacques, S., Cummings, J. et Daudelin, I. (2018). *Transition de l'hébergement vers un logement autonome pour les adultes ayant un trouble de santé mentale grave*. Rapport d'évaluation des technologies et des modes d'intervention abrégée, UETMISSS, CIUSSS de la Capitale-Nationale, 62 p. Repéré à : [https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/MissionUniversitaire/ETMISSS/rapport-final\\_transition-hebergement-vers-logement-autonome-pr-adultes-avec-trouble-sante-mentale\\_2018dec.pdf](https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/MissionUniversitaire/ETMISSS/rapport-final_transition-hebergement-vers-logement-autonome-pr-adultes-avec-trouble-sante-mentale_2018dec.pdf)

Statistique Canada. (2021 : mis à jour en 2022). *Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&pickMembers%5B0%5D=1.7&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endYear=2019&referencePeriods=20180101%2C20190101>

Statistique Canada. (2021). *Un portrait statistique des différentes communautés LGBTQ2+ du Canada*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210615/dq210615a-fra.htm>

Statistique Canada. (2020a). Des estimations nationales des Canadiens transgenres, y compris les personnes non binaires, sont maintenant disponibles pour la première fois. *Le Quotidien*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200909/dq200909a-fra.htm>

Statistique Canada. (2020b). *L'Enquête canadienne sur le logement, 2018 : les besoins impérieux en matière de logement des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020003-fra.htm>

Statistique Canada. (2020c). *Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310038501&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=2017+--+2018&cubeTimeFrame.endYear=2017+--+2018&referencePeriods=20170101%2C20170101>

Statistique Canada. (2019). *Premiers résultats de l'Enquête canadienne sur le logement, 2018*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191122/dq191122c-fra.htm>

Statistique Canada. (2016). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Composante annuelle (ESCC)*. Repéré à [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&Id=259374](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=259374)

Thistle, J. A. (2017). *Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada*. Presses de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à : [https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/INDS\\_Definition\\_FR-19-09-18-DO.pdf](https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/INDS_Definition_FR-19-09-18-DO.pdf)

Thompson, N. (2022). *Un premier portrait de la population transgenre et non binaire du Canada*. La Presse canadienne. Repéré à : <https://www.noovo.info/nouvelle/un-premier-portrait-de-la-population-transgenre-et-non-binaire-du-canada.html>

Vacheret, M., Quirion, B., Plourde, C. et Marcoux Rouleau, A. (2020). *Les processus de réintégration sociocommunautaire des Premières Nations et Inuit judiciairisés au Québec : expériences et points de vue des membres des communautés autochtones*. Rapport n° 1 soumis au ministère de la Sécurité publique du Québec, 44 p.

Xiang, J., Kaminga, A. C., Yin Wi, X., Lai, Z., Yang, J., Lian, Y., Wang, X., Wu Wen, S., Liu, A. et Dai, W. (2021) Lifetime prevalence of suicidal attempt among homeless individuals in North America: A meta-analysis. *Journal of Affective Disorders*, 287, 341-349. doi : 10.1016/j.jad.2021.03.052



[msss.gouv.qc.ca](http://msss.gouv.qc.ca)

